



JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(54^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 22 mai 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 1611).
2. **Rappel au règlement** (p. 1611).
M. Pierre Mazeaud.
3. **Immigration et intégration.** - Suite du débat (p. 1612).
MM. Gérard Léonard,
François Asensi,
Jean-Paul Fuchs,
Guy Bèche,
Hervé de Charette.

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

M. Aloyse Warhouver,
M^{me} Denise Cacheux.

PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

M^{me} Denise Cacheux,

MM. Arthur Paecht,
Jacques Toubon,
François Colcombet.

Suspension et reprise de la séance (p. 1628)

MM. André Rossinot,
Christian Estrosi,
Claude Gaits,
Marc Reymann,
Claude Lise,
Rudy Salles,
M^{me} Yvette Roudy,
MM. Julien Dray,
Gérard Gouzes,
Pierre Mazeaud,
Jean-Marie Bockel.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

Clôture du débat.

4. **Dépôt de rapports** (p. 1645).
5. **Ordre du jour** (p. 1645).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 15 juin inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir, suite du débat sur l'immigration et l'intégration.

Demain, mercredi 23 mai, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Conclusions des rapports de la commission des lois :

- sur la proposition de résolution de M. Lajoinie tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'eau,
- et sur la proposition de résolution de M. Millon tendant à la création d'une commission de contrôle de la gestion du fonds d'action sociale.

Lundi 28 mai, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur la Réunion des musées nationaux ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les fondations d'entreprise et le mécénat.

Mardi 29 mai, à seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur l'aménagement du territoire et débat sur cette déclaration.

Mercredi 30 mai, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur la révision des bases des impôts directs locaux.

Jeudi 31 mai, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de l'intérieur, et vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite du projet sur la révision des bases des impôts directs locaux ;

Projet et lettre rectificative sur le régime des contrats précaires auxquels est jointe la proposition de loi de M. Mermaz sur les contrats à durée déterminée, le travail temporaire et la sous-traitance.

Vendredi 1^{er} juin :

A neuf heures trente, après les questions orales sans débat :

Deuxième lecture :

- du projet modifiant le code des tribunaux administratifs,
- et du projet modifiant la loi sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 31 mai.

Mardi 5 juin, à seize heures et vingt et une heures trente :

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur l'office français de protection des réfugiés et apatrides ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la garde des jeunes enfants ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les agences de mannequins et la protection des enfants.

Mercredi 6 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur les appellations d'origine contrôlée des produits agricoles.

Jeudi 7 juin, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et vingt et une heures trente :

Projet sur la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants.

Vendredi 8 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Proposition de loi de M. Oehler sur les zones *non aedificandi* de Strasbourg ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les victimes d'infractions.

Lundi 11 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, conclusion du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur la formation des maîtres et sur diverses dispositions relatives à l'éducation nationale ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la propriété industrielle, auquel est jointe la proposition de loi de M. Mermaz sur les marques de fabrique.

Mardi 12 juin :

A neuf heures trente :

Projet de loi de règlement du budget de 1988.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur l'égalité sociale et le développement économique dans les départements d'outre-mer et débat sur cette déclaration.

Mercredi 13 juin :

A neuf heures trente :

Deuxième lecture du projet sur l'hébergement des personnes âgées.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Convention sur les droits de l'enfant ;

Projet, adopté par le Sénat, modifiant la loi sur le statut du territoire de la Polynésie française.

Jeudi 14 juin, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, et vingt et une heures trente :

Projet sur les professions judiciaires et juridiques, et projet sur l'exercice des professions libérales, ces deux projets faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Vendredi 15 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 14 juin.

2

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je profite de la présence de M. le Premier ministre pour faire ce rappel au règlement.

Le Gouvernement, avec raison, a souhaité qu'ait lieu un grand débat sur l'immigration.

Par une interprétation quelque peu extensive de l'article 58 de notre règlement, on peut comprendre que la sérénité des débats s'entend aussi du crédit dont doit bénéficier le Parlement, donc l'Assemblée nationale. Or je n'hésite pas, en présence du Premier ministre, qui suit depuis cet après-midi, après être intervenu lui-même, ce débat d'importance, à l'issue duquel il lui appartiendra de répondre aux différents orateurs, à reconnaître, tant en ce qui concerne mon groupe que les autres, ... (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Louis Pierna. Le quart de notre groupe est représenté !

M. Pierre Mazeaud. ... que le problème de l'absentéisme se pose avec acuité. Nous sommes quelques-uns à nous pencher sur celui-ci et à essayer de lui trouver des solutions.

Lorsque ce sont des textes purement techniques qui sont discutés, on peut concevoir, à la limite, que seuls les spécialistes qui doivent intervenir soient présents. Mais je rappelle que la Constitution fait obligation à chacune et à chacun d'entre nous de voter les lois.

Par contre, lorsqu'il s'agit d'un débat d'importance, comme celui d'aujourd'hui, en présence, monsieur le Premier ministre, de vous-même et d'autres membres du Gouvernement, je suis en droit - nous le sommes tous - de m'interroger.

Je vous en conjure, faites en sorte que le Parlement joue complètement son rôle pour que, demain, cesse l'absentéisme ! (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Après ce moment d'auto-flagellation, nous allons poursuivre notre débat...

M. Jean-Pierre Brard. Les députés communistes sont présents ! Vous n'êtes qu'un quarteron !

M. André Lajoinie. Regardez-vous dans une glace, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. Aujourd'hui, vous faites exception, monsieur Lajoinie, car nous ne vous avons pas vu depuis deux mois !

M. Robert Pandraud. On aime bien que vous soyez là !

M. Pierre Mazeaud. En ce qui nous concerne, nous sommes là toutes les nuits !

M. Jean-Pierre Brard. Comme toujours, vous montez sur des sommets, monsieur Mazeaud !

3

IMMIGRATION ET INTÉGRATION

Suite du débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur l'immigration et l'intégration.

La parole est à M. Gérard Léonard.

M. Gérard Léonard. « Trop longtemps on a laissé des idées fausses s'emparer du terrain. Il est temps aujourd'hui de parler vrai. »

Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ce constat en forme de regrets que nous livre M. Marchand, je ne vois pas que dans l'hémicycle - dans son introduction au rapport d'information sur l'intégration des immigrés, ne manque pas de saveur.

Après dix ans de présidence socialiste, cette nouvelle exigence de vérité ressemble fort à un aveu dont l'irrévérence n'échappera d'ailleurs à personne. Mais, en dépit de son caractère bienveillant, il convient de saluer l'intention ainsi affichée en espérant qu'elle ne sera pas démentie par les faits.

De même, il faut se réjouir de voir le Gouvernement accepter d'ouvrir enfin un débat sur ce qui constitue, à l'évidence, une préoccupation majeure des Français.

Si l'on se reporte à l'attitude de l'ensemble des dirigeants socialistes vis-à-vis de ce problème, il y a seulement quelques mois, on ne peut qu'être impressionné, monsieur le Premier ministre, par l'évolution de votre discours et l'on comprend aisément que celle-ci perturbe certains de vos camarades.

Un député du groupe socialiste. Pas du tout !

M. Gérard Léonard. Un premier pas dans ce nouveau discours a été franchi à l'automne dernier. Lorsque, après avoir pendant de longues années nié l'existence même du problème de l'immigration, vous avez fini par le reconnaître.

On a parlé, à l'époque, d'un virage à cent quatre-vingts degrés, voire d'un revirement, ce qui, avec le recul, semble excessif ou inapproprié.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas la même chose !

M. Gérard Léonard. Pour reprendre une image relative à la circulation automobile, il eût été plus conforme à la réalité de parler de zigzags suivis de dérapages plus ou moins contrôlés.

Sans doute le Président de la République évoquait-il, le 10 décembre dernier, à la stupéfaction de Harlem Désir, le franchissement du « seuil de tolérance ». Mais le chemin de Canossa est long et pénible, surtout quand on n'a pas vraiment envie de s'y rendre. Et, qu'on le veuille ou non, les vieux démons resurgissent toujours.

Ce semblant de prise de conscience effectuée sous la pression des événements ne s'est prolongé que par de vagues déclarations de principe, telles que : « Il faut maîtriser les flux migratoires, réprimer le travail clandestin », et ainsi de suite.

Tout en affectant de rechercher un consensus sur cette grave question, votre gouvernement s'est en fait évertué, dans les mois qui ont suivi, à esquiver le vrai débat attendu des Français. C'est ainsi que vous avez tenté de le déplacer sur le terrain de la xénophobie, allant même, comme l'a fait M. Joxe, jusqu'à suspecter de racisme, ceux qui se permettaient de rappeler l'acuité du problème.

Mais la fermeté de l'opposition dans son refus d'être complice de cette manœuvre de pure diversion et surtout, dirai-je, la pression de l'opinion publique vous contraignent aujourd'hui d'accepter cette indispensable discussion.

J'ai presque envie de dire, monsieur le Premier ministre, que c'est presque trop - presque trop en si peu de temps !

Comment, dès lors, s'étonner du trouble, voire de l'inquiétude ou de la déception de certains de vos amis qui n'ont pas votre souplesse d'adaptation ?

Vous ne devriez pas être surpris non plus si, après tant d'atermoiements, de faux-semblants et de reculades, nos concitoyens éprouvent quelques doutes quant à la crédibilité de vos engagements et s'ils ne sont guère rassurés sur vos véritables intentions.

Mais ce débat aura eu au moins le mérite d'éclairer un peu plus nos citoyens sur les politiques respectives préconisées en matière d'immigration. Se sentant de plus en plus menacés dans leur identité, de plus en plus inquiets pour l'avenir de notre société, de plus en plus exaspérés par une trop grande inertie gouvernementale, les Français attendent en effet des réponses claires et convaincantes à leurs préoccupations.

La qualité des réponses dépend, d'abord de la lucidité et de la responsabilité avec lesquelles on aborde ce problème, ensuite de la volonté dont on témoigne pour le résoudre.

Malheureusement, si dans ces domaines quelques timides progrès ont été accomplis par le Gouvernement socialiste, il lui reste beaucoup de chemin à parcourir pour être à la hauteur de l'enjeu !

La lucidité suppose que le phénomène de l'immigration soit considéré dans toute sa réalité objective, ce qui implique d'avoir une conscience claire de son ampleur, de sa nature et des différentes conséquences qu'emporte le phénomène. Or, s'agissant notamment de l'importance de l'immigration et de son évolution, force est de constater que c'est toujours le règne des incertitudes et de la confusion.

Incertitudes cultivées et confusion longtemps entretenue par le pouvoir socialiste pour les besoins de sa cause : à savoir, et nous le regrettons, la volonté de minimiser l'importance du problème tout en reprochant à ceux qui en parlent de fantasmer.

Il n'est pas évident aujourd'hui que le souci d'éclairer les Français sur ce point soit plus grand.

Au reste, le rapport de M. Marchand, j'ai le regret de le dire - et je regrette encore plus qu'il soit absent ...

M. Pierre Mazeaud. Oui, quand même ! C'est scandaleux ! M. Dray en sera d'accord avec moi !

M. Gérard Léonard. ... illustre bien cette réticence.

A considérer même, comme il l'affirme, que le nombre d'immigrés n'ait pas évolué en pourcentage depuis une quinzaine d'années, ce qui est très contestable, il n'aurait certainement pas été inutile de souligner que cette population immigrée a considérablement changé dans sa composition.

En 1954, quatre étrangers sur cinq étaient Européens ; en 1962, ils étaient deux sur trois à l'être. Au recensement de 1982, plus de la moitié était d'origine extra-européenne. Il est fort probable que, depuis 1982, l'évolution s'est encore accélérée. Ce constat n'est pas sans intérêt, vous en conviendrez, pour une bonne perception du problème et la recherche de solutions adéquates.

C'est être lucide encore que de reconnaître que la majorité des migrants est plus attirée par la perspective de bénéficier des avantages sociaux liés à la présence sur notre territoire que par l'aspiration à s'intégrer à la communauté nationale.

M. Jean-Pierre Drard. N'importe quoi !

M. Gérard Léonard. Mais être lucide, et chercher à faire partager cette lucidité aux Français, ne suffit pas : il faut aussi parler et surtout agir de façon responsable.

Or sont irresponsables ceux qui prétendent qu'il est possible de renvoyer massivement chez eux les étrangers en situation irrégulière ; comme sont d'une autre manière irresponsables les gouvernants qui, au-delà des discours lénifiants et moralisateurs, laissent la situation se dégrader, et se développer son cortège de tensions interculturelles.

Être lucide et responsable, c'est reconnaître qu'il ne peut y avoir intégration si l'on n'a pas la volonté de réduire les flux migratoires et si l'on n'en prend pas les moyens. Une politique de l'immigration digne de ce nom est nécessairement globale et doit poursuivre simultanément quatre objectifs indissociables : il s'agit, outre de la maîtrise des flux migratoires et de l'intégration des immigrés en situation régulière, de l'incourtournable réforme du droit de la nationalité - n'est-ce pas Pierre Mazeaud ? - et de l'exigence impérieuse d'un renforcement de l'aide aux pays d'émigration.

Or, si quelques solutions intéressantes sont proposées par M. le Premier ministre et par M. Marchand en faveur de l'intégration, les dispositions envisagées dans leur ensemble comportent malheureusement de graves lacunes qui les vouent à l'échec.

Victime de vos contradictions vous ne vous donnez pas, à la différence de la plupart des autres pays européens, les moyens de réguler l'immigration : ce qui rendra, à l'évidence, pour le moins difficile la coopération européenne que vous appelez de vos vœux.

Le seul domaine où une action vigoureuse a été menée est celui de la lutte contre les nombreux détournements du droit des réfugiés. Mais, ainsi que l'a très honnêtement reconnu M. Hubert Prévot devant la mission d'information : « Les premiers résultats obtenus sur la voie "demande d'asile" se reportent aujourd'hui sur d'autres procédures. On observe à l'heure actuelle une forte augmentation des demandes qui, à titre divers, transitent par l'O.M.I. » M. Prévot ajoute plus loin : « La pression est telle sur nos frontières que dès lors qu'on arrive à contrôler une des voies légales ou réglementaires d'accès à notre territoire, la pression s'exerce sur d'autres voies. »

Cette illustration de la théorie des vases communicants est éloquent : à défaut d'avoir mis en œuvre une réglementation plus rigoureuse pour l'octroi des visas, pour la procédure du regroupement familial ou pour le renforcement du contrôle aux frontières, cette action méritoire, monsieur le Premier ministre, pour réduire le nombre des faux réfugiés est ruinée par l'aggravation d'autres débordements.

Le but des propositions de loi du R.P.R. est d'éviter ces glissements inévitables, et vous seriez bien inspiré, monsieur le Premier ministre, de les reprendre à votre compte. Sinon on voit mal comment votre politique d'intégration qui comporte, je le répète, certains aspects positifs, pourrait réussir.

Vouée à l'échec parce qu'elle ne prend pas en compte toutes les dimensions du problème, votre politique pêche aussi et surtout, oserai-je dire, parce qu'elle n'obéit à aucune perspective claire. Après le règne de la confusion, c'est celui de l'ambiguïté.

Dans son exposé devant la mission d'information, M. Jean-Claude Barreau, président de l'O.M.I., se posait une question qu'il qualifiait de métaphysique - sans doute les origines... - mais qui, en réalité, est politiquement essentielle : « L'intégration : à quoi ? » Il s'agit là, en effet, d'une question fondamentale à laquelle vous ne répondez pas.

Voulez-vous défendre ce que vous-même avez appelé « un modèle français » ou - je vous en ai su gré à titre personnel, mais les Français apprécieraient beaucoup, j'en suis sûr, que vous le répétiez plus souvent - l'idée selon laquelle la France ne saurait être une juxtaposition de communautés ? Ou vous résignez-vous, comme certains de vos amis, à l'avènement d'une société pluriculturelle ?

M. Michel Rocard, Premier ministre. Non !

M. Gérard Léonard. Très bien.

Pour notre part, nous avons déjà répondu à la question. Il est clair pour nous, gaullistes, qu'une éducation française et une politique culturelle française sont les meilleurs remparts contre le racisme et la xénophobie. C'est la France, forte et sûre d'elle-même qui est « terre d'accueil ». C'est la France, faible et incertaine, qui, devenue « terre d'invasion », ... (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean Le Garrec. Par qui ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Gérard Léonard. ... se fait par réaction xénophobe et raciste.

M. Jean Le Garrec. Terre d'invasion par qui ?

M. Jean-Claude Lefort. Poitiers, monsieur Léonard ?

M. Gérard Léonard. Malheureusement pour notre pays, monsieur le Premier ministre, rien ne laisse à penser aujourd'hui que vous ayez choisi la première voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Le Garrec. N'applaudissez pas, monsieur Mazeaud !

Vous n'avez pas entendu ?

M. Julien Dray. Le général de Gaulle doit se retourner dans sa tombe !

M. le président. Mes chers collègues, un certain nombre d'entre vous souhaiteraient que la séance ne se prolonge pas au-delà de deux heures du matin, et cet objectif me paraît raisonnable.

Dans ce dessein, il conviendrait que chaque orateur respecte strictement son temps de parole. Je vous invite tous à consentir un effort dans ce sens et à faire preuve de discipline - nous avons sans doute perdu un peu de temps cet après-midi.

La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, comment ne pas se féliciter de ce débat qui se tient dans notre hémicycle ?

Toutefois, permettez-moi, en guise de préambule, de dénoncer l'hypocrisie de ceux qui tentent d'accréditer l'idée que face à cette grande question nationale qu'il nous appartient de résoudre, ici comme ailleurs, la responsabilité serait « apolitique » - et du reste unanimement partagée par l'ensemble des forces politiques de notre pays.

Phénomène de société, dit-on dans certains cercles parisiens, que celui de l'immigration, dont nul n'aurait saisi la portée, et qui aurait pris au dépourvu toutes les formations politiques. Peut-on sérieusement approuver ce postulat qui tend à culpabiliser tout le monde, ...

M. Pierre Mazeaud. Nous n'avons pas eu recours au bulldozer, nous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. François Asensi. ... à fuir ses responsabilités et à prôner un consensus minimal, qui reviendrait à faire litière des valeurs humanistes et des principes républicains et qui ouvrirait la voie à tous les renoncements ? Ce n'est pas l'avis des députés communistes.

M. Pierre Mazeaud. Non, eux, ils préfèrent envoyer des bulldozers ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. François Asensi. Autorisez-moi également à rappeler que ce débat intervient alors que notre pays vient de connaître des exactions racistes parmi les plus abjectes : il serait trop facile de tenter de se donner bonne conscience par des mesures sans doute nécessaires mais circonstancielles et qui ne s'attaqueraient pas structurellement aux maux qui minent notre société. L'intégration et l'insertion des populations les plus défavorisées - au premier rang desquelles se trouvent les immigrés - sont au rang des actions prioritaires.

L'immigration n'a guère évolué dans notre pays, chacun de nous le sait, mais elle s'est profondément modifiée. Venus pour travailler et nourrir leur famille, les travailleurs immigrés appelés par un patronat désireux d'exploiter jusqu'au bout les capacités du taylorisme, sans en mesurer les conséquences sociales à terme, ont afflué vers cet Eldorado, porteurs en eux d'un projet de retour qui s'est très vite révélé irréaliste, tant il est vrai que l'on assiste à une véritable tragédie due à un impérialisme économique - auquel la France prend part - qui saigne à blanc le tiers monde et l'écrase sous le poids de la dette.

Dois-je rappeler que nous sommes très peu ici à avoir signé « l'appel de la Bastille », celui de Renaud et de ses amis, cet intense élan humanitaire pour l'annulation de la dette du tiers monde ? Au-delà de la démarche profondément humaniste qui fonde l'appel des pétitionnaires, c'est toute la spécificité française de l'immigration, le néocolonialisme qui est ainsi dénoncé.

M. Robert Pandraud. En Lituanie ou en Géorgie ?

M. François Asensi. Aujourd'hui, je le dis sans ambages, tous ceux qui ont cautionné l'afflux des travailleurs migrants, et je ne parle pas ici des trafiquants de main d'œuvre, qu'il faut mettre hors d'état de nuire.

M. Pierre Mazeaud. Nous proposons de prendre des sanctions plus sévères. Alors, ne nous regardez pas !

M. François Asensi. Tous ceux qui ont cautionné le pillage des pays que l'on qualifie pudiquement de pays « en voie de développement », portent la lourde responsabilité de cet impossible espoir de retour au pays : ils se doivent aussi d'assumer toutes les conséquences humaines de cette situation.

Dans un ordre économique différent, les richesses accumulées grâce au labeur des travailleurs immigrés, de celles et de ceux de nos compatriotes qui sont aujourd'hui aussi les exclus de la croissance, auraient pu servir à bâtir des coopérations nouvelles et à se prémunir des exclusions sociales et culturelles.

Il n'en est rien, malheureusement, et nous assistons à l'instauration d'un climat d'intolérance dont certains, comme je le soulignais ici même il y a quelques jours, se nourrissent ignominieusement pour tenter de prospérer électoralement.

Et permettez-moi de regretter les propos tenus cet après-midi par M. Juppé sur la proposition de loi antiraciste votée en première lecture par l'Assemblée nationale.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas votre proposition ! C'est celle de la commission !

M. François Asensi. Si d'aucuns s'accordent à dire, et je crois que la communauté nationale en est d'accord, qu'il y a un « après Carpentras », j'aurais aimé que les députés du R.P.R. ou de l'U.D.F. en tiennent compte précisément et se joignent aux communistes et aux socialistes (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) ...

M. Pierre Mazeaud. Non, pas vous !

M. François Asensi. ... pour voter une loi antirascite, dont le pays a besoin.

M. Jean-Claude Gayssot. Il faut appliquer rapidement la loi pour éviter un nouveau Carpentras !

M. François Asensi. Les députés communistes ne prétendent pas au monopole du cœur. Ils ne croient pas détenir la vérité révélée. Mais je tiens à rappeler à l'Assemblée nationale combien de fois nous avons alerté l'opinion. Combien de fois n'avons-nous pas revendiqué auprès des différents gouvernements pour mettre en évidence les risques graves de fissures dans la société...

M. Pierre Mazeaud. A coups de bulldozer ?

M. François Asensi. ... d'atteintes à sa cohésion, en conséquence d'une politique d'« apartheid social » fondée sur l'exclusion et sur la constitution de ghettos où se retrouvent ensemble les familles françaises et immigrées ?

Permettez-moi, monsieur Mazeaud, puisque vous avez fait allusion à Vitry, de vous rappeler qu'en ce moment même, à cause de la politique menée par vos amis à Paris, il se déroule à Saint-Denis ce qui s'est passé il y a quelques années à Vitry. En fait, vous n'acceptez pas les travailleurs en difficulté et les travailleurs immigrés à Paris : vous les chassez vers des municipalités à direction communiste, qui ont déjà consenti un effort extrêmement important en faveur de l'immigration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur de nombreux bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Racisme social !

M. Pierre Mazeaud. Mais pas du tout, au contraire ; nous proposons même des dotations complémentaires pour vos communes !

M. Jean-Claude Gayssot. Racistes !

M. Pierre Mazeaud. Nous n'avons pas expulsé les gens à coups de bulldozer !

M. François Asensi. Le modèle américain - monsieur Mazeaud, cela s'adresse à vous également - tant loué sur ces bancs, et qui marque profondément notre société avec ses quartiers « réservés » à la périphérie des villes, a déjà créé en France des tendances lourdes à la « ghettoïsation » - des tendances peut-être irréversibles.

Depuis le milieu des années soixante, nous avons dénoncé ces dangers et nous avons agi au quotidien pour trouver des solutions.

Les communistes n'ont reçu d'autre réponse qu'un anti-communisme tendant même parfois rejeter sur eux la responsabilité de cette situation.

Dans les années quatre-vingt, la pauvreté s'est installée durablement. Le tissu social a continué de se déchirer. Il faut le reconnaître honnêtement, les causes fondamentales ne résident pas dans l'immigration, mais dans des choix de gestion qui, structurellement, ont mis en place une France « à deux vitesses ».

Le traitement social de la crise, pour généreux qu'il puisse paraître, a ossifié les inégalités. La baisse du niveau de vie, toutes formes de partage du travail, l'envahissement de la précarité sur le marché du travail, les « petits boulots », sont autant d'éléments structurant de la marginalité. La classe ouvrière a chèrement payé cette politique, sans que jamais justice lui soit rendue pour la part essentielle prise dans notre pays à la création des richesses, hier et aujourd'hui.

Que faire pour résorber ces véritables poches de misère qui se sont installées dans la périphérie des grands centres urbains ? Décider d'enfreindre la législation, comme le proclament certains maires sans scrupule, indignes de leur mandat, ou aboutir à un véritable partage de la nécessaire solidarité nationale et intercommunale au bénéfice de ceux qui subissent l'intolérable discrimination quotidienne de l'emploi et du logement ?

Peut-on croire un seul instant qu'il soit possible de s'inscrire durablement dans la revalorisation des quartiers d'habitat social si l'on continue d'accepter les choix ségrégationnistes d'élus locaux qui s'apitoient d'autant plus facilement qu'ils n'ont pas à supporter quotidiennement le poids financier et moral de la solidarité envers les populations les plus défavorisées ?

Aujourd'hui, il faut un rééquilibrage volontariste dans la distribution spatiale des logements sociaux afin de stopper tout processus cumulatif de l'exclusion.

Dans le climat actuel d'insécurité économique, de concurrence sur le marché du travail, de peur de l'échec scolaire, les concentrations des exclus de la croissance ne peuvent être que le lien privilégié de toutes les tensions et de toutes les explosions sociales ainsi que les vecteurs de développement du racisme au quotidien.

S'agissant du logement social, deux questions méritent d'être méditées. Peut-on longtemps encore s'accommoder du système de l'A.P.L., qui engendre inévitablement la création de ghettos ?

Que penser des options gouvernementales en matière de constructions neuves de logements sociaux lorsque l'on sait que rien n'est fait pour contrecarrer les poussées spéculatives insensées sur le foncier tant à Paris *intra muros* que dans la proche périphérie, sauf à constater les actions volontaristes d'élus locaux, souvent des maires communistes, soucieux de mettre un terme à l'inexorable exode des moins favorisés vers la périphérie des centres urbains ?

A Paris et en banlieue, la flambée des prix des terrains « interdit » le droit à la ville et à une vie sociale et culturelle riche et stimulante à toute une partie de la population. Ce constat ne résulte en rien d'une volonté de donner de la réalité une image partisane et politicienne. Non, c'est la réalité !

Combien d'années a-t-il fallu pour écouter les maires communistes de la région parisienne et des autres métropoles de notre pays...

M. Robert Pandraud. Vierzon ?

M. François Asensi. ... lorsqu'ils disaient que les villes ouvrières, les villes les plus pauvres, monsieur Pandraud, étaient les seules à assumer la solidarité nationale.

M. Jean Le Garrec. C'est vrai, monsieur Pandraud !

M. François Asensi. Cela revient en fait à faire payer un impôt supplémentaire aux plus défavorisés quand d'autres villes baignent dans l'opulence.

M. Jean Le Garrec. Vous êtes un provocateur, monsieur Pandraud !

M. François Asensi. En fait, on a joué Neuilly contre Aubervilliers !

Le bilan des aides au logement 1988-1989 dans mon département de la Seine-Saint-Denis est éloquent : 25 p. 100 de baisse des crédits de l'aide à l'amélioration de l'habitat.

Dans ce même département, ce n'est pas moins de 8 000 prêts locatifs aidés qu'il faudrait débloquer en 1990. Or à ce jour, M. le préfet n'a toujours pas informé les élus sur le nombre de prêts locatifs aidés programmés.

M. Robert Pandraud. Voilà qui est vrai ! Quand je suis d'accord, je le dis !

M. François Asensi. C'est une curieuse manière de mettre en œuvre le programme d'actions immédiates pour s'attaquer à la crise du logement.

M. Robert Pandraud. Tout à fait d'accord !

M. François Asensi. Est-ce réellement la bonne voie pour, ensemble, « refaire la ville », leitmotiv gouvernemental depuis 1982 ?

M. Robert Pandraud. C'est vrai.

M. François Asensi. Mais au-delà du nécessaire remodelage de l'espace urbain, de l'humanisation des lieux de vie en rupture avec le phénomène bien réel de constitution de ghettos, la pièce maîtresse de tout processus d'intégration et d'insertion est, à mon sens, un véritable renouveau du service public de l'éducation.

Nous le savons, toute une génération ayant grandi dans les grands ensembles pâtit aujourd'hui d'un déficit culturel et éducatif dramatique qui se traduit par l'exclusion du marché du travail, la précarité, l'hostilité envers la société de consommation et, souvent, son corollaire : la délinquance.

Les carences culturelles familiales dans les milieux déracinés, les équilibres rendus encore plus fragiles par des conditions de travail déstabilisantes n'ont pu être compensés par des mesures appropriées dans le cadre de l'éducation nationale, faute d'orientations gouvernementales cohérentes et ambitieuses.

On n'en est plus, certes, à l'illusion de croire que l'école puisse fonctionner d'une manière uniforme dans les quartiers résidentiels et les quartiers les plus défavorisés.

Pourtant, là où le taux d'échec scolaire dépasse souvent 50 p. 100, les classes sont surchargées, les enseignants peu préparés à affronter les difficultés qu'ils rencontrent. Toujours dans mon département, qui connaît un fort taux d'immigration, il n'y a que cinq zones d'éducation prioritaire, le plus souvent dépourvues de moyens. A Villepinte, là où vous avez tenu, messieurs de la droite, vos assises de l'immigration, la directrice d'une école maternelle qui ne compte pas moins de vingt-trois nationalités ne peut obtenir de décharge de classe et le travail remarquable qu'elle tente de mettre en œuvre avec son équipe enseignante n'en est que plus limité. Les projets éducatifs novateurs existent, mais, faute de moyens, ils ne peuvent aboutir.

L'école, lieu de savoir et de pouvoir le plus proche des familles, se doit de devenir le point de départ concret de toute véritable politique d'intégration.

Comment ne pas s'interroger également sur le taux de fréquentation de l'école maternelle en Seine-Saint-Denis qui est seulement de 23 p. 100 d'une classe d'âge lorsque l'on sait toute l'importance que revêt cette prime éducation dans la lutte contre l'échec scolaire et le processus d'insertion sociale ? Il ne saurait être question d'intégration sans égalité des droits et des chances.

Afin de ne pas prolonger mon propos, je m'en tiens à une question incontournable : dans quelle société propose-t-on l'intégration ? Pour les députés communistes, c'est une société ouverte sur l'avenir, ouverte au progrès. L'intégration ne se décrète pas, elle exige des mesures concrètes pour que les exclus qui connaissent la misère puissent exercer leurs droits les plus élémentaires. En d'autres termes, c'est une autre politique, d'autres choix de société qui s'imposent.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire, dit le bon sens populaire. Eh bien, nous sommes prêts, nous, députés communistes, à jouer un rôle constructif et à voter toutes dispositions positives dans l'intérêt même de la population et de la nation.

Nous ne manquerons pas non plus, dans l'intérêt du pays, de mettre en évidence le décalage qui existe trop souvent entre les intentions affichées et les actes. C'est en nous engageant dans cette voie que nous pourrions relever le rôle du Parlement tant décrié encore aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, la gravité du problème de l'immigration, ses répercussions sur l'état d'esprit de la communauté nationale nous font souhaiter que la question ne soit pas compliquée par des joutes politiciennes et par des affrontements idéologiques dépassés.

Nous refusons de poser ce débat en termes manichéens avec, d'un côté, les tenants d'une générosité si imprudente qu'elle s'exercerait au détriment des immigrés régulièrement installés en France et, de l'autre côté, les égoïstes à la mémoire courte qui sont maintenant favorables au rejet des immigrés parce qu'ils ne seraient plus une nécessité économique mais une charge sociale pour le pays.

Pour nous, laxisme n'est pas fraternité, le réalisme n'est pas rejet.

Le débat d'aujourd'hui doit délaissé les procès d'intention et les querelles qui divisent la nation, l'unir, au contraire, dans la bataille essentielle de l'intégration des immigrés. Pour nous, trois convictions déterminent notre position dans ce débat :

Premièrement, il existe un accord de base dans la société française sur la nécessité de réguler les flux de l'immigration ;

Deuxièmement, les controverses concernant la citoyenneté peuvent être surmontées ;

Troisièmement, nous devons concentrer nos efforts, nos moyens sur l'intégration.

Premièrement, un accord de base existe sur la nécessité de réguler les flux de l'immigration de manière à ne pas imposer à la France un rythme d'arrivants insupportable pour ses capacités d'intégration.

Encore faut-il que cet accord de principe soit mis en œuvre. A cet égard, et chacun le sait, c'est moins par des procédures nouvelles que par la détermination dans l'application des règles existantes qu'une solution sera trouvée.

Il convient notamment que le droit d'asile ne soit pas détourné de ses finalités, qu'un contrôle très strict du travail clandestin, et par là-même de l'immigration clandestine, soit effectué et que les textes concernant l'application du regroupement familial, les procédures de reconduction à la frontière soient appliqués avec la détermination nécessaire.

De manière générale, l'arrivée des immigrés sur le territoire national, la délivrance des visas temporaires et le respect de leur durée nécessitent une remise en ordre et un contrôle efficace de l'administration. Cela n'est envisageable qu'avec une obstination quotidienne et avec des moyens à la mesure des habiletés des fraudeurs et du manque de coopération de certains de nos voisins.

Enfin, nous devons bien reconnaître qu'une maîtrise des flux migratoires n'est envisageable, dans l'avenir, que dans un cadre européen. A cet égard, l'Europe ne pourra pas vivre à l'intérieur de remparts hermétiquement clos et ne pourra pas, non plus, faire supporter à ses citoyens un afflux d'immigration incompatible avec ses capacités d'accueil.

Une politique européenne d'accueil de l'immigration nous paraît aujourd'hui prioritaire. Le Gouvernement français entend-il exiger des avancées significatives dans ce sens ?

Deuxièmement, les controverses concernant la citoyenneté peuvent être surmontées.

D'une part, comme le préconisait la commission des sages, la commission dite M. Marceau Long, il y a tout intérêt à solenniser l'entrée dans la communauté nationale des immigrés sans l'assortir de conditions. Cette procédure serait parfaitement conforme à l'esprit, à l'idée française d'une nation qui est d'abord une histoire, une culture, un projet auxquels on adhère, et non la simple résultante d'une appartenance géographique ou ethnique.

L'accession d'étrangers à notre communauté nationale, aimée pour les valeurs qu'elle porte, choisie pour l'héritage qu'elle détient, voulue et non subie, est autrement plus riche qu'une conception de l'appartenance nationale fondée uniquement sur les bases plus matérialistes du territoire ou de la descendance.

Dans le même ordre d'idées, et nous espérons que le parti socialiste, une fois sa réflexion achevée, nous rejoindra. La citoyenneté doit garder tous ses caractères et, en particulier, le droit de vote réservé. Une citoyenneté à deux vitesses, parcelle, limitée aux votes aux élections locales ne correspond pas à la tradition française.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Troisièmement, enfin, la concentration des efforts sur l'intégration.

Le grand défi de l'intégration s'inscrit en réalité dans la lutte contre toutes les exclusions. L'avenir de la nation française n'est pas dans un espace pluriculturel où la communauté nationale serait, en quelque sorte, une mosaïque d'identités juxtaposées, sinon s'affrontant, du moins s'ignorant les unes les autres, et incapables de créer les solidarités qui fondent l'unité. Or les chemins de l'intégration exigent des solidarités qui, manifestement, ne sont pas aujourd'hui au rendez-vous.

Le logement d'abord : le manque d'habitations sociales mises en construction se retourne à la fois contre les familles immigrées qui demeurent dans des foyers et contre les Français de situation modeste qui ont le sentiment que, dans des files d'attente déjà longues, leur place est prise par d'autres.

Cette situation ne peut qu'alimenter les logiques d'exclusion et d'affrontement, obstacles que les nouvelles procédures mises en œuvre par la loi Besson ne suffiront pas à aplanir.

Il s'agit, en définitive, d'un problème de moyens financiers dont l'État doit assumer la responsabilité, puisque le logement ne fait pas encore l'objet d'une politique décentralisée.

L'école ensuite : là encore, l'effort consenti pour les zones d'éducation prioritaires, et qui se traduit par la création de 300 postes supplémentaires, n'est pas à la mesure du problème.

M. Jean-Pierre Baeumler. Et de 86 à 88, qu'avez-vous fait ?

M. Jean-Paul Fuchs. Il convient d'abord de trouver des solutions à l'inégalité dont sont victimes les communes les plus pauvres et qui accueillent sur leur sol le plus grand nombre d'enfants immigrés.

Si une péréquation n'est pas assurée, par les départements, par exemple, il est à craindre que l'inégalité croissante des potentiels fiscaux n'ait des conséquences de plus en plus graves et que la bataille de l'intégration n'en souffre considérablement.

Par ailleurs, en matière de formation, il est sans doute nécessaire que toutes les énergies soient utilisées. Pourquoi ne pas permettre à un certain nombre de jeunes d'effectuer leur temps de service national à alphabétiser des jeunes immigrés, appuyant ainsi le corps enseignant ? Les expériences d'alphabétisation, notamment à Lyon, se sont révélées des réussites et pourraient servir d'exemple à la création d'un véritable service civique.

Pour ce qui concerne la vie de tous les jours, la bataille de l'intégration nécessite des efforts importants.

En particulier, les jeunes femmes de milieux immigrés ont un très grand besoin de notre aide pour se sentir à l'aise dans la société. Il faut en effet parvenir à reléguer une discrimination des sexes qui n'est pas compatible avec nos principes.

De même, la réussite de la bataille de l'intégration doit s'appuyer sur la dimension religieuse.

Notre société doit, avant toute chose, faire respecter le droit des personnes. Aux termes du rapport Marchand, il existe encore des accords de coopération dans lesquels la portée juridique du mariage reste tributaire du droit coranique. Il est urgent qu'une clarification ait lieu et que soient établies clairement les protections légitimes qu'a posées notre droit civil pour les époux et les enfants.

Cette dimension religieuse appelle une concertation très poussée avec les représentants de la communauté islamique, lesquels doivent eux-mêmes faire face à un islam pluriel, qui connaît en son sein des différences, sinon des divisions. Il nous faut envisager sereinement quelles sont les solutions pour concilier l'islam avec notre idéal démocratique.

Je voudrais conclure, monsieur le Premier ministre.

M. Marc Dolez. Il est temps !

M. Jean-Paul Fuchs. Il n'est pas acceptable aujourd'hui que les Français les plus modestes, ceux des banlieues éloignées, ceux des entreprises en difficulté, ceux qui occupent les emplois les moins qualifiés soient ceux qui portent quotidiennement le poids le plus lourd de l'intégration. Cette logique inégalitaire ne peut que mettre en échec toute bataille pour l'intégration. Elle donne des armes à ceux qui prônent la logique de la ségrégation, de l'exclusion.

M. Jean-Paul Le Garrec. Il faut mettre les immigrés dans le XVI^e ou à Neuilly !

M. Jean-Paul Fuchs. Pour nous, l'intégration doit être perçue comme un des grands chantiers nationaux qui réclame des efforts, et particulièrement des efforts financiers, contre les exclusions, qu'elles soient dues à l'immigration, à la pauvreté ou à une culture insuffisante.

Pour les tenants que nous sommes d'une morale ouverte, fidèle à notre idéal démocratique, la seule question est de savoir si les moyens adéquats seront dégagés pour la solution des problèmes de l'intégration.

Dans la V^e République, nous le savons, l'exécutif a une prépondérance qui en fait le principal responsable ; aussi, monsieur le Premier ministre, nous voulons savoir clairement si votre gouvernement envisage, pour relever ce défi, de clarifier les choix essentiels que la grande majorité de la France peut et doit faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Hervé de Charette. La clarté, ce n'est pas dans le style du Gouvernement !

M. le président. La parole est à M. Guy Bèche.

M. Guy Bèche. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, voici plusieurs mois que notre assemblée a engagé un débat à propos du dossier de l'immigration. Il se prolonge aujourd'hui par une confrontation démocratique et directe entre le Gouvernement et les députés.

Dans le passé, d'autres débats sur le sujet ont été ouverts par la droite, mais jamais elle ne les a conclus. Intervenant juste après M. Fuchs, du groupe de l'Union du centre, je vais

lui rafraîchir quelque peu la mémoire. (« Ah ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. Bernard Pons. Très bien ! Ça va nous réveiller !

M. Guy Bêche. Ainsi, rappelons-nous 1984-1985, le débat sur les nouveaux pauvres, débat ouvert par les centristes et dont Adrien Zeller s'était fait une spécialité, ...

M. Gérard Gouzes. Il s'est repenti, depuis !

M. Guy Bêche. ... culpabilisant à souhait la gauche.

J'ai en mémoire la conférence de presse du président de l'association des maires des grandes villes de France et de Jacques Chirac, maire de Paris, en novembre 1985. L'un et l'autre n'avaient pas de mots assez durs pour attaquer la gauche et le gouvernement de Laurent Fabius.

M. Bernard Pons et M. Christian Estroel. Ils avaient bien raison !

M. Guy Bêche. Mars 1986 est passé par là.

M. Bernard Pons. Et les élections leur ont effectivement donné raison !

M. Guy Bêche. Jacques Chirac est devenu Premier ministre. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales. (« Bravo ! » sur les mêmes bancs.)

L'un et l'autre ont oublié bien vite leurs discours offensifs appelant à des solutions. Ils n'ont pas traité le problème au fond. Ils ont seulement été capables d'appliquer ce que l'on a appelé le « plan Zeller », aux propos charitables, certes, mais dépourvus de véritables moyens financiers. Incapable de donner lieu à des actions concrètes, ce plan s'inscrivait dans une politique globale de solidarité nationale en faveur des plus démunis que la politique de Giscard d'Estaing, Chirac, Barre et quelques autres avait engendrés entre 1974 et 1981.

M. Richard Cazenave. Et depuis quand les inégalités sociales se sont-elle aggravées ?

M. Guy Bêche. Aurait-ils oublié qu'en sept ans nous étions passés de 300 000 demandeurs d'emploi à 1,8 million ?

M. Bernard Pons. Ça, c'est plutôt à cause de vous !

M. Guy Bêche. Cette vision des choses est-elle celle qui a conduit certains hommes politiques à adhérer en 1988 au discours de François Mitterrand, aux engagements qu'il a pris pour aller vers plus de justice sociale et de solidarité nationale ? (Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. Hervé de Charette. Et les chômeurs ?

M. Guy Bêche. Je pense notamment au revenu minimum d'insertion et au crédit-formation. (« Très bien » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Je le dis du haut de cette tribune : tout ce que je lis ou entends aujourd'hui sur l'immigration dans les discours de la droite, de ses leaders et de ses militants m'est insupportable.

M. Jean-Pierre Bacumier. Très bonne remarque !

M. Guy Bêche. Je ne suis pas de ceux - et, monaieur le Premier ministre, c'est peut-être là une divergence entre nous - (« Ah ! ah ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française) qui pensent que, là-dessus, un consensus est possible.

M. Jean-Louis Goaduff. Au moins, c'est clair ! Toujours le sectarisme !

M. Bernard Pons. Et c'est de la franchise !

M. Guy Bêche. Je veux dénoncer des responsabilités collectives. A qui fera-t-on croire que le problème de l'immigration est né en 1981 ?

M. Jean-Louis Goaduff. Oui, et grâce à vous !

M. Guy Bêche. Il est le résultat de choix politiques résolus du début des années soixante, à un moment où l'économie française connaissait une croissance qui s'annonçait forte dans tous les secteurs.

M. Alain Calmet. Tout à fait !

M. Guy Bêche. Il fallait choisir : investir sur le plan technologique ou recourir à la main d'œuvre bon marché.

M. Richard Cazenave. Cela commence à faire loin, 1981 ! C'était notre jeunesse !

M. Guy Bêche. C'était aussi la période où l'on sortait du conflit d'Afrique du Nord et où l'on se devait d'honorer les engagements résultant des conditions de son règlement. Droite et patronat ont fait le choix le plus facile, celui de l'immigration massive de tous horizons contre celui de l'investissement technologique et d'une véritable politique de coopération.

M. Alain Calmet. Voilà le problème !

M. Guy Bêche. Mais nous étions aussi dans la période des discours les plus fous sur la grandeur de la France, sa générosité, sa capacité d'accueil, etc.

M. Arthur Paecht. C'était vrai !

M. Guy Bêche. Jusqu'au milieu des années 70, tout s'est passé sans trop de heurts : l'expansion profitait à tout le monde, le plein emploi était là, les métiers les plus durs étaient tenus par les immigrés d'Afrique ou d'Europe du Sud. On avait entassé dans des foyers tous ces travailleurs dits « célibataires » parce que la famille était restée au pays. Oh certes ! on les critiquait lorsque, à la fin de chaque mois, ils envoyaient leur salaire à leur famille restée au pays.

Puis on a connu le rush de l'immigration familiale sans aucune préparation, de cité de transit en cité de transit. C'est en 1974 que Giscard d'Estaing, élu Président de la République, a fait semblant de prendre conscience du problème auquel nous étions confrontés avec l'arrivée massive des familles.

M. Jean Le Garrac. Seulement semblant !

M. Guy Bêche. Il nomma un secrétaire d'Etat chargé de ces dossiers, M. Postel-Vinay, grand résistant et compagnon de la Libération, mais se refusa bien vite à lui donner les moyens qu'il demandait pour amorcer une politique qualifiée à l'époque de politique d'insertion sociale et professionnelle.

M. Germain Gengenwin. C'est le meilleur discours pour tout casser !

M. Guy Bêche. Je vais prendre un exemple concret.

M. Hervé de Charette. Ah !

M. Guy Bêche. Monsieur de Charette, vous allez parler après moi. Je vous répondrai depuis mon banc ! (Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Hubert Falco. C'est une honte !

M. Daniel Colin. Quelle vulgarité !

M. Guy Bêche. J'ai encore présente à l'esprit la visite de M. Postel-Vinay à Montbéliard, à la demande de mon prédécesseur André Bouloche, député maire et président du district urbain de cette agglomération. C'est une zone de forte immigration - 30 p. 100 de la population à l'époque -, ce qui s'expliquait par la croissance de l'industrie automobile, par ses besoins de main-d'œuvre et par la nécessité de construire des logements pour l'héberger.

Devant le refus du Gouvernement de Jacques Chirac de mettre en œuvre une réelle démarche en ce sens, M. Postel-Vinay quittait le Gouvernement : on s'en souvient tous.

M. Jean-Pierre Bacumier. Très bon rappel !

M. Richard Cazenave. Parlez-nous plutôt du présent !

M. Guy Bêche. Ne vous inquiétez pas, je vais en parler !

M. Postel-Vinay a été remplacé par M. Dijoud et je veux aussi témoigner du refus des gouvernements qui se sont succédé entre 1974 et la fin du septennat de Giscard d'Estaing de prendre en compte ces problèmes.

M. Richard Cazenave. Cela fait dix ans que vous êtes là !

M. Bernard Pons. Dix ans !

M. Guy Bêche. Le contact avec M. Dijoud a été difficile. Il aura fallu quelques opérations à caractère raciste dans certains quartiers de nos agglomérations pour qu'il daigne emprunter le chemin de la province afin d'examiner avec nous la situation réelle puis décide d'engager une réflexion au fond.

M. Jean-Louis Goaduff. Parlez de ce qui s'est passé de 1981 à aujourd'hui, monsieur Bêche, vous serez dans le réel !

M. Guy Bêche. Dites toujours !

Avec pas moins de cent partenaires à l'époque, qu'ils viennent de l'éducation nationale, des services sociaux, de l'emploi ou des collectivités locales, en liaison avec les associations d'immigrés en place à ce moment-là, les consulats, nous avons élaboré un projet de contrat d'agglomération pour l'insertion sociale et professionnelle des populations immigrées.

M. Richard Cazenave. On ne dit plus une caricature, on dit « un Bêche » !

M. Guy Bêche. Vous pouvez toujours insulter les gens, cela n'a pas d'importance ! Cela montre le niveau auquel vous situez tous les débats ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Goaduff. C'est vous qui nous insultez !

M. Guy Bêche. Ce projet prévoyait la mise en place d'une association support pour la gestion et la mise en œuvre de ce contrat, association au sein de laquelle nous avons intégré des représentants des communautés immigrées, que nous appelions conseillers techniques.

M. Hubert Falco. Parlez-nous de l'avenir !

M. Jean Le Garrec. C'est l'histoire qui l'éclaire !

M. Guy Bêche. C'était une façon d'ouvrir la loi de 1901 vers une autre dimension.

Je vais maintenant comparer ce que disait ce projet et ce dont on parle aujourd'hui. (*Interruptions sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Vous pouvez piailler ! Cela m'est bien égal.

Que prévoyait le projet ? L'accueil des primo-arrivants et de l'immigration familiale ; des cours d'alphabétisation ; une éducation familiale et sociale pour les mères de famille ; la nomination d'assistants auprès des instituteurs dans les quartiers à forte population immigrée, dont la mission était d'apporter une aide à l'instituteur titulaire, y compris dans le cadre du soutien scolaire hors des horaires scolaires ; la mise en place de structures pédagogiques de soutien scolaire par le renforcement des moyens de l'éducation nationale ; le recrutement d'interprètes auprès des services publics et des entreprises ; la création d'un centre de préformation ainsi que d'une association d'échanges culturels internationaux ; le développement d'une structure d'habitat excluant les cités de transit et favorisant, au contraire, une politique globale d'habitat social permettant une véritable insertion par le logement. Finalement, tous les thèmes abordés à l'époque étaient ceux dont nous parlons aujourd'hui.

Dans le même temps, on assistait, chez nous, à la mise en place de commissions extra-municipales intégrant des immigrés, chargées de la prise en compte des problèmes posés par l'immigration et de la recherche de solutions appropriées.

Hélas ! après plusieurs mois de travail au fond, aucun résultat : ce projet n'a jamais reçu l'agrément du gouvernement de l'époque. Même si le Premier ministre s'appelait Raymond Barre, Jacques Chirac et ses amis étaient dans la majorité !

M. Jean Le Garrec. C'est vrai !

M. Guy Bêche. Par cet exemple, je veux produire le témoignage de la responsabilité que peuvent porter la droite et ses gouvernements dans la politique d'immigration et ses développements...

M. Jean Le Garrec. Eh oui !

M. Jean-Pierre Baumier. Très juste !

M. Guy Bêche. ... de leur absence de volonté politique pour gérer les problèmes au fond afin d'éviter les heurts entre communautés et les difficultés de cohabitation entre Français et immigrés.

M. Richard Cazenave. Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir !

M. Guy Bêche. Je ne serais pas honnête si je ne disais pas que ce qui reste de l'action de M. Dijoud a été la mise en place de certains réseaux d'accueil des populations immigrées. Mais, hélas ! Cette politique s'est très vite fait oublier puisque elle s'est télescopée avec l'amorce d'une autre action, celle de l'aide au retour.

Pendant des années, nous avons agi seuls au niveau de nos collectivités.

M. Jean Le Garrec. Eh oui !

M. Guy Bêche. Il aura fallu attendre 1981 et le gouvernement de Pierre Mauroy pour qu'une politique en ce domaine voie le jour (« *Eh oui !* » *Sur les bancs du groupe socialiste*), et pour que soit signé notre contrat d'agglomération. Je réponds ainsi à M. Juppé qui, cet après-midi, osait nous dire qu'ils avaient tout fait et nous rien !

Puis, ce fut, à partir de 1981, la mise en place des zones d'éducation prioritaire, la modification de la loi de 1901 sur le droit d'association, la politique de résorption de l'habitat insalubre et la mise en place de Banlieue 89. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est vrai que nous devons rappeler les difficultés énormes auxquelles il nous fallait déjà faire face à cette époque, car dès 1981 la droite a commencé à faire de ce dossier un levier important du débat politique contre la gauche.

M. Richard Cazenave. Même à l'Est, vous n'auriez pas pu faire carrière !

M. Guy Bêche. Pourtant, en 1979, n'avait-elle pas donné aux immigrés, dans les entreprises, le droit de vote pour les élections professionnelles et l'éligibilité aux fonctions de délégué du personnel ? Mais, comme pour les nouveaux pauvres de 1984-1985, à son retour au pouvoir en 1986, la droite n'a pas choisi de poursuivre la politique engagée en 1981, elle a choisi de durcir son discours de culpabilisation des immigrés par rapport à nos problèmes intérieurs économiques et sociaux, cristallisant le débat sur le code de la nationalité ou sur quelques malheureux charters.

Quel gâchis, et j'ai envie de dire quelle honte, pour des gens qui veulent sans cesse donner des leçons sur la place et le rôle de la France dans le monde, faire croire qu'ils sont les champions de la défense des droits de l'homme et de la solidarité, pour des gens qui, dans le même temps, dénoncent l'immigré comme l'unique porteur de délinquance, comme le responsable du dérapage de l'évolution des dépenses de santé, et collent au millimètre près au discours de l'extrême droite, imaginant qu'ainsi la droite dite traditionnelle reprendra le terrain qu'elle lui a cédé.

Après l'élection présidentielle de 1988, chacun ayant affirmé son attachement à la construction européenne et au nécessaire accroissement de notre politique d'aide au développement en direction des pays en état de pauvreté, ainsi que sa volonté de livrer le combat contre le racisme et la xénophobie, on était fondé à penser qu'une démarche pour une véritable intégration pourrait utilement s'engager, prenant même en compte la dimension du droit de vote.

M. Daniel Collin. On y revient !

M. Guy Bêche. Au contraire, voici que pour la droite, toute la droite, le discours extrême redevient une règle d'or. Voilà qu'elle fait fi à nouveau de la responsabilité qui est la sienne dans le développement de ce problème, y compris pour ce qui concerne, pendant les années 1986-1987, la croissance de l'immigration irrégulière liée au travail clandestin.

Mes chers collègues, je suis de ceux...

M. Franck Borotra. On n'ose dire lesquels !

M. Guy Bêche... qui pourraient être capables de faire la différence entre ce qui est la position générale de la droite et certaines démarches individuelles plus ouvertes, comme celles qui se sont révélées au cours des travaux de la mission d'information. Mais j'ai entendu, jeudi et vendredi derniers, Jacques Chirac mettre sur un même pied le Président de la République et le leader de l'extrême-droite (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste*) et Jacques Toubon prendre la même position.

M. Alain Colmat. C'est scandaleux ! C'est une honte !

M. Bernard Pons. C'est très bien, au contraire !

M. Guy Bêche. J'ai découvert pendant le week-end la position de certains centristes. Tout cela m'inquiète au plus haut point - et c'est ce qui m'amène à dire qu'aucun consensus n'est possible (« *En effet !* » sur divers bancs du groupe socialiste), qu'il ne faut pas rêver : l'immigration est utile au jeu politique que veut entretenir la droite.

M. Jean-Louis Gosdoff. Qu'avez-vous fait pour la réduire ?

M. Guy Bêche. Dès lors, il appartient au Gouvernement, en relation avec la majorité, de mettre en place de façon claire une politique d'intégration de toutes les populations défavorisées, certes, mais en ne perdant pas de vue la dimension spécifique liée à la situation particulière de certaines populations immigrées.

Les immigrés sont des hommes, des femmes et des enfants au pays des droits de l'homme. La gauche et la majorité présidentielle s'honoreront d'agir sans complexe pour une réelle intégration dans notre société.

Les choses sont difficiles, mais la gauche n'a pas le droit d'abandonner les valeurs qui font sa raison d'être : liberté, justice sociale, solidarité entre les peuples.

Au moment où le mur de l'apartheid se fissure, la France peut-elle tendre la main aux populations noires d'Afrique du Sud tout en refusant de la tendre aux populations noires d'Afrique centrale ?

La France peut-elle se réjouir de l'avènement de la liberté à l'Est et agir ou tenir un discours effaçant des siècles de son histoire tournée vers le Sud ?

M. Richard Cazenave. Il faut aider les pays du Sud, mais cela n'a rien à voir avec notre débat.

M. Guy Bêche. Il lui faudra, si elle veut rester une grande nation, à la fois aider l'Est et aider davantage encore l'Afrique et les autres pays du Sud.

Le gouvernement de gauche et sa majorité se doivent de doter la France des instruments qui renforcent sa politique de coopération avec les pays d'origine de l'immigration et avec les organismes de coopération mis en place pour conduire, dans certains cas, cette politique de développement. Oui, la France devra renégocier certaines conventions bilatérales, comme le dit le rapport de la mission Marchand, définir peut-être des règles nouvelles à négocier pour mieux harmoniser soutien au développement économique et culturel et immigration...

M. le président. Concluez, monsieur Bêche !

M. Guy Bêche. ... réformer, dans ses règlements et législations, ce qui rend trop lourdes ou inefficaces ses politiques ou ce qui donne aujourd'hui l'impression de démarches contraires à la notion d'intégration.

Oui, il faut agir dans le domaine de l'habitat. Ainsi, la commission nationale du logement des immigrés a peut-être eu sa raison d'être quand nous parlions d'insertion ; aujourd'hui, c'est un instrument dépassé.

Je le dis en fonction de ce que nous avons vécu dans notre bassin d'habitat où nous avons refusé les cités de transit et où nous devons maintenant faire face à 2 500 logements H.L.M. vides, consécutivement à la politique de retour au pays d'origine.

M. le président. Un dernier mot, monsieur Bêche !

M. Daniel Collin. C'est encore trop !

M. Richard Cazenave. Débranchez-le, monsieur le président !

Mme Elizabeth Hubert. S'il continue, ça va devenir franchement catastrophique !

M. Marc Dolez. Mais non, monsieur le président, laissez-le poursuivre : c'est très intéressant !

M. Jean-Pierre Baumlér. Cela mérite d'être entendu !

M. Guy Bêche. De même, il y a lieu de s'interroger sur la nouvelle définition à donner au Fonds d'action sociale. Une logique d'intégration voudrait que peut-être il disparaisse. Il mérite à tout le moins d'être réorienté dans le cadre du financement d'actions contractuelles en liaison avec une politique globale au niveau d'une agglomération. En tout état de cause, s'il était décidé d'aller dans ce sens, sa gestion dans la

phase intermédiaire mériterait d'être revue, plus décentralisée, certes, mais décentralisation ne veut pas dire saupoudrage et inefficacité.

Cela signifie à mes yeux que le F.A.S., par exemple, se doit de dire clairement qu'il aidera toute association qui manifeste son souci d'une démarche d'intégration et qu'il refusera son soutien à toute action de « ghettoïsation ». Pour cela, il faut mettre en place au niveau régional les conditions d'une gestion réellement décentralisée.

M. le président. Si vous ne concluez pas, monsieur Bêche, je vais être obligé de vous couper la parole !

M. Guy Bêche. Je vais conclure, monsieur le président ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Richard Cazenave. Faites-le taire, monsieur le président !

M. Bernard Pons. Il a largement dépassé son temps de parole !

M. le président. Laissez terminer M. Bêche, je vous en prie.

M. Guy Bêche. Combien de fois a-t-on vu des associations d'immigrés être subventionnées, alors qu'elles sont en elles-mêmes des associations qui excluent ?

Vingt-cinq ans, c'est la dernière période sur laquelle s'étale en France une expérience d'accueil de populations nouvelles. Il serait, à mes yeux, temps de dire : « Nous voulons la réussir »

Il n'est pas faux de remarquer que tout s'internationalise. Le combat de la gauche a toujours eu cette dimension. Les générations qui nous ont précédés ont toujours su faire preuve d'audace, mais peut-être étaient-elles plus ancrées sur les valeurs qu'elles défendaient. Certains discours de la droite traditionnelle collent curieusement à celui de la préférence nationale de l'extrême-droite. La gauche n'a pas le droit de se laisser piéger par la droite sur ce terrain, elle n'est coupable de rien...

M. Jean-Pierre Baumlér. Voilà !

M. Marc Dolez. C'est vrai !

M. Guy Bêche. ... sauf de vouloir étendre et développer les droits de l'homme. Si le problème religieux est un obstacle, qu'on nous le dise, que la droite parle clairement ! La gauche a depuis longtemps un discours clair, y compris sur le droit de vote ! En 1978, nous avons fait campagne avec, dans notre programme, le droit de vote pour les populations immigrées, et nous avons bien failli gagner les élections. (« *Très bien !* » sur divers bancs du groupe socialiste.)

Parce que nous avons été en mesure de montrer notre capacité à gérer l'économie nationale dans un monde où tout, y compris sur le plan économique, a une dimension internationale, allons-nous maintenant nous laisser coincer ?... (« *Non !* » et rires sur de nombreux bancs.)

M. le président. Terminez, monsieur Bêche ! (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Richard Cazenave. Oui, à ce niveau-là, c'est de la torture !

M. Guy Bêche. J'ai fini ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

M. Henri Emmanuelli. Combien de temps, monsieur le président, avez-vous laissé parler M. Colin cet après-midi ? Vous avez été plus large pour lui. Curieuse façon de présider !

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je crains d'être insupportable à M. Bêche qui nous a dit que cela l'« insupportait » de nous entendre parler.

M. Bernard Pons. Il faudra qu'il s'y fasse !

M. Hervé de Charette. Je vais essayer de dire quelques mots qu'il puisse quand même accepter.

M. Alain Calmat. Cela commence mal !

M. Hervé de Charette. Cela fait bientôt dix ans que M. Mitterrand a été élu président de la République pour la première fois...

M. Henri Emmanuelli. Et ce n'est pas fini !

M. Hervé de Charette. ... et même si je leur fais grâce des deux années pendant lesquelles nous étions au Gouvernement, pendant près de dix ans, les socialistes, dans le domaine de l'immigration, ont défait et n'ont rien fait !

M. Guy Bêche. Défait ce que M. Giscard d'Estaing avait fait !

M. Hervé de Charette. De 1974 à 1981, la France avait en effet une politique de l'immigration.

M. Yves Pillat. De la dentelle !

M. Hervé de Charette. Elle avait, je vous le rappelle, décidé l'arrêt de l'immigration en juillet 1974.

M. Julien Dray. C'était comme pour l'inflation !

M. Hervé de Charette. Quatre mois après l'élection présidentielle, le Gouvernement arrêtait une politique d'ensemble de l'immigration, celle que M. Bêche a critiquée en évoquant les noms de MM. Postel-Vinay et Dijoud...

M. Guy Bêche. Je n'ai pas critiqué M. Postel-Vinay !

M. Hervé de Charette. ... que j'ai des raisons de bien connaître puisque j'ai travaillé avec eux pendant toutes ces années. Mais il a oublié de citer un nom qui l'eût un peu embarrassé, c'est celui de M. Stoléru qui avait poursuivi cette politique « odieuse », si j'ai bien compris M. Bêche.

M. Jean-Pierre Joseph. M. Stoléru s'est repenti depuis ! (Sourires.)

M. Hervé de Charette. Il s'est repenti, c'est cela ! (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Quand vous êtes arrivés au pouvoir en 1981, messieurs, vous avez défait l'action qui avait été conduite, d'abord en rouvrant les frontières, ensuite en renonçant à l'ensemble des initiatives qui avaient été prises dans le domaine social et dans le domaine du logement.

M. Gérard Gouzes. C'est faux !

M. Hervé de Charette. Ce n'est pas moi qui le prétends ! C'est M. Marchand qui a dit, à cette tribune, tout à l'heure, qu'en matière d'intégration et d'insertion des immigrés, plus rien n'était fait dans notre pays ! Je l'ai entendu de mon banc. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. Gérard Gouzes. Vous entendez mal !

M. Philippe Marchand, président et rapporteur de la mission d'information sur l'intégration des immigrés. Je n'ai jamais dit cela !

M. Hervé de Charette. La seule mesure prise en matière d'immigration pendant vos dix années de pouvoir a été la régularisation de la situation des étrangers en position irrégulière, en octobre 1981.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Hervé de Charette. En fait, la situation s'est dégradée pendant toutes ces années.

M. Gérard Gouzes. C'est la majorité de Coblence !

M. Hervé de Charette. Monsieur le Premier ministre, vous êtes en charge des affaires du pays depuis deux ans. Vous parlez ! Vous avez même employé des mots que je veux citer : « La France n'a pas vocation à accueillir toute la misère du monde. » Franchement, ce n'était sans doute pas la façon la plus raffinée, la plus subtile, la plus conforme à nos traditions de parler de l'immigration.

M. Alain Calmat. Très cher, excusez-nous !

M. Hervé de Charette. Si mes propos vous choquent, monsieur le député, dites-le !

M. Joxe visite les postes de la police de l'air et des frontières, mais vous ne faites rien. Vous avez même annoncé que vous vous occuperiez des cages d'ascenseur !

M. Gérard Gouzes. Vous ne devez certainement pas y aller !

M. Hervé de Charette. Or tous les députés, qui les connaissent aussi bien que vous, ont pu constater qu'elles n'avaient pas changé.

Je regrette que ce débat ne soit pas suivi, comme il eût été normal sur un sujet de cette importance, d'un vote qui aurait permis de connaître la position des uns et des autres.

M. Julien Dray. Le vote a eu lieu en 1988 !

M. Hervé de Charette. De ce fait, la discussion est jugée, à l'extérieur de cet hémicycle, comme un non-événement, parce que vous avez empêché les parlementaires d'exprimer, par leur vote, le jugement qu'ils portent sur votre politique.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas parce que vous parlez que c'est un événement !

M. Guy Bêche. Vous vous croyez dans un club « Perspectives et réalités » !

M. Hervé de Charette. Malgré vos interruptions je veux donner un bref aperçu de ce qu'attend l'U.D.F. de votre politique, essentiellement la transparence et la vérité.

Nous voulons d'abord la transparence sur les chiffres, car il est nécessaire et urgent de quantifier exactement l'immigration dans notre pays qu'il s'agisse des entrées ou éventuellement des sorties. Il est essentiel que ces chiffres nous soient communiqués de façon régulière...

M. Philippe Marchand. Le Premier ministre l'a proposé !

M. Hervé de Charette. ... afin que les Français puissent apprécier les résultats de votre politique éventuelle.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Hervé de Charette. Nous voulons également la vérité sur le droit de vote. Je veux dire par là que nous ne nous contenterons pas de l'attitude prise par le parti socialiste repoussant cette question à plus tard. Nous désirons savoir si la majorité actuelle est favorable ou non au droit de vote des étrangers, demain ou après-demain. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Alain Calmat. C'est un procès d'intention !

M. Gérard Gouzes. Que faites-vous des étrangers communitaires ?

M. Hervé de Charette. Nous souhaitons, monsieur le Premier ministre, que soit affirmée la volonté de stopper la venue des étrangers dans notre pays. La première mesure concrète consisterait à annoncer aux Français et aux gouvernements des pays concernés que la France n'est plus un pays d'immigration. Or, M. Marchand a déclaré cet après-midi que la France a été, resté et sera un pays d'immigration. (Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gérard Gouzes. Ce n'est pas ça !

M. Hervé de Charette. Il faut trancher la question de savoir si la bonne réponse est celle de M. Marchand ou la nôtre !

M. Henri Emmanuelli. A Coblence !

M. Hervé de Charette. N'insultez pas ceux qui parlent à la tribune, monsieur le député ! (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Henri Emmanuelli. Je ne vous insulte pas !

M. Hervé de Charette. Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons de remettre en cause la pratique actuelle du droit d'asile. Pour cela il faut prendre d'urgence deux décisions simples.

La première est d'abroger la circulaire, dite circulaire Fabius, dont les dispositions sont un encouragement à utiliser cette procédure pour s'installer en France dans des conditions irrégulières.

La seconde est d'écarter les ressortissants des pays signataires de la convention européenne des droits de l'homme du bénéfice du droit d'asile. Il est, en effet, paradoxal que les ressortissants d'un pays que l'on a jugé digne de signer une telle convention puissent être considérés comme susceptibles de bénéficier du droit d'asile politique.

Nous vous demandons également de maîtriser la politique de l'immigration familiale. J'ai entendu les prises de position des uns et des autres sur ce sujet, et je sais que des questions constitutionnelles et des problèmes de droit se posent en la matière. Cela n'empêche pas la mise en œuvre de dispositions et de règles permettant de maîtriser, c'est-à-dire de réduire, l'immigration familiale.

Enfin, nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, de rendre compte à la représentation parlementaire des discussions concernant les accords éventuels de Schengen. Ils auront, en effet, des conséquences importantes sur la politique de l'immigration en France et sur la pratique des contrôles dans notre pays. Il est donc essentiel que vous nous exposiez la position de notre pays en la matière.

En ce qui concerne la volonté d'intégration et d'insertion, je formulerai deux observations.

D'abord l'intégration suppose la modernisation du code de la nationalité française, cette modernisation étant la condition d'une bonne intégration des naturalisés dans notre pays. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste !)*

M. Guy Bêche. Dites-nous pourquoi ! C'est du rabâchage !

M. Henri Emmanuelli. Vous n'aviez qu'à le faire !

M. Julien Dray. Pourquoi avez-vous retiré votre projet entre 1986 et 1988 ?

M. Hervé de Charette. Ensuite est posée fréquemment la question de savoir si nous sommes prêts à travailler avec le Gouvernement sur cette question.

M. Gérard Gouzes. Voilà la vraie question !

M. Hervé de Charette. Notre réponse est oui, monsieur le Premier ministre ! *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Oui, mais si cela nous est vraiment proposé, et si cela est vraiment utile. Les conditions de notre acceptation sont extrêmement simples, mais, jusqu'à présent ; elles n'ont pas été réunies. La première est de nous présenter vos projets, vos propositions.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Frank Borotra. Absolument !

M. Hervé de Charette. Comment imaginer un débat entre le Gouvernement qui doit agir et le Parlement qui doit délibérer si vous ne prenez pas l'initiative de nous dire ce que vous envisagez de faire ? Voilà deux ans que vous êtes au Gouvernement. Voilà deux ans que l'échéance est reportée par une succession de manœuvres plus ou moins dilatoires.

Nous vous demandons ensuite de répondre à une seconde question simple : quelles suites comptez-vous donner aux demandes exprimées par l'opposition ? Ces demandes sont connues, elles ont été réitérées par l'ensemble des parlementaires de l'opposition et elles sont, depuis les états généraux de l'opposition réunis à Villepinte, publiques, connues de tous, donc de vous-même, du moins de vos collaborateurs. Dressez-en la liste, donnez-nous votre réponse et dites à cette tribune ou ailleurs, mais vite, quelle politique le Gouvernement entend conduire.

En bref : oui pour discuter, non pour disserter ; oui pour nous concerter, non pour faire semblant ; oui enfin pour travailler, non pour occuper la galerie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

(M. André Billardon remplace M. Pascal Clément au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

M. le président. La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, les deux aspects qui rendent passionnels les débats sur l'immigration sont la naturalisation et, surtout, l'intégration de deux à trois millions d'immigrés qui constituent un défi majeur pour une société elle-même en crise.

Cette crise, nous la vivons dans nos circonscriptions : ins-

tabilité de l'emploi, difficultés d'insertion des jeunes, isolement de plus en plus grand des individus, exclusions sociales, dégradation des rapports sociaux dans les banlieues, glissement des valeurs vers le « fric fou », selon l'expression d'Alain Minc.

Le Front national avance un bouc émissaire comme seul responsable de cette crise - les immigrés - et une seule solution : les immigrés dehors.

La conjonction de cette politique du bouc émissaire et des problèmes propres à l'intégration d'un si grand nombre d'immigrés crée une situation périlleuse pour les institutions et les libertés publiques : pour les institutions, quand une structure islamiste cherche délibérément à provoquer un recul de l'état laïque ; pour les libertés publiques, lorsque le droit de libre exercice du culte musulman est dénié - par la violence ou par d'autres moyens - sur le territoire national.

Aucun gouvernement, aucune représentation nationale, aucun citoyen attaché aux valeurs démocratiques ne peut laisser se développer ce genre de situation.

L'immigration a changé de nature. D'immigration de travail, elle est devenue, depuis les mesures de 1974, une immigration familiale avec passage des foyers de travailleurs aux grands ensembles, avec demandes de places dans les crèches, de scolarisation, de logements sociaux, d'aides diverses, d'insertion de jeunes fragilisés par un statut minoritaire, jeunes dont certains se réfugient dans une vie de bande souvent désœuvrée et qui sont toujours en difficultés.

L'intégration de millions d'immigrés a accru la demande « d'État providence » à un moment où la crise économique mettait cet « État providence » en difficulté, à un moment où une large partie de la population française s'inquiétait de ses difficultés d'accès à « l'État providence »

L'immigration est désignée comme fautive de problèmes qu'elle n'a pas créés.

C'est quotidiennement que se vit l'intégration des immigrés.

Lutter contre les ghettos, prévenir et réprimer la petite délinquance, adopter des mesures prioritaires en faveur de l'éducation dans les zones à problèmes, surtout pour l'enseignement primaire, donner une formation qui permette une réelle insertion professionnelle, voilà quelques axes autour desquels doit s'articuler une politique d'intégration.

L'État a des moyens d'action, puisque c'est lui qui finance le logement social et les préfets ont des droits de réservation liés à certains financements.

Le préfet doit donc pouvoir négocier avec les municipalités de son département pour faciliter le desserrement d'un foyer ou d'une cité grâce à la réalisation de programmes de logements sociaux. Dans le cadre des plans départementaux pour le logement des défavorisés, il peut apporter des compensations aux communes qui contribuent à la résolution de problèmes graves.

Il doit aussi coordonner l'action de tous les services publics et de très nombreux partenaires privés ou associatifs autour de la rénovation d'un quartier et de la mise sur pied d'un accompagnement social. Les contrats de ville ou d'agglomération permettent de chercher des solutions dans un cadre plus large que celui du quartier, qu'il soit communal ou, s'il le faut, intercommunal.

Il faut développer en priorité l'accompagnement social dans les quartiers avec des travailleurs sociaux, des animateurs, des médiateurs et aussi la participation de certains jeunes de familles immigrées.

Pourquoi ne pas prévoir des locaux, un statut et une petite rémunération pour ces nombreux jeunes qui pourraient jouer un rôle important dans la rénovation des logements et espaces collectifs, dans leur entretien, dans la formation des résidents aux disciplines de la vie urbaine, dans l'organisation de certaines activités sportives et culturelles ?

En ce qui concerne la scolarisation, il faut intensifier les efforts de tous les partenaires publics et associatifs autour des équipes éducatives dans les écoles et collèges pour œuvrer à une éducation qui offre à chacun le droit de réussir.

Les quarante et une mesures proposées dans le rapport d'information présenté par notre collègue, Philippe Marchand, vont dans le bon sens et devraient permettre l'intégration que nous souhaitons.

Reste à savoir si l'islam peut s'intégrer au sein d'un État laïque.

Il y a déjà eu dans les pays musulmans de forts mouvements laïques depuis Kemal Ataturk à la fin de la Première guerre mondiale qui instaura le premier État laïque en supprimant la califat, jusqu'au président Bourguiba qui proclama la laïcité en Tunisie.

Nos traditions politiques, en séparant l'Eglise et l'Etat, en instaurant la laïcité, placent la religion dans le domaine privé, le domaine public étant celui de l'Etat.

Le code civil s'impose à tous les statuts personnels religieux en échange d'une reconnaissance de la liberté de culte.

L'islamisme, doctrine politique théocratique visant à soumettre la vie publique et la vie privée à un dogme administré par des clercs - les imams -, doit être prohibé.

Par contre, l'islam acceptant les règles laïques, confession de citoyens français, a sa place. La liberté de culte doit être respectée et je salue le courage républicain du député-maire d'Evry, de celui de Lyon, du sénateur-maire de Marseille, qui la font respecter sur le territoire de leurs communes. Il s'agit du respect de nos libertés publiques. Dans de telles conditions, l'islam est « intégrable » dans la France laïque et dès lors la citoyenneté peut être délivrée dans le respect des droits contre la discrimination sociale.

L'obtention de la nationalité a été présentée dans deux rapports comme une des voies d'intégration.

La citoyenneté est la conjonction des droits de la personne et de la souveraineté des Etats, le futur citoyen pouvant exercer les droits politiques et entrer dans la fonction publique de l'Etat, en abandonnant la protection diplomatique et le « code civil » du pays d'origine : ainsi aucun Français ne peut se prévaloir du statut personnel de droit musulman en ce qui concerne le mariage, le divorce, la polygamie, etc.

La tradition du droit français, c'est l'attribution et l'acquisition de la nationalité par le droit du sol.

Comme vous le savez, l'article 23 du code attribue la nationalité française à la naissance à « l'enfant légitime ou naturel, lorsqu'un de ses parents au moins y est lui-même né ». La double naissance en France - celle de l'intéressé et celle d'un de ses parents - fait présumer un établissement durable et une assimilation complète portant sur trois générations, depuis l'immigration des grands-parents.

Le deuxième cas d'acquisition de la nationalité - article 44 du code - reposant sur la naissance simple et la résidence, a fait l'objet de vives discussions. Néanmoins, cette acquisition de la nationalité française est un acte volontaire du jeune concerné puisqu'il peut y renoncer. Elle consacre un processus d'intégration depuis la naissance à travers la scolarisation.

La citoyenneté découle de la nationalité depuis les principes établis par la constitution de 1793. Je considère qu'une citoyenneté « locale », outre les problèmes de droit qu'elle poserait, ne permettrait pas une meilleure intégration des immigrés en en faisant des citoyens de « seconde zone ».

Le code de la nationalité en vigueur me semble satisfaisant puisqu'il fonde la nationalité sur le sol et les principes de la démocratie et non pas sur l'appartenance ethnique.

Les risques d'explosion qui menacent quotidiennement nos libertés, la chance que donne l'apport de populations supplémentaires et l'excellente « interface » que constituent les musulmans dans notre politique méditerranéenne m'obligent à vous demander, monsieur le Premier ministre, au nom de l'association des démocrates, d'afficher une politique d'intégration hardie et résolue. *(Applaudissements sur divers bancs des groupes socialiste et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Denise Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Mesdames, messieurs, l'immigration est une question qui secoue la société française, et la présence des immigrés, en particulier celle des Maghrébins, est utilisée par certains pour créer un climat xénophobe, pour manipuler l'opinion, pour banaliser les idées racistes.

Il est indispensable de parler clair avec le cœur et avec la raison non seulement des immigrés et des mesures destinées à faciliter leur insertion, mais aussi des conditions de vie de la population d'accueil. Il faut le faire avec une certaine humilité car, en général, les donneurs de leçons ne sont pas confrontés aux conditions de vie précaires de la population d'accueil.

Tout groupe, dès qu'il a bénéficié de privilèges, aussi faibles soient-ils, tend à les défendre et à avoir peur des autres, des différents. C'est une réaction générale, celle des bien-portants vis-à-vis des handicapés, des hommes vis-à-vis des femmes, des nationaux vis-à-vis des immigrés, des adultes vis-à-vis des jeunes et des vieux, des Blancs vis-à-vis des Noirs. Il est plus difficile d'être une immigrée noire, vieille et handicapée qu'un jeune Français blanc, jeune et bien-portant. *(Sourires.)*

M. Robert Pendraud. Ça, c'est un peu vrai !

M. Pierre Mazeaud. De toute façon, il vaut mieux être jeune !

Mme Denise Cacheux. Ce ne sont pas les violonistes, les pianistes, les footballeurs, les actrices, les chirurgiens, les hommes d'affaires ou les couturiers étrangers qui posent problème....

M. François d'Aubert. Vous verrez quand des chirurgiens algériens viendront ici !

Mme Denise Cacheux. ... ce sont les ouvriers étrangers dont nous comptabilisons l'apport économique et démographique, mais qui, confinés dans des ghettos, sont l'objet de tensions sociales et de phénomènes de rejet.

Nous l'avons dit et redit au cours de cette soirée, nous l'avons répété pendant les travaux de la mission d'information : la politique d'intégration doit être globale et prévoir des dispositions générales pour l'ensemble des défavorisés et non pas seulement pour les immigrés. Ces mesures, notamment l'accroissement de l'offre de logements sociaux, une meilleure répartition de ceux-ci entre les communes, la multiplication des zones d'éducation prioritaires, doivent être offertes à tous.

Les populations issues de l'immigration doivent pouvoir bénéficier des mesures de droit commun dans les mêmes conditions que les nationaux. D'éventuelles actions spécifiques ne doivent être entreprises que pour éliminer les obstacles et faciliter l'accès au droit commun. On n'intègre pas dans le chômage. On n'intègre pas dans la précarité. On n'intègre pas dans des logements trop petits ou mal construits. On n'adapte pas les plus démunis, qu'ils soient Français ou étrangers, à des conditions de vie inhumaines ; il faut adapter notre société pour qu'elle soit accueillante pour tous et pas seulement pour certains. On ne peut pas laisser se développer des ghettos et parler en même temps d'intégration. Il faut se donner les moyens de vivre ensemble.

Tous nos interlocuteurs l'ont dit et répété : le logement est l'élément clé de l'intégration et les besoins en la matière se sont modifiés. Au cours de nos rencontres, en particulier avec le F.A.S., nous sommes convenus que les logements avaient au départ été prévus pour des travailleurs isolés qui se sont de plus en plus sédentarisés, qui ont vieilli. Or, il faut aujourd'hui loger des familles en situation encore plus souvent précaire que les familles françaises. Actuellement, l'offre de logement social est insuffisante et mal répartie entre les communes et à l'intérieur même des communes. La taille des logements offerts par les immeubles à vocation sociale n'est pas toujours adaptée. Les notions de bassins d'habitat et de plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées, contenues dans la loi Besson, s'inscrivent dans cette logique.

L'éducation est un autre élément clé de l'intégration, car l'école remplit les mêmes tâches pour les enfants originaires de l'immigration que pour ceux d'origine française. Mais certaines mesures doivent être envisagées ou améliorées pour permettre une meilleure intégration des jeunes d'origine étrangère. Nous avons envisagé, dans notre travail de réflexion, la nécessité d'abaisser l'âge d'admission dans les classes d'accueil pour permettre un enseignement plus précoce de notre langue, de redéfinir les conditions d'accueil dans ces classes, de les réserver aux primo-arrivants et autant que possible à tous les primo-arrivants pour qu'elles demeurent des instruments d'intégration et ne dérivent pas en causes d'exclusion, d'encourager les mesures de soutien scolaire, d'assurer une meilleure information des parents sur la vie des établissements scolaires, d'alphabétiser les plus âgés, car si on ne sait ni lire ni écrire, on est dépendant.

Je passe sur la nécessaire adaptation des quartiers pour vivre ensemble, puisque de nombreux collègues l'ont déjà évoquée ce soir.

Un tel débat ne peut pas se borner à l'affirmation des principes généraux, fussent-ils généraux. Nous souhaitons, monsieur le Premier ministre, messieurs les membres du Gouvernement, que, à l'issue de ce débat, nous puissions obtenir quelques décisions concrètes, précises. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean Tardito. Ce ne sont peut-être pas les mêmes que les nôtres !

(*M. Pascal Clément remplace M. André Billardon au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

Mme Denise Cechoux. M. Marchand a ouvert ce débat par le rapport d'étape de notre mission d'information. Plutôt que de répéter ce qui a été dit, je concentrerai mon propos sur la vie des familles d'immigrés et les mesures nécessaires pour les aider à s'intégrer.

M. Gérard Gouzes. Ça, c'est du concret !

Mme Denise Cechoux. Je rappelle la féminisation de la population immigrée. Autant que les statistiques dont nous disposons sont fiables, on peut dire que les femmes constituent environ 45 p. 100 de la population étrangère totale. Même s'il y a eu un recul depuis dix ans de l'immigration familiale, elles restent la première source d'immigration.

Sur le plan démographique, on observe chez les femmes immigrées une fécondité qui, au cours des années, tend à se rapprocher de celle des femmes françaises avec, en conséquence, un renforcement du poids des jeunes et un vieillissement des actifs.

Le droit de vivre en famille est un principe essentiel. Le regroupement familial reconnu en 1978 par le Conseil d'Etat comme relevant des principes généraux du droit est aussi un facteur d'intégration, mais ce droit est parfois difficile à exercer. En effet, les conditions qui n'ont rien d'exorbitantes, en théorie, sont parfois difficiles à remplir en pratique.

Je veux d'abord souligner que ce droit au regroupement doit conférer aux femmes des droits personnels et pas seulement des droits dérivés qui, outre qu'ils sont contrairement à l'autonomie des personnes même dans des situations conjugales sans histoire, deviennent totalement problématiques quand les femmes sont abandonnées par leur conjoint. Notre groupe de travail a conclu à la nécessité de réexaminer et de modifier certaines conventions internationales bilatérales qui ne sont pas conformes aux principes fondamentaux de notre droit, en particulier dans le domaine des droits des femmes et de la laïcité. Ainsi les Marocaines peuvent en France être quasiment répudiées contrairement aux règles de notre code civil.

Quant aux règles relatives aux ressources et au logement, elles sont certes nécessaires pour que des conditions de vie trop précaires ne compromettent pas les chances d'intégration, mais un toilettage de certaines dispositions est indispensable pour améliorer le droit de vivre en famille.

Les exigences fixées pour l'obtention de logements, prévues pour assurer aux familles des conditions de vie décentes, peuvent avoir des effets pervers. Le chef de famille ne peut pas obtenir de logement social s'il n'a pas les titres de séjour pour toutes les personnes qui vont habiter le logement. Or, par définition, quand il demande le regroupement, il réside seul en France. Je ne parle pas du parc locatif privé auquel il est difficile d'accéder, indépendamment du fait qu'il s'agit d'immigrés, quand on a un salaire équivalent au S.M.I.C. Et quand, faute de pouvoir faire venir régulièrement femme et enfants, on les fait venir irrégulièrement, ils n'ont aucun titre, toujours pas d'accès au logement social, pas droit aux allocations familiales, ni aux prestations sociales. Comme il est difficile de reconduire femme et enfants à la frontière, ils restent en France en situation irrégulière et nourrissent les statistiques d'immigrés clandestins.

Il faut donner des droits propres aux femmes et assurer leur sécurité juridique. Quand les femmes sont abandonnées par leur conjoint alors qu'elles n'ont que des droits dérivés, elles n'ont pas de ressources, pas de contrat de travail, pas de droit au R.M.I. et l'administration ne peut pas régulariser leur situation. Elles n'envisagent pas de retourner dans leur

pays d'origine et se trouvent donc juridiquement en situation de clandestines, sauf si elles sont mères d'enfants français auquel cas elles ont de nouveau droit depuis le 2 août 1989 à la carte de résidente, avec cependant une exception pour les Algériennes.

Il faut également améliorer la sécurité juridique pour les jeunes étrangers entrés en France en dehors du regroupement familial, qui n'ont pu, pour des raisons d'âge, bénéficier des régularisations successives de 1986 et 1989 et qui n'ont donc à dix-huit ans aucun droit à résider en France alors que leur famille y réside et qu'ils y sont scolarisés.

Il est aussi nécessaire d'améliorer la sécurité juridique pour ceux qui sont nés et scolarisés en France, repartis avec leur famille dans leur pays d'origine où ils ne s'intègrent pas. Quand ils reviennent en France, ils se trouvent dépourvus de tous droits.

Pour la plupart des familles, la migration est motivée par des impératifs socio-économiques et par l'espoir de travail et d'une vie meilleure. Le père est d'abord arrivé seul et la famille l'a rejoint dans le cadre du regroupement familial.

Je ne veux pas évoquer ici de grandes questions polémiques. Je vais peut-être vous paraître terre-à-terre, mais je veux parler des problèmes de terrain, de vie quotidienne et essayer de rendre cet hémicycle plus sensible à la vie de ceux dont nous parlons qu'à nos problèmes, nous les politiques.

Ces familles ont à faire face à de nombreux changements qui les heurtent souvent profondément : passage d'une société rurale et traditionnelle à une société urbaine et industrielle ; passage d'une vie sociale et familiale élargie à une conception nucléarisée de la cellule familiale ; passage d'un habitat ouvert de plain-pied sur l'environnement à des logements cloisonnés et souvent exigus dans les grands ensembles urbains et sans vie communautaire ; passage d'une communication orale et relationnelle à une communication par l'écrit distancée, impersonnelle et souvent incompréhensible ; passage d'un contexte social communautaire à un contexte administratif et institutionnel souvent peu accueillant ; passage d'une société religieuse à une société laïque, transformation des modes de vie - alimentation, vêtements, transports, climat.

Ces changements sont diversement vécus et peuvent avoir de nombreuses conséquences sur l'équilibre familial et sur le projet d'insertion. Les familles doivent reconsidérer leurs comportements, les réinterpréter en fonction de ce contexte qui est parfois en contradiction profonde avec leurs références culturelles. Au début, les tentatives et les efforts d'adaptation se réalisent souvent dans une perspective de provisoire en fonction d'un retour qui se révèle hypothétique.

Parmi les familles en multi-difficulté, on trouve souvent des familles d'origine rurale ou de milieu déjà défavorisé dans le pays d'origine, ayant eu peu de chance d'accéder à une scolarité complète et à une formation qualifiante, ayant vécu et vivant encore une grande souffrance d'identité et de dépréciation de leurs valeurs et de leurs croyances. Certaines familles cherchent alors, et parfois désespérément, à préserver leurs traditions, plus particulièrement encore quand celles-ci sont en péril parce que mal tolérées par l'environnement et que les conditions de vie en France recentrent la famille sur elle-même.

Les difficultés d'ordre économique se surajoutent aux difficultés de la transplantation et pèsent lourdement, sinon prioritairement, sur les possibilités d'insertion d'autant plus qu'elles viennent souvent révéler l'échec du projet migratoire.

Le manque de travail, le chômage, le manque de ressources, les réactions disqualifiantes atteignent profondément l'image du père et pèsent lourdement sur la dynamique familiale. C'est tout le rôle social du chef de famille qui est atteint. C'est aussi la remise en question de tout ce qui a motivé l'immigration. Les répercussions familiales sont alors souvent capitales. Elles contribuent au repli de la famille sur elle-même, à des déstabilisations et à des décompensations parfois dramatiques.

Le rôle de la mère, le rôle maternel font partie intégrante de l'identité et du statut des femmes. La référence au modèle d'identification donné par leur propre mère joue un rôle essentiel dans les conduites éducatives de nombreuses femmes.

Parmi les plus importantes difficultés, je citerai celles de communication qui dépassent largement l'illettrisme, l'analphabétisme, la méconnaissance de la vie en France, de la vie

en ville, l'ignorance de la langue française, l'isolement au foyer avec leurs jeunes enfants non encore scolarisés, le peu de mobilité et les attitudes de repli sur soi.

L'insertion sociale des jeunes enfants, elle, est subordonnée à celle des parents, à leur compréhension des enjeux et des nécessités, à leur acceptation de normes culturelles et éducatives différentes sans qu'ils se voient contraints de désavouer leurs.

M. Robert Pandraud. C'est bien vrai !

Mme Denise Cacheux. On peut constater que plus la distance socioculturelle est grande entre le milieu familial de l'enfant et les milieux éducatifs extrafamiliaux qu'il rencontre dans sa petite enfance, plus les risques d'incompréhension et de fracture, d'opposition et d'incohérence sont présents.

M. François d'Aubert. C'est du blabla !

M. le président. Madame Cacheux, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Raymond Douyère. C'est important ce qu'elle dit !

Mme Denise Cacheux. Vous m'accorderez quelques minutes de grâce, monsieur le président ?

M. le président. Quelques secondes, madame Cacheux.

M. Gérard Gouzas. Vous êtes trop clément, monsieur le président. *(Sourires.)*

Mme Denise Cacheux. La réponse à toutes ces difficultés, c'est la prévention précoce des inadaptations. Il n'y a pas de problèmes de santé spécifiques selon la plupart des équipes de P.M.I. chez les jeunes enfants immigrés. Ce qui paraît le plus important, et qui touche au domaine éducatif, est lié à la relation entre la mère et l'enfant.

Il est évident, monsieur le président, que j'ai mal mesuré la longueur de mon intervention. J'aurais voulu évoquer en effet les actions nécessaires pour favoriser l'insertion des femmes, des enfants et des familles.

M. Marc Dolez. Ce serait bien !

Mme Denise Cacheux. J'évoquerai donc de façon cursive les demandes concrètes de médiation culturelle, surtout de formation d'interprètes. Toutes les structures associatives nous ont fait part de la nécessité de traducteurs, fonction mal remplie ou de façon insuffisante. Dans les secteurs de la petite enfance et des hôpitaux en particulier, le F.A.S. nous a dit consacrer à cette action des sommes élevées mais insuffisantes, et l'aide des C.A.F et de l'Etat serait la bienvenue.

M. François d'Aubert. Et des potes !

Mme Denise Cacheux. On nous a demandé aussi des médiateurs.

Les femmes immigrées ont présenté des demandes pour la politique de terrain dont je vous épargnerai l'énumération compte tenu de l'heure, ...

M. François d'Aubert. Merci !

Mme Denise Cacheux. ... et souligné, au-delà du rôle de l'Etat, du Parlement et des structures, le rôle important des maires et des collectivités locales.

M. François d'Aubert. C'est une découverte !

Mme Denise Cacheux. Si certaines politiques municipales favorisent l'insertion, d'autres révèlent des égoïsmes municipaux et il serait souhaitable que la solidarité nationale puisse s'exprimer par des compensations financières en faveur des communes qui ont œuvré pour l'intégration et par des pénalisations pour celles qui ne le font pas.

Je limite ici mon propos, bien que j'aie encore beaucoup de choses à dire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht.

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous avons entendu de nombreux orateurs avancer des arguments historiques, des arguments économiques, des arguments sociaux. Mais, arrivé à ce point du débat, j'ai une curieuse impression d'absence totale d'émotion. C'est vrai pour les uns et pour les autres.

M. Gérard Gouzas. En effet !

M. Arthur Paecht. Je n'ai pas eu l'impression que ce sujet qui, nous dit-on, passionne l'ensemble de notre pays, ait eu, au sein de cette assemblée, le même retentissement.

M. Gérard Gouzas. C'est vrai !

M. Arthur Paecht. Evidemment, je suis un parlementaire un peu à part. Je suis un immigré de la première génération, né à l'étranger de parents étrangers. Pourtant, je suis maire, conseiller général, parlementaire, beau-frère d'un autre parlementaire.

M. Gérard Gouzas. C'est cela l'intégration !

M. Arthur Paecht. Oui, mon cher collègue, et je suis très fier d'être devenu français. Je n'ai pas à donner des leçons, mais je n'ai pas beaucoup entendu parler au sein de cette assemblée de la France et de la fierté d'être français ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République, de l'Union du centre et sur certains bancs du groupe socialiste.)*

Je croyais avoir réussi mon intégration, mais à vous écouter les uns et les autres, j'ai aujourd'hui quelques doutes.

Monsieur le Premier ministre, vous avez commencé votre déclaration en évoquant la lamentable affaire de Carpentras. Vous n'êtes pas le seul ; M. Lajoinie en a parlé également, ainsi que d'autres orateurs.

M. Gérard Gouzas. Vous pouvez le faire !

M. Arthur Paecht. Cette confusion entre l'antisémitisme et l'immigration me gêne beaucoup. Pour moi, ce n'est pas un cimetière juif qui a été profané à Carpentras, mais un cimetière français où des citoyens français de religion juive sont enterrés. Faire l'amalgame entre l'antisémitisme et l'immigration, cela voudrait dire que, dix-neuf siècles après, un citoyen juif de Carpentras, même mort, n'est toujours pas français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Michel Rocard, Premier ministre. C'est scandaleux ! Vous ne pouvez pas vous permettre de dire cela !

M. Arthur Paecht. Monsieur le Premier ministre, je n'ai pas dit que vous aviez tenu de tels propos.

M. le Premier ministre. Vous faites comme si !

M. Arthur Paecht. Pas du tout, monsieur le Premier ministre, au contraire, et je n'attaque personne !

M. le Premier ministre. C'est un peu une honte. La France mérite mieux ! C'est parce que c'est une évidence que ce cimetière est français qu'il est inutile de le rappeler !

M. Arthur Paecht. Monsieur le Premier ministre, je vous dis les choses comme je les ressens, sans aucun esprit de polémique, avec beaucoup de chagrin, et un peu de pitié pour certains.

Je ne vous ai pas mis en cause. J'ai dit simplement que, depuis quelques jours, dans cette enceinte comme à l'extérieur, j'entendais beaucoup parler de l'immigration à propos de l'affaire de Carpentras et que ce n'était pas la même chose.

M. Gérard Gouzas. C'est de la même nature !

M. Arthur Paecht. Si je vous ai offensé, je vous demande de me pardonner. Ce n'était pas dans mes intentions. Je le dis encore une fois, plus que tout autre, sans aucun doute, j'aime ce pays qui m'a accueilli et qui est devenu le mien. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Gouzas. Qui a insulté Mme Veil ? Qui a parlé de « Durafour crématoire » ?

M. Arthur Paecht. Sûrement pas moi !

M. Gérard Gouzas. Pas vous, mais certains. Tout ça, c'est de même nature ! Antisémitisme, racisme, même combat !

M. Arthur Paecht. Monsieur le président, je veux bien me laisser interrompre. Je vous demande simplement de le décompter de mon temps de parole.

M. le président. Oui, monsieur Paecht.

M. Arthur Paecht. Mes chers collègues, je ne suis pas à cette tribune pour engager une polémique et pour juger qui que ce soit. Je suis là au contraire pour témoigner de ce que ce pays est accueillant, de ce qu'il permet à des étrangers de devenir. Je voulais en donner acte et m'en montrer reconnaissant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Richard Cazenave. Ce n'est pas aux socialistes qu'il faut en donner acte. Ils ne comprennent pas cela ! Ils vivent mal la France !

M. Arthur Paecht. J'en viens au problème de la nationalité, seul sujet que je voudrais aborder dans mon intervention.

M. Marchand avait un moment évoqué l'idée qu'accorder plus facilement la nationalité française pouvait être un moyen de faciliter l'intégration. Sur ce point, je n'ai pas la même analyse parce que l'intégration concerne non des communautés entières, mais des personnes. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Pour moi, la séquence doit être la suivante : assimilation, intégration, naturalisation. C'est seulement lorsque l'intégration est réussie que peuvent intervenir comme couronnement la demande de nationalité, qui est un acte volontaire, et l'octroi de la nationalité, qui génère des droits et des devoirs.

M. Gérard Gouzes. C'est toujours un acte volontaire !

M. Arthur Paecht. En ce sens, tous les étrangers qui sont sur notre territoire ne sont pas obligés de devenir français. Il y a dans notre pays des gens qui viennent s'y réfugier, d'autres qui préfèrent vivre chez nous plutôt qu'ailleurs, d'autres qui viennent y travailler.

Pour les premiers, les droits de l'homme sont suffisants. Ils sont respectés dans notre pays. Le travail génère des droits, et, selon moi, pas seulement des droits sociaux, mais aussi des droits de solidarité. Mais les droits politiques, qui sont effectivement liés très étroitement à la nationalité, ne peuvent naître que le jour où l'on a prouvé que l'on voulait devenir un Français comme vous ou comme moi aujourd'hui et où on en a fait la demande.

M. Gérard Gouzes. C'est toujours ainsi !

M. Arthur Paecht. Non, parce que cet acte volontaire n'est pas toujours sanctionné comme il le devrait, et je terminerai sur ce point.

Lorsque j'ai demandé la nationalité française, en vertu de l'article 55 du code de la nationalité française de l'époque, j'ai fait une simple déclaration chez le juge de paix : j'ai dix-huit ans, j'aime ce pays, je m'y trouve bien, vous m'avez accueilli et je voudrais devenir français.

M. Gérard Gouzes. Vous avez fait une demande !

M. Arthur Paecht. J'ai fait une demande qui a été tapée sur un papier timbré. J'ai demandé : quand serai-je français ? On m'a répondu que le ministère de la santé et de la population - c'est ainsi qu'il s'appelait à l'époque - enregistrerait ma demande dans les trois ou quatre mois.

M. Gérard Gouzes. Êtes-vous moins français ?

M. Arthur Paecht. Je ne suis pas moins français, mais j'ai un sentiment de frustration. J'aurais aimé...

M. Gérard Gouzes. Qu'on vous flagelle ? (*Vives protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Millon et M. François d'Aubert. Monsieur Gouzes, laissez parler M. Paecht !

M. Richard Cazenave. Ecoutez-le au moins !

M. Arthur Paecht. J'aurais aimé un peu plus de solennité. J'aurais aimé aujourd'hui pouvoir dire à mes enfants, photos à l'appui : c'était le jour où j'ai demandé à être français, c'était le jour où l'on m'a accordé l'honneur de la joie d'être français. Je pense que cela ne diminuerait en rien l'acte lui-même, mais que cela donnerait certainement à celui qui est accueilli dans la communauté nationale un peu plus le sens de ses responsabilités et de ses devoirs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire dans ces cinq minutes qui m'ont été accordées, mais je voudrais encore une fois me tourner vers vous, monsieur le Premier ministre, parce que je n'ai pas très bien compris votre réaction et la raison pour laquelle vous avez trouvé mes propos scandaleux.

Je n'ai pas voulu être blessant, bien au contraire. J'ai simplement voulu vous expliquer, comment moi, moitié dehors, moitié dedans, je ressens les choses en les ayant vécues et, encore une fois, en souhaitant que beaucoup d'autres étrangers, comme moi, puissent s'intégrer dans la collectivité nationale, parce que nous en avons besoin et que leur apport a souvent été profitable à notre pays. Mais, bien évidemment, en aucun cas, on ne peut être une épine irritante. Il faut bien se plier à la loi de la majorité. Cela n'enlève rien aux convictions de chacun. En tout cas, on peut être un Français à part entière, ou peut-être même demain un Européen à part entière, parce que le problème européen va se poser exactement de la même façon. Il faut, à tout moment, que celui qui est à côté de vous puisse se reconnaître comme l'un des vôtres.

Je crois que c'est une manière convenable et raisonnable d'aborder le problème. Monsieur le Premier ministre, je suis prêt à travailler avec ceux qui veulent faciliter l'assimilation et l'intégration, mais sur des bases claires et non sur des slogans qui n'auront pas de réalité dans la collectivité française, parce que les Français, comme sans doute les habitants d'autres pays, accordent une certaine valeur à la nationalité. Ils ne veulent pas qu'elle soit bradée. Tout ce que je vous demande, c'est effectivement de ne pas brader la nationalité française.

Je crois, monsieur le Premier ministre, n'injurier personne. Encore une fois, je pense apporter ici ma pierre et mon témoignage et, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, l'expression de ma reconnaissance. (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais simplement d'abord regretter que le bon travail accompli par la mission d'information qu'a présidée M. Marchand et à laquelle j'ai participé n'ait pas été davantage utilisé et que nous n'ayons pas davantage su en tirer la substance dans ce débat.

Les orateurs de l'opposition ont d'ailleurs davantage tiré profit de la mission d'information, dont les socialistes ont voté le rapport, que la majorité et le Gouvernement lui-même. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) On le voit en particulier dans les propositions qu'a faites cet après-midi le secrétaire général du R.P.R., Alain Juppé, que je fais miennes. Je n'y reviendrai pas et limiterai mon propos à ce qui, finalement, est au fond de tout cela, l'identité de la France.

L'identité de la France est double, et c'est tout entière qu'il faut l'exprimer.

L'identité de la France, ce sont, bien sûr, nos valeurs, nos racines, notre tradition, notre culture, ce qui nous rend Français et, à ce titre, différents des autres. Et nous croyons que cela ne doit pas se dissoudre.

Mais c'est en même temps une vocation universelle, un message, celui de la Révolution française, des droits de l'homme, de la justice, en un mot, de la République.

Quand le général de Gaulle commençait à écrire ses *Mémoires*, le regard tourné vers les confins de l'Argonne, à travers la fenêtre du bureau de Colombey, c'est certainement à cette France-là, une personne qui nous appartient mais qui appartient aussi au patrimoine de tous les hommes, qu'il pensait en écrivant : « Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France ».

Nous ne devons jamais l'oublier dans ce genre de débat, face aux renoncements des uns et à la démagogie des autres.

L'unité de la France, dans les limites qui sont aujourd'hui les siennes, a été forgée au cours des siècles par la volonté des princes, par la conquête, parfois, plus rarement, par la volonté des citoyens.

Et pourtant, pour les Français, même pendant les périodes les plus sombres de Guerre de Cent ans, pendant les déchirements des guerres de religion, même au plus fort des guerres

civiles qui nous ont déchirés, la France existait. C'était comme un être mystique, idéal, passionnément recherché et aimé, que l'on voulait forte, belle et unie et à laquelle on se raccrochait.

Ce pays n'était pas un pays comme les autres. « L'air de France affranchit », disaient les juristes de la monarchie ; pas d'esclaves dans cette terre de liberté. Henri IV, Louis XIII se posaient, face à l'Espagne tout imprégnée d'inquisition, en défenseurs du droit des gens. Avec Descartes, la France devenait le pays d'élection de la raison. Avec les encyclopédistes et les philosophes, ce fut la patrie des lumières qu'elle faisait rayonner sur les autres peuples.

La France, bien avant la Révolution, se voulait déjà porteuse d'un message. Avec la Révolution, elle s'identifie désormais de façon indissoluble à l'universel des droits de l'homme, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Aux yeux du monde entier, elle reste pour toujours - et on l'a vu encore l'année dernière - ce signe mystérieux d'espoir. La France ne peut être infidèle à sa mission, elle ne peut faillir. D'elle, on attend plus que de tout autre.

Qu'elle le veuille ou non, la France de l'égoïsme et du repli sur soi, la France du refus de l'autre, ce n'est pas la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

C'est dur, parfois, d'être français. Cela crée des responsabilités, cela impose des exigences. Cela se mérite, aussi, par un effort de chaque instant. Cela se mérite pour celui qui veut devenir français. Cela se mérite aussi pour celui qui est né français, d'ancêtres français, dépositaire d'un héritage de valeurs qu'il a le devoir de préserver et de faire fructifier.

La France, c'est un effort de chaque instant. La passion de la France ne se consume jamais. Elle traverse la vie de chacun en lui donnant tout son sens.

Cette « idée de la France », mes chers collègues, n'est pas seulement la mienne, n'est pas seulement la nôtre. C'est celle de tous les Français, grands et humbles, d'autrefois comme d'aujourd'hui.

Alors - je le dis après avoir beaucoup contribué à l'élaboration de propositions pour favoriser la solution de ce problème de l'immigration, de l'insertion et de l'intégration - sachons voir l'essentiel, dépassons les mesquineries et les petites, les grandes gesticulations et les petits bénéfices. Ne croyez-vous pas qu'elle le mérite, la France, notre France ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Colcombet.

M. François Colcombet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, comme M. Toubon, je fais partie des membres de la mission qui ont assisté aussi assidûment que possible à ses travaux, et même si nous n'avons pas pu aujourd'hui en tirer toute la substantifique moelle, nous pourrions continuer à travailler dans les mois qui viennent.

Il y a un certain nombre de propositions. Certaines sont assez faciles à mettre en œuvre, certaines sont déjà amorcées, d'autres demanderont un plus grand effort. En tout cas, il y a un manifestement du matériau.

De nombreux crateurs, comme M. Toubon à l'instant, se sont livrés à des rapprochements historiques ou géographiques. En effet, la situation que nous connaissons aujourd'hui, cette difficulté à faire place aux immigrés n'est ni nouvelle, ni unique.

Dans certains pays, la situation est autrement difficile. On a parfois trouvé la solution. Au Brésil, par exemple, on ne peut pratiquement pas être candidat à la présidence de la République si l'on n'a pas dans son ascendance au moins quatre races ou cinq religions. L'intégration, à cet égard, est parfaitement réussie.

Les Etats-Unis sont un pays qui s'est fait par vagues successives d'immigrés, et l'intégration a toujours été non seulement encouragée mais facilitée, puisque la nationalité s'acquiert très facilement dès que l'on naît sur le territoire américain. Paradoxalement, les Américains, qui auraient dû être particulièrement accueillants envers leurs marginaux, ont tout de même eu des difficultés pour intégrer une des com-

munautés les plus anciennement arrivées sur le territoire américain, à savoir les Noirs. Je crois qu'il est utile de réfléchir à ce qui s'est passé dans ce pays qui n'a pas eu de problèmes économiques énormes et qui a montré ses capacités d'intégration à l'égard de certaines communautés. Je vous rappelle que Kennedy avait dû, à une certaine époque, imposer un quota de noirs dans les écoles, pour essayer d'inciter à l'intégration.

De cette expérience, nous pouvons tirer deux réflexions. La première, c'est que l'Etat ne peut rester indifférent à l'intégration et qu'il doit être capable d'intervenir. La seconde, c'est que la situation économique à elle seule n'explique pas les problèmes d'intégration.

D'ailleurs, quand on regarde la situation dans les pays de l'Est, on s'aperçoit que même là où, pendant à peu près quarante ans, tout a été fait pour assurer une véritable égalité économique entre les peuples, certaines minorités ne sont pas intégrées et que des luttes entre ces minorités se transforment en batailles de rues, et on ne sait pas très bien jusqu'où cela va aller. L'antisémitisme lui-même n'a pas disparu dans cette région du monde.

Autant dire, mes chers collègues, que ces problèmes sont très compliqués, et que la France n'est pas, et de loin, le seul pays à connaître une situation difficile.

Il est vrai aussi que, non loin de nous, certains peuples ont trouvé des solutions assez élégantes. Ainsi la Hollande, plusieurs fois citée, a donné le droit de vote aux immigrés pour les élections municipales. Il est vrai que, bien avant que la France ne devienne, comme l'a dit M. Toubon, le pays des Lumières et des droits de l'homme, la Hollande était déjà le pays de l'égalité, celui qui a toujours accueilli tous les marginaux, tous les opposants, les protestants comme les catholiques ou ceux qui ne croyaient à aucune religion. Elle a tout naturellement fait une place aux immigrés, qui trouvent chez elle une situation enviable.

Il me semble que la France, en tout cas le parti socialiste, lorsqu'ils envisagent, à un terme qui n'est pas fixé mais qu'il faudra bien atteindre un jour, de donner aux immigrés le droit de vote aux élections municipales, se placent, de manière consciente et raisonnée, dans une tradition qui existe en Europe. Car d'autres pays que la Hollande, tels le Danemark ou la Suède, ont depuis longtemps donné ce droit aux immigrés. Je ne pense pas qu'ils aient connu de ce fait des difficultés insurmontables.

Mais il est vrai, et l'expérience de la Hollande le montre, que le droit de vote des immigrés est loin d'être à lui seul un moyen d'intégration, et qu'il n'est pas l'aboutissement de l'intégration. L'intégration est quelque chose de beaucoup plus large et, sans donner encore le droit de vote aux immigrés, nous avons, à l'exemple des pays que je citais à l'instant, beaucoup à faire.

Denise Cacheux a insisté sur le rôle que devaient jouer les collectivités locales et sur l'importance de la situation des femmes et des enfants immigrés dans la solution des problèmes d'intégration. Mais s'il y a une responsabilité des collectivités locales, il y a aussi, je l'évoquais à propos des Etats-Unis, une responsabilité de l'Etat. C'est une tâche essentielle dans laquelle l'ensemble de la collectivité doit s'engager.

J'aborderai maintenant trois points négatifs de notre droit sur lesquels nous devons travailler. Ils correspondent à deux des propositions qui figurent dans le rapport de la mission d'information présidée par M. Marchand : celle qui préconise la rediscussion éventuelle, en tout cas la relecture, de certaines conventions bilatérales qui donnent aux étrangers une situation incompatible avec notre droit public, et celle qui parle de la nécessité de mettre en place une instance consultative islamique de façon que des règles soient fixées.

Je citerai deux séries d'exemples, qui se rattachent à l'application de la laïcité.

Traditionnellement, dans notre droit, les étrangers qui vivent en France peuvent revendiquer, pour leur statut personnel, l'application de leur droit propre. Cela ne présente pas de difficultés lorsque droit français et droits étrangers sont globalement comparables, mais en présence de sévères lorsque les droits étrangers sont uniquement religieux. C'est ainsi que, devant les juridictions françaises, peuvent être soulevées des exceptions de litispendance parce que les étrangers invoquent leur droit personnel, lequel prévoit que le rabbin, le mufti, éventuellement une autorité catholique, doit régler une partie des problèmes qui existent entre eux. Contraire-

ment à ce qui existe dans notre droit positif actuel, de telles exceptions ne devraient pas pouvoir être invoquées. Le droit laïque doit s'appliquer dans tous les cas.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. François Colcombet. Toujours dans le même esprit, je souhaite insister sur les statuts personnels qui créent une situation inégale entre l'homme et la femme, dans le cadre du mariage, mais surtout en cas de divorce.

Ainsi, la convention bilatérale franco-marocaine prévoit que les couples marocains vivant en France sont régis par le droit marocain. Cela signifie, par exemple, qu'une jeune Marocaine doit recevoir l'autorisation de son père avant de se marier. De même, en cas de divorce, c'est le droit marocain qui s'applique. Or, il s'agit d'un droit islamique qui n'établit pas l'égalité entre les deux conjoints, puisque le mari peut être polygame mais que la femme ne peut pas l'être, que le mari peut invoquer l'adultère de la femme, mais non l'inverse.

Certes, la convention donne la possibilité de repousser l'application de la loi marocaine au nom de l'ordre public français. Mais invoquer l'ordre public aboutirait à ne jamais appliquer le droit marocain et à vider par conséquent la convention de son sens. Il nous faut donc réfléchir à l'application de tels textes.

Autre disposition typique, sur laquelle il existe, cette fois, un arrêt : une femme répudiée ou divorcée a-t-elle droit à une prestation compensatoire, c'est-à-dire cette somme qui est remise à l'épouse pour vivre lorsqu'elle est abandonnée par son mari ? Dans le droit marocain, la prestation compensatoire n'existe pas. Devant le juge français, un mari marocain peut donc prétendre ne pas la verser. Il ne reste au juge que la possibilité de déclarer que c'est contraire à l'ordre public.

Il me paraît pour le moins nécessaire de mener une réflexion globale sur cette notion d'ordre public, avec les juges, bien entendu, avec les Marocains, mais aussi avec l'ensemble des représentants du monde de l'islam. Car les solutions existent. Il suffit de comparer la situation créée par la convention franco-tunisienne à celle créée par la convention franco-marocaine. Les Tunisiens, cela a été évoqué tout à l'heure, bénéficient d'un droit islamique plus en avance, si l'on peut dire, en tout cas plus proche du nôtre...

M. Gérard Gouzes. Plus laïque !

M. François Colcombet. ... puisque Bourguiba a interdit la polygamie et pris diverses dispositions qui rendent le droit islamique tel qu'il est pratiqué en Tunisie tout à fait compatible avec notre droit national, contrairement au droit marocain.

Voilà donc quelques pistes de réflexion à exploiter. Je pense que les communautés marocaine, algérienne et tunisienne de France seraient d'accord pour conduire une réflexion de fond avec le Gouvernement français. Cette approche nécessaire du problème fait l'objet de deux des propositions contenues dans le rapport de M. Marchand.

J'en viens à un problème plus délicat...

M. le président. Il faut conclure monsieur Colcombet.

M. François Colcombet. ... que personne n'a évoqué jusqu'à présent.

Je ne voudrais pas que mes propos soient interprétés comme une critique à l'égard de certaines communautés étrangères. Mais je veux parler de la situation de certains mineurs étrangers, appartenant pour l'essentiel à des communautés noires dans lesquelles on pratique l'excision.

Il faut savoir que, dans une ville comme Paris, de trente à cinquante fillettes sont excisées chaque mois. En effet, l'excision, qui était pratiquée autrefois sur des adolescentes, à la suite de protestations émanant des communautés étrangères elles-mêmes, se pratique maintenant sur des enfants de six mois à trois ans, donc absolument sans défense. Les seuls qui pourraient les défendre sont les parents, ceux précisément qui les font exciser.

Quelles possibilités notre droit offre-t-il pour lutter contre cette pratique ? On peut prétendre qu'il y a coups et blessures volontaires ou bien que le mineur est en danger. La législation, dans ce cas, permet au juge des enfants d'intervenir. Mais elle est difficilement applicable, car enlever à leur famille des enfants qui risquent d'être excisées aboutirait à les désocialiser gravement. C'est donc seulement lorsqu'une

excision a raté, que l'enfant meurt, que l'on poursuit les parents pour non-assistance à personne en danger ou pour coups et blessures volontaires.

Nous sommes ainsi dans une situation parfaitement paradoxale et à beaucoup d'égards scandaleuse, puisqu'on laisse se faire dans des conditions irrégulières quantité d'actes répréhensibles et moralement inadmissibles, et l'on n'intervient que lorsque ces actes ont raté. Les Italiens sont allés jusqu'au bout de ce raisonnement perfide, puisqu'ils font pratiquer les excisions dans des cliniques, espérant éviter ainsi tout accident. C'est une voie totalement impraticable.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Inadmissible !

M. François Colcombet. Alors, que pouvons-nous faire ?

Là aussi, il est indispensable d'engager des discussions avec les communautés étrangères, de leur expliquer que de tels actes sont interdits dans notre droit. Il est nécessaire par ailleurs d'engager quelques poursuites. Le Parquet doit recevoir des ordres de poursuivre, même lorsque l'excision n'a pas débouché sur un décès, de façon à montrer l'existence d'un droit positif ferme.

J'ai participé à des sessions de travail avec des personnes appartenant à des communautés étrangères qui, manifestement, comprendraient très bien que la France soit très ferme dans ce domaine. Il convient donc d'agir, et d'agir rapidement. C'est possible. (« Très bien ! » sur divers bancs du groupe socialiste.)

Tout en affirmant le droit à la différence pour toutes les communautés étrangères, nous nous devons d'affirmer qu'il est dans notre pays des valeurs qui ne peuvent en aucun cas être bafouées. Nous devons trouver un équilibre. Grâce à cette politique - qui, finalement, est celle menée dans d'autres domaines moins dramatiques - nous arriverons à des résultats satisfaisants.

Je terminerai sur une note plus optimiste. En effet, si je viens de mettre le doigt sur ce qui marche mal, nous devons prendre conscience que beaucoup de choses marchent très bien.

M. Rossinot nous a expliqué qu'il avait été parfaitement intégré.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Il n'a pu encore parlé ! (Rires.)

M. François d'Aubert. Rossinot n'est pas italien d'origine !

M. François Colcombet. Je voulais dire M. Paecht. Je vous prie de m'excuser.

Nous tous ici avons probablement parmi nos grands-parents, nos arrière-grands-parents, nos beaux-frères, nos belles-sœurs, nos amis, des étrangers qui sont parfaitement intégrés, et nous savons tous qu'ils nous ont bien souvent beaucoup plus apporté qu'il ne nous ont enlevé.

Nous savons tous que l'intégration peut parfaitement et très concrètement se réaliser. Les élus de petites villes savent très bien que les Portugais remplissent les églises, que les Maghrébins achètent des moutons, à la grande satisfaction des éleveurs, et que sans les communautés étrangères, les commerçants de certains villages ne travailleraient plus. Tout cela doit être dit. De même, pendant l'été, les hôpitaux français sont très heureux de trouver des internes marocains pour pratiquer les anesthésies, et nous sommes bien contents de trouver des Algériens pour enseigner les mathématiques. Tous ceux-ci, nous les intégrons, nous leur faisons une place.

M. François d'Aubert. C'est le championnat des banalités !

M. François Colcombet. Je citerai un dernier exemple d'intégration réussie.

M. le président. Non !

M. François Colcombet. Un dernier, monsieur le président.

M. le président. Non, monsieur Colcombet. Vous n'avez absolument pas le temps ! Vous avez largement excédé votre temps de parole.

M. François Colcombet. Si l'école est un bon facteur d'intégration, il en existe un autre. Il s'agit du sport, en particulier du sport de masse.

M. François d'Aubert. Il manque Bambuck !

M. François Colcombet. A l'époque où la France entière était mobilisée par l'affaire du voile islamique, une équipe d'athlétisme, composée de petites maghrébines, participait à des compétitions dans ma commune. Eh bien, ces petites maghrébines, qui gagnaient, montaient sans voile sur le podium. Elles étaient parfaitement intégrées.

Tous les sports populaires de masse, en particulier ceux qui font une place aux jeunes filles, sont de forts facteurs d'intégration que nous devons très certainement développer.

J'en terminerai par cette note optimiste : nous devons nous atteler à une tâche difficile, mais quantité de pistes nous sont offertes et nous devons certainement pouvoir trouver la solution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le mercredi 23 mai 1990 à zéro heure cinq, est reprise à zéro heure vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. André Rossinot.

M. André Rossinot. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, comme chacun décline son origine, vous dirai-je que j'ai quelques ascendances lointaines dans le Tessin ? J'ajoute qu'en 1935 mon père a enseigné comme instituteur dans la région de Longwy. Il recevait alors dans une baraque en planches soixante-douze enfants de quatorze nationalités différentes. Il leur aura appris comment entrer dans la vie. Je crois que nous avons, ensemble, la même responsabilité à assumer dans une période tout aussi délicate.

Je me réjouis du fait que ce dossier de l'immigration arrive maintenant devant le Parlement et de la reprise du débat républicain. Cette enceinte est en effet le lieu privilégié où doivent se traiter les grandes questions de société qui engagent la vie de la nation. Ce rôle du Parlement, peut-être le Gouvernement ne l'a-t-il pas pris en compte assez tôt. Je rappellerai les demandes réitérées de notre groupe et de son président Charles Millon aux fins d'obtenir sur ce sujet un débat de fond.

En revanche, le principe de la mission d'information initiée par le Parlement a été et sera, je l'espère, une contribution intéressante concourant à nourrir le débat.

Mais, monsieur le Premier ministre, que de temps perdu ! D'aucuns l'ont dit, que d'approches idéologiques vos compagnons du parti socialiste ont-ils entretenu sur le sujet ! Certains socialistes, et non des moindres - aujourd'hui, la France entière le reconnaît - ont quelquefois utilisé à des fins tacticiennes ce dossier en agitant sans cesse, dans un pays connaissant des difficultés économiques et sociales, ce que certains d'entre vous ont appelé le « chiffon rouge » du vote des étrangers.

Quel gâchis ! Il aura fallu toutes ces contradictions de notre société, tous ces atermoiements, pour aboutir enfin à ce débat.

Le parti socialiste, un peu comme en 1983, est en train de prendre un virage sur ce dossier. L'opposition républicaine a eu, quant à elle, ses propres difficultés, mais elle a beaucoup travaillé et, dans le cadre des Etats généraux, elle a formulé un certain nombre de propositions qui constituent un véritable corps de doctrine, qui est public et qui fait partie intégrante du débat.

Nous avons eu nettement le sentiment que, tant au parti socialiste qu'au Gouvernement, il était plus difficile - ô combien ! - de faire émerger des propositions, une synthèse, pour que nous puissions avoir enfin un vrai débat : nous souhaitons, conformément à notre démarche philosophique, avoir un vrai débat plutôt qu'un faux consensus qui accentuerait encore le discrédit frappant la classe politique et qui servirait ainsi, une fois de plus, les intérêts du Front national.

M. Bernard Pons. C'est tout le problème !

M. André Rossinot. Quelles sont les questions à débattre et les objectifs à atteindre ? Dans quel cadre faut-il les inscrire ?

Nous devrions avoir, monsieur le Premier ministre, un engagement sur un moratoire à propos du vote des immigrés. Nous devons, en effet, mettre ce sujet durablement « hors jeu ». Cette question ne doit plus dénaturer le débat politique en France durant les prochaines années. Elle ne

doit réapparaître ni sur les tréteaux des prochaines campagnes électorales, ni dans une autre *Lettre à tous les Français* à l'occasion d'une autre élection présidentielle. Ceux qui prendraient la grave responsabilité d'utiliser à nouveau ce thème signifieraient d'emblée leur volonté de mettre encore en exergue M. Le Pen et ses thèses.

M. Julien Dray. N'importe quoi !

M. André Rossinot. Ce qui doit nous occuper dans les textes législatifs à venir - pourquoi pas une loi de programme ? -, ce sont les problèmes quotidiens de l'immigration. L'objectif à propos duquel nous sommes maintenant tous d'accord, c'est celui de l'intégration, dans la vie quotidienne, des immigrés en situation régulière.

Ces objectifs, nous devons les avoir présents à l'esprit dans un cadre à la fois plus européen et plus généreux.

L'arrêt et le contrôle rigoureux des flux migratoires sont des objectifs, nous le savons tous, extrêmement difficiles à atteindre. Dans la perspective de l'espace européen de 1993, il n'y a pas d'alternative à une harmonisation européenne. Pour autant, nous devons encore mieux contrôler les flux à nos propres frontières et régler le problème criant et injuste des faux réfugiés politiques.

De même, nous avons une mission particulière à accomplir en faveur des pays en voie de développement. Nous avons à leur dire très clairement : voilà maintenant la politique de la France par rapport à l'immigration ! Mais voici, en retour, une coopération renouvelée, justifiée d'ailleurs par les évolutions profondes, notamment en Afrique, et qui prouve, dans la durée, la volonté de solidarité de la France et de l'Europe !

Il y va de l'intérêt de la France, alors qu'une formidable et durable pression démographique se prépare à nos portes. Mais c'est aussi notre message d'espoir à des millions de femmes et d'hommes du Sud.

Il nous faut faire franchir à chaque homme et à chaque femme immigrés en situation régulière les étapes qui les séparent de leur état futur de citoyen français. Ainsi, nous les respecterons, dans la durée, et nous les respecterons certainement davantage qu'en leur offrant, par le seul biais du vote aux élections locales, une facilité, certes, spectaculaire, mais pas nécessairement efficace pour traiter les vrais problèmes qui les concernent directement.

Le cadre et les objectifs étant posés, notre mission républicaine est de faire progressivement de l'immigré un citoyen. Le premier des lieux de cette citoyenneté républicaine est l'école, dans sa fonction de creuset de la société française. Mais l'école d'aujourd'hui ne répond plus efficacement à cette fonction d'intégration sur la base des valeurs républicaines.

La spécificité des problèmes culturels posés par les diverses vagues d'immigration a conduit l'école à adapter ses structures à la pluralité de ses publics. Tout cela a fait que notre école s'est fractionnée en fonction de la diversité des élèves, à travers des structures d'« accueil » ou d'« adaptation ». Selon les époques, elle s'est même attachée à préparer le « retour au pays » en enseignant la langue d'origine en majeure et la langue française en mineure.

Ainsi, le fameux « droit à la différence », qui était, au départ, la marque d'une idée généreuse, s'est progressivement révélé être un instrument d'exclusion, de marginalisation et d'échec scolaire, au désespoir des enseignants.

Il n'est pas juste aujourd'hui de laisser le monde enseignant seul face à cette situation. La responsabilité est générale ! Elle est sociétale !

Soulignant cela, je dois dire que le monde enseignant mérite notre gratitude, nos encouragements et surtout l'appui de l'ensemble de la nation. Qu'il sache que, dans cette mission d'intégration, nous sommes à ses côtés. Avant toute nouvelle réforme dans ce domaine, ce que nous demandons, c'est une évaluation sérieuse des structures scolaires dites « d'adaptation ».

C'est un effort considérable qu'il nous faut impérativement fournir en mobilisant tous les acteurs concernés - l'Etat, les villes, les parents, les associations de quartiers. En outre, des efforts en personnels sont nécessaires - ces personnels doivent être plus nombreux et avoir plus d'expérience. Bien souvent, en effet, ce sont les maîtres les moins expérimentés qui sont placés dans les postes des quartiers en difficulté.

Mais pour faire progressivement de l'immigré un citoyen, il faut régler les problèmes de cadre de vie qui se posent dans nos cités. Or derrière le problème de l'immigration se profile

celui de l'aggravation des inégalités dans notre pays, plus généralement celui de la « dualisation » et de l'éclatement social. En période de crise morale, ou de pénurie d'emplois, on le sait, l'immigré devient celui dont on ne veut pas, porteur de tous les maux dont souffre la société.

L'intégration constitue donc un des buts fondamentaux d'une grande politique sociale que la croissance économique rend à nouveau progressivement possible aujourd'hui : or elle est vécue comme « tardant à venir » et, là aussi, une grande attente s'exprime.

Au premier rang de cette politique figure le logement social qui ne doit pas se transformer en ghetto mais au contraire se diffuser dans l'habitat des villes.

Dans ce domaine également, il sera difficile de venir à bout de situations nées d'un aménagement urbain mal maîtrisé. La solidarité et l'engagement collectif devront se manifester de façon à soutenir les communes à forte implantation de logement social, car leurs efforts pour éradiquer les difficultés chez elles servent la collectivité tout entière.

Les problèmes d'insertion et d'intégration sont aujourd'hui localisés dans les grandes agglomérations. Or votre politique en direction des villes nous apparaît trop complexe, monsieur le Premier ministre. Les contrats sont multiples : contrats de quartiers, de villes, de villes-habitat, d'agglomérations, contrats d'objectifs avec la D.A.T.A.R. Ces choses sont beaucoup trop compliquées.

Dans le cadre de l'association des maires des grandes villes, nous sommes prêts à consentir un effort considérable dans le domaine de l'intercommunalité, mais il faut qu'en parallèle et simultanément les pouvoirs publics proposent des démarches contractuelles, globales, répondant à l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Ne pensons pas seulement aux textes relatifs à la coopération intercommunale. Il est nécessaire de songer de pair à la simplification des procédures, des moyens et des rapports contractuels entre l'Etat, les grandes villes et les zones urbaines.

Pour conclure, monsieur le Premier ministre, je vous dirai que, comme pour le droit de vote des immigrés, vous n'avez pas tout à fait terminé votre évolution.

Pour faire de l'immigré un citoyen, il faudra bien arriver à aborder non pas le « code » de la nationalité, mais le « droit » de la nationalité dans son ensemble. J'ai lu attentivement la proposition de loi de notre collègue Mazeaud où il s'agit effectivement de « droit de la nationalité ». Globalement, cela représente une évolution significative et importante par rapport à la vision que vous prêtez à notre proposition.

La commission conduite par le président Marceau Long, née d'ailleurs de nos propres difficultés politiques de l'époque, a rendu des conclusions que vous avez par trop ignorées. Acceptons d'en tirer les enseignements.

D'abord, une procédure exemplaire, innovante, avec retransmission vers le grand public et avec des propositions adoptées à l'unanimité par des personnalités dont chacun connaît ici les sensibilités diverses.

Au-delà du moratoire sur le droit de vote des immigrés, acceptez, dans l'esprit de la commission Marceau Long, d'ouvrir le débat sur le droit de la nationalité.

A ce moment-là, et à ce moment-là seulement, nous pourrions dire que le débat que nous inaugurons aujourd'hui fut utile, et qu'il appelle à une participation à la table ronde de Matignon et à d'autres débats, voire à d'autres tables rondes. Eventuellement, monsieur le Premier ministre, à un autre débat, dans cette enceinte ! Ne nous contentons pas, en effet, d'un seul débat ici : prenons le temps, tout le temps qu'il faudra.

Le processus est engagé. Nous n'avons pas le droit de l'interrompre avant d'arriver à un terme satisfaisant pour la nation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le Premier ministre, ce soir nous débattons : mais depuis des semaines, voire des mois, vous constituez des commissions, vous appelez à des réunions autour de tables rondes. Mais, pendant ce temps, les Françaises et les Français continuent à assister tous les jours

à un afflux massif de populations immigrées dans les aéroports et dans les gares. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Des chiffres !

M. Christian Estrosi. Monsieur le Premier ministre, toute immigration supplémentaire n'est plus tolérable pour la cohésion de la société française.

Or la question de l'immigration répond à une équation à la fois simple et dramatique.

Les pays du Maghreb verront d'ici moins de vingt-cinq ans leur population doubler, alors que la richesse nationale de ces pays est dès aujourd'hui incapable de répondre aux seuls besoins vitaux des habitants qui y résident.

Parallèlement, se développe dans ces Etats un intégrisme religieux qui s'identifie au pire des obscurantismes et qui risque de s'accompagner de débordements fanatiques semblables à ceux qu'a connus l'Iran. Déjà, l'Algérie cède à la pression du F.I.S.

Dès lors, nous ne pouvons nourrir que les plus grandes craintes si la France demeure ouverte à tout vent à cette immigration dans une Europe qui aura aboli les rares obstacles à l'arrivée massive d'immigrés fuyant la misère.

La menace est bien réelle.

Cette situation rappelle de façon inquiétante le Bas-Empire romain en voie de dépeuplement il accueillait des Germains sur son sol en qualité de « fodérati » ou fédérés, comme paysans ou troupes auxiliaires avant d'être submergé par des hordes de barbares venus de l'Est. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le flot de population nord-africaine arrivant dans nos aéroports semble, en effet, le prélude à une véritable invasion. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Pierre Bœumler. Attila, holà !

M. Christian Estrosi. C'est l'histoire, messieurs ! - Le Premier ministre n'a-t-il pas parlé de nos ancêtres les Gaulois cet après-midi même ?

Cette intrusion massive sur fond de crise économique, de chômage, de pénurie de logements, pose de difficiles problèmes d'emploi ou de délinquance - je pense à la drogue en particulier.

Dans ces conditions, des mesures et des politiques doivent être mises en place pour parer au danger de dilution culturelle de notre pays.

Or que font le pouvoir socialiste et les pseudo-intellectuels qui le soutiennent depuis des années ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hervé de Charette. Rien du tout !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Médecin, que fait-il ?

M. Bernard Poignant. Au secours, Médecin revient !

M. Christian Estrosi. Puisque vous souhaitez, messieurs les socialistes, entraîner ce débat sur un autre terrain, je me contenterai d'une citation du numéro de *L'Express* de cette semaine, à propos de M. Julien Dray : « Ils font tellement de mal à toutes les causes qu'ils défendent qu'ils ne peuvent faire que du bien à ceux qu'ils attaquent. » C'est une appréciation qui vient d'un proche de M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Julien Dray. Un godillot n'a jamais fait un bon tuyau !

M. Christian Estrosi. Que font, disais-je, le pouvoir socialiste et les pseudo-intellectuels qui le soutiennent depuis des années ?

M. Hervé de Charette. Rien !

M. Christian Estrosi. Rien, en effet, sinon brandir l'étendard permanent de l'antiracisme, servi par un puissant lobby qui s'en est approprié le fonds de commerce.

Rien, si ce n'est utiliser l'immigration comme un outil de basse stratégie électorale.

Vous avez nié les problèmes d'immigration jusqu'à aujourd'hui ; vous les avez aggravés par des lois irresponsables ; vous avez en utilisant l'antiracisme à l'excès développé le racisme.

A ce titre votre responsabilité morale est grande face à la montée des intolérances et de la haine. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

On ne peut à la fois crier au feu et allumer les incendies, messieurs !

Toute votre politique depuis 1981 n'a fait que constituer un appel supplémentaire à l'immigration clandestine, car l'espoir d'une régularisation des situations est, vous le savez, largement répercuté dans les pays étrangers.

Vous semblez désormais pris à votre propre piège, incapables d'apporter la moindre réponse au défi majeur que constitue l'immigration pour notre pays.

Le souci primordial des responsables français devrait pourtant consister à éviter la constitution de ghettos culturels abouissant à établir les fondements d'un véritable Etat musulman à l'intérieur de la République française. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Or on ne peut que s'inquiéter du développement d'un islamisme encore théocratique, irréductible à toute intégration, et qui pourrait constituer un facteur de déstabilisation, à partir de mosquées, bases de foyers d'opposition politique et religieuse, c'est-à-dire constituer une véritable contre-société et contre-culture. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Guy Bêche. C'est à Villepinte que vous avez appris tout cela ?

M. Christian Estrosi. Certaines manifestations orchestrées par l'intégrisme musulman sur notre sol ont pu sembler dérisoires et n'ont entraîné aucune mesure tangible de la part d'un Gouvernement enfoncé dans une idéologie mondialiste.

Les problèmes de l'immigration ne se résoudreont pas par de telles capitulations.

Une véritable politique de l'immigration doit d'abord affirmer, défendre et développer notre identité nationale.

L'intégration doit avant tout signifier une adhésion pleine et entière à la culture du pays d'accueil, à ses usages et à ses lois.

Or la présence massive d'étrangers introduit une fêlure, voire une fracture dans la notion de citoyenneté dans la mesure où une partie importante de la population résidente n'éprouve aucun sentiment d'appartenir à la communauté nationale et aux valeurs qui la régissent.

Devenir français doit cesser d'être une formalité ou une commodité pour redevenir un honneur réservé à ceux qui ont fait l'effort d'acquiescer la maîtrise de notre langue et la connaissance de notre culture, de s'adapter à nos mœurs et à nos lois civiles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Vous, comment vous appelez-vous ?

M. Christian Estrosi. Oh, lorsque je parle de cela, je me sens parfaitement à l'aise ! Car mon grand-père, né en Italie en 1897, s'est installé en France en 1911, et il a déposé le 19 juillet 1934 au juge de paix du canton de Nice-Ouest une déclaration enregistrée sous le numéro 7685-7686-7689 en vue de réclamer la qualité de Français pour lui et ses trois enfants - dont l'un devint mon père - en application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927 ...

Mme Maria-Noëlle Lienemann. Avez-vous pensé à demander un certificat de nationalité aux Arabes qui sont morts pendant la guerre ?

Vous avez été content qu'ils viennent mourir pour vous ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Rudy Salles. Ce n'est pas vous qui avez la parole !

Mme Denise Cacheux. M. Estrosi ne l'avait que pour cinq minutes !

M. Jean-Pierre Baeumler. Et il parle depuis dix minutes !

M. Christian Estrosi. Madame Lienemann, je suis fier, comme le sont mes frères harkis, d'avoir payé l'impôt du sang pour la France.

Mon grand-père a signé la déclaration dont je viens de parler en vertu de l'article 3 de la loi du 10 août 1927 : « Peut, jusqu'à l'âge de vingt et un ans accomplis, devenir Français tout individu né en France d'un étranger domicilié en France, qui déclarera réclamer la qualité de Français. »

Cet après-midi, M. Alain Juppé l'a rappelé : nous pouvons devenir Français, et être fiers de l'être, à condition d'en faire la déclaration et la demande solennelles. Je vous demande, messieurs les ministres, de savoir tenir compte de cela !

Seule une profonde réforme de notre code de la nationalité permettra de réussir une véritable intégration des immigrés à la société française

Une véritable politique de l'immigration doit aussi s'opposer à toute immigration nouvelle.

Pour cela, notre législation doit être adaptée afin de lui donner les moyens de combattre sans répit l'immigration clandestine. Dans ce domaine, le rétablissement des lois Pasqua est une priorité.

De même, notre législation sociale doit cesser d'être attractive pour les immigrés, notamment en matière familiale.

Le regroupement familial ne doit plus être un droit débouchant sur tous les excès.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est à Villepinte que vous avez appris cela ?

M. Christian Estrosi. Certaines prestations ne peuvent plus être servies.

Il faut également tenir compte des écarts démographiques importants entre familles françaises et immigrées. Seule une véritable politique de promotion et d'aide à l'épanouissement de la famille française permettra de combler les écarts avec les familles immigrées.

Enfin, l'immigration ne pourra être enrayée que par le biais d'une politique d'aide au développement du continent africain réellement ambitieuse.

Le Mitterrandisme a quasiment fait disparaître toute influence française en Afrique. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Fachoda ?

M. Christian Estrosi. De par son histoire, notre pays a le devoir d'aider ce continent, qui sombre dans la misère ou la maladie et qui devient une proie facile pour l'intégrisme religieux.

Je vais conclure.

M. François Loncle. Il est temps !

M. Julien Dray. Discours honteux !

M. Christian Estrosi. Je conclurai donc en vous disant que lucidité et courage doivent être les maîtres mots de toute politique d'immigration.

M. Jean-Pierre Baeumler. Avec vous, tout est clair !

M. Christian Estrosi. Hélas ! monsieur le Premier ministre, tout dans vos propos démontre que votre gouvernement ne dispose ni de l'une ni de l'autre de ces qualités.

Sachez simplement qu'aujourd'hui la France et les Français n'ont plus le temps d'attendre ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Ce qui est excessif est vain !

M. le président. La parole est à M. Claude Gaits.

M. Claude Gaits. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, les radicaux de gauche se félicitent de ce débat et de l'esprit civique qui a présidé à l'élaboration du rapport de notre collègue Philippe Marchand.

Lorsque la cohésion nationale est menacée par l'urgence et la gravité d'un problème, il importe, en effet, que nos différences et nos sensibilités politiques soient source d'enrichissement mutuel, non de déchirements ou de querelles stériles qui ne font le jeu que des ennemis de la démocratie.

Le débat porte sur l'intégration des immigrés, pas seulement sur l'immigration. De cela aussi nous nous félicitons car la confusion entre les deux problèmes a été trop longtemps entretenue.

Et si l'intégration qui nous occupe principalement aujourd'hui est une priorité d'action, nous pensons qu'elle ne doit pas occulter la nécessité d'une politique concernant les déplacements de population d'un pays à un autre : une politique qui permette de tirer les leçons de nos échecs passés et de prévoir non seulement les prochaines vagues d'immigration qui ne manqueront pas d'intervenir, mais aussi les migrations inéluctables de population à l'intérieur de la Communauté

économique européenne - car ces migrations risquent fort d'entraîner la désertification de certaines régions françaises, si nous n'y prenons pas garde.

Pour en revenir au rapport qui nous est présenté, et donc à la seule politique d'intégration des immigrés, nous pensons que le rapport a le mérite de « parler vrai ». Il nous conduit enfin à admettre que des difficultés particulières d'intégration se posent s'agissant de certaines communautés.

Il nous faut, en effet, prendre en compte et reconnaître les origines culturelles différentes. C'est notre devoir : mais nous avons aussi le droit d'exiger de ceux que nous accueillons sur le territoire national qu'ils respectent les valeurs et les principes qui régissent notre société.

L'enjeu d'aujourd'hui n'est pas seulement de panser quelques blessures et de dénoncer quelques discours simplificateurs, donc simplistes. Il est pour nous d'affirmer la capacité de la France à appliquer effectivement les principes universels de tolérance et d'humanisme qui sont les nôtres.

Ne les appliquer qu'à celles et à ceux qui nous ressemblent serait une bien curieuse conception. Inviter tous les êtres humains à nous ressembler pour mieux s'intégrer reviendrait à souhaiter une société uniforme !

Une société uniforme, chers collègues, finit toujours en uniforme !

M. Jacques Toubon. Oh là ! Mais c'est du Brecht ! (*Soupires.*)

M. Claude Gaitz. Oui la fermeté est nécessaire contre les immigrés qui refuseraient de se soumettre aux lois de la République. Oui, la lutte contre les clandestins doit être intensifiée.

Oui, mais il reste tous les autres. Ceux qui font la grandeur de la générosité de notre pays, ceux qui sont et font avec nous l'identité de la France, terre d'asile et des droits de l'homme - une identité qui fait rêver les deux tiers de l'humanité. L'humanisme français n'est pas aujourd'hui une idéologie abstraite. Il doit se vérifier dans les faits, face aux vrais défis de l'an 2000. La rencontre de cultures différentes est un de ces défis.

Dans les faits, cela signifie pour nous, radicaux de gauche : par l'éducation des enfants et des citoyens, sans distinction de race, de croyance ou de religion. Cela concerne tous ceux qui travaillent et résident régulièrement en France et participent à la vie sociale et économique de notre pays. L'intégration des immigrés passe donc d'abord par l'école.

Le rapport propose six mesures dans le domaine de l'éducation pour respectivement :

Accroître l'efficacité des classes d'accueil dans le primaire et le secondaire, mais aussi en maternelle, en harmonie avec les actions menées par les associations et les municipalités ;

Renforcer les moyens en personnel alloués au soutien scolaire des jeunes en difficulté, avec notamment des enseignants formés à l'enseignement du français langue étrangère, et combattre la logique de paupérisation scolaire des zones d'éducation prioritaire ;

Réformer l'enseignement des langues et cultures d'origine ;

Inclure dans les programmes scolaires l'étude des civilisations étrangères ;

Assurer une meilleure information des parents sur le fonctionnement laïque de notre système éducatif ;

Accroître le rôle et les moyens des centres de formation et d'information des enfants de migrants.

À toutes ces propositions, nous souscrivons sans réserve. Nous ajouterons simplement, au titre de notre contribution au débat, deux observations :

D'abord, l'éducation ne se limite, pas, dans ce domaine, à l'école, ni à l'environnement scolaire.

Ensuite, l'intégration n'est pas seulement l'affaire des enfants d'origine étrangère, ou des étrangers, elle est aussi celle des Français.

C'est la raison pour laquelle, nous, radicaux, pensons que le moment est venu de retrouver, de promouvoir et de défendre l'éducation civique.

Éducation civique à l'école, au collège, au lycée, à l'université.

Éducation civique dans l'administration, la police, l'armée.

Éducation civique dans les associations, les syndicats, les médias.

Qu'est-ce que les droits de l'homme et du citoyen ? Quelles sont leur histoire, leur application, leurs limites ? Où et quand les enseignera-t-on ?

Cela concerne, bien sûr, les immigrés, mais aussi l'ensemble des Français, et plus particulièrement les jeunes. Confrontés par les médias aux exemples de violence et de violation des droits, aux prises avec les réalités de la nation et du monde entier, ils ont besoin d'une éducation qui les instruisse des droits de tout homme, et donc de ses devoirs.

Ma seconde observation porte de façon plus précise sur les actions préconisées en faveur du logement. Il est positif d'augmenter les crédits en faveur du logement social, de revoir le mode de calcul de l'aide personnalisée au logement, d'accroître les pouvoirs du préfet pour mieux répartir les logements.

Beaucoup d'efforts ont déjà été réalisés par le Gouvernement. Mais qu'en est-il réellement, là encore, sur le terrain ? Le problème posé est d'abord celui des ghettos, et il concerne principalement les zones urbaines, les grandes agglomérations.

Le danger qui nous guette aujourd'hui au-delà des nobles et généreuses intentions, c'est tout simplement de déplacer ces constructions, c'est-à-dire d'en faire de nouvelles qui entraîneront les mêmes difficultés. Quel est le problème bien connu des grandes agglomérations ? la pénurie des logements ; où reloger-t-on ceux qui, hier, étaient dans les ghettos ? là où il y a de la place ; où y a-t-il de la place ? dans les quartiers défavorisés où les logements sont le moins cher !

Tous les collègues des grandes villes connaissent bien cette voie sans issue.

C'est la raison pour laquelle il conviendra, tôt ou tard, d'imposer dans chaque quartier, dans chaque nouveau lotissement, un quota non pas d'immigrés, mais de logements sociaux pour les plus démunis afin que ces derniers ne soient plus isolés du reste de la population. Car ce ne sont pas les immigrés qui sont responsables des ghettos, mais la misère et la pauvreté concentrées en quelques lieux.

Arrêtons de parquer les plus démunis dans la périphérie des grandes villes. Il ne suffit pas de leur construire des logements plus confortables ni d'accroître leurs revenus.

La politique sociale du logement est trop souvent à deux vitesses : celle des riches dans les beaux quartiers, celle des pauvres dans les autres. Et Paris me paraît, à cet égard, poser quelques problèmes.

Monsieur le Premier ministre, l'intégration passe pour nous, radicaux, par l'éducation - je l'ai souligné - et par une lutte constante non seulement contre l'exclusion des immigrés mais aussi et tout autant contre l'exclusion ou la dissimulation de la misère et de la pauvreté, où qu'elles se trouvent.

À tous ceux et toutes celles qui ont choisi d'y vivre et de la respecter, la République doit offrir la liberté, l'égalité et, pourquoi pas ? la fraternité. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Reymann.

M. Marc Reymann. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, la lutte contre l'immigration clandestine et le contrôle, nécessaire, des flux vers notre pays sont devenus pour tous, même si, pour certains, c'est depuis peu de temps, urgents et indispensables. « On ne peut pas contrôler un fleuve dont on a fait sauter les barrages », écrivait souvent Thierry Maulnier.

Faut-il rappeler que nous sommes à la veille de la signature des accords de Schengen, accords qui réglementent dans un premier temps pour cinq pays, dont la France et l'Allemagne, l'entrée et la libre circulation de personnes, ce qui suppose une politique commune de visas et d'asile politique ?

Une politique de contrôle de l'immigration hors du contexte européen est une utopie.

Élu d'une région frontalière, j'ai pu, comme adjoint au maire de Strasbourg chargé des relations avec les résidents étrangers et de la signature du certificat d'hébergement, faire un certain nombre de constatations.

Plus de la moitié des touristes étrangers ne repartent plus dans leur pays après leur séjour de trois mois.

Personne n'exerce le contrôle de leur départ, ni les municipalités ni les services de la préfecture.

Les inscriptions dans les écoles primaires se font souvent sur la base de documents douteux.

Enfin, le régime local d'Alsace-Moselle, qui date du temps de Bismarck, comme vous le savez, monsieur le Premier ministre, fait obligation aux collectivités locales de subvenir aux besoins essentiels de tous les résidents, quelle que soit leur nationalité. Cette obligation légale se traduit par un minimum de revenu fixé à 85 p. 100 du S.M.I.C. Tous les habitants peuvent demander cette aide si leur revenu n'atteint pas cette barre. D'après mes informations, se produisent là également de nombreux abus.

Pour les résidents étrangers en situation régulière, deux domaines d'intervention me paraissent essentiels si nous voulons réussir l'intégration.

D'abord, l'amélioration sensible du marché de l'emploi : le chômage engendre la peur devant l'avenir, un repli sur soi et, par voie de conséquence, un sentiment grave de frustration à l'égard de la société ainsi qu'un rejet de l'autre. Nous n'y reviendrons pas. Là où le chômage est dense, naissent souvent les difficultés - problèmes d'intégration et montée des violences et des exclusions.

Autre impératif majeur : l'habitat et le logement. Nous avons tous vu naître, dans des cités d'habitat social, des débordements à l'égard des étrangers et, en réaction, de très graves situations de blocage dans plus de 400 quartiers en France. Le logement est un droit pour tout le monde, la réhabilitation s'impose. Encore faut-il qu'un « suivi » social soit organisé et que les habitants des quartiers difficiles puissent s'exprimer et s'épanouir. Divers programmes ont été lancés. Certains ont donné des résultats.

Quel est le bilan, à ce sujet, de la politique de développement social des quartiers mise en œuvre depuis 1988 à partir des expériences « Habitat et vie sociale » puis « Plan de développement économique et social », avec la procédure des projets de quartier et des programmes locaux de l'habitat ? Quel est le bilan de la mission interministérielle à la ville d'Yves Dauge lancée par le Premier ministre en juin 1988 ?

A partir des résultats, des forces et des faiblesses, des interventions des collectivités locales dans le cadre des contrats de plan Etat-région, il serait opportun de chiffrer les efforts consentis et d'indiquer de nouvelles pistes d'investigations.

Il s'avère que là où l'urbanisme et l'habitat ont créé des espaces de convivialité et d'échanges, où l'épanouissement a pu se développer par une bonne diffusion et une bonne répartition des populations, ce qu'on appelle la « recomposition sociale des quartiers », les effets sont positifs.

Il s'agit aussi de créer des synergies entre habitat, commerces et développement économique, de revitaliser les quartiers d'ortoirs, d'accentuer des projets urbains qui tiennent compte du partenariat nécessaire entre le privé et le public, de diversifier les peuplements et les activités sociales et économiques.

La réarticulation entre l'économie et le social constitue plus que jamais une priorité. L'amélioration constante des conditions de vie d'un quartier est essentielle pour éviter toute dérive, toute exclusion sociales. Mais insertion ne veut pas dire assistance. Le rapport Hessel de 1988 est intéressant à cet égard. Il souligne avec justesse que le logement est primordial pour l'insertion sociale puisqu'il constitue pour beaucoup le seul ancrage dans le quartier en donnant l'impression d'exister et d'appartenir à une communauté.

En conclusion, à partir de mesures réglementaires fortes tendant à réduire considérablement l'afflux des populations étrangères et à châtier les clandestins et leurs pourvoyeurs, il convient d'accentuer les mesures économiques tendant à réduire le chômage et à développer une politique de l'habitat saine et ambivalente qui intègre de façon homogène le logement social dans l'ensemble du tissu urbain.

Pour mieux « vivre la ville », encore faut-il que ses habitants puissent mieux la goûter et qu'elle devienne un forum d'échanges. Or, là où les fortes concentrations d'immigrés subsistent, le déséquilibre socio-ethnique est trop flagrant et le bien-être individuel et familial s'estompe.

Pour gagner le défi de l'immigration, avoir raison ne suffit pas. Il faut aussi atteindre les sensibilités de nos concitoyens autrement que par des discours et des slogans idéologiques.

Notre responsabilité est grande. Ne nous réfugions pas derrière des certitudes politiques souvent machiavéliques. Comme pour le projet de loi relatif au logement pour les défavorisés, dépassons nos passions et démontrons aux Français et aux Français que le débat sur l'immigration les concerne tous dans leur cœur et dans leur existence quoti-

dienne. Que les partis, dans ce grave débat, se sentent investis d'une véritable mission d'information, d'explication et de réconciliation démocratique dans l'intérêt général de notre pays et de la construction de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, lorsque j'ai lu le rapport de notre collègue Philippe Marchand, rapport que je trouve assez remarquable par la pertinence de ses analyses et la richesse de ses propositions, et que j'ai appris qu'il avait été adopté sans aucune voix contre par les membres de la mission d'information sur l'intégration des immigrés - mais nous avons reçu par la suite une information contradictoire -, je me suis dit qu'un seuil était franchi dans la réflexion collective sur le problème de l'immigration et qu'un débat entre les principales familles politiques de ce pays était désormais possible. Je veux parler d'un débat sérieux, c'est-à-dire dégagé, comme vous l'avez proposé depuis le début, monsieur le Premier ministre, de toutes les implications politiques et de tous les éléments passionnels qui parasitent habituellement le sujet.

C'est dire la déception que j'ai éprouvée en entendant depuis, et encore aujourd'hui, un certain nombre de propos de caractère polémique tenus par certains députés de l'opposition. (*Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et Union pour la démocratie française.*)

M. Rudy Salles. Et vous, alors ?

M. Claude Lise. C'est dire aussi l'inquiétude que je ressens.

Il ne suffit pas de parvenir à s'entendre ici sur l'intérêt d'une série de mesures et d'orientations. Il importe avant tout, me semble-t-il, que se dégage un minimum de consensus entre nous sur le fond du problème.

Faute de quoi, nous courons le risque - j'en suis sûr - de dérouter un peu plus une opinion publique qui n'a certainement pas besoin de cela et sans l'adhésion de laquelle les mesures les mieux étudiées et les orientations les meilleures n'auront jamais qu'une portée limitée.

Mais, si l'on veut aller dans la voie d'un consensus, il importe au moins de se mettre d'accord sur le point de départ, que je vais rapidement évoquer et qui est, à mes yeux, la reconnaissance du caractère erroné et, surtout, très dangereux d'un discours qu'on entend encore trop souvent sur l'immigration.

Ce discours fait évidemment peu de cas des données statistiques qui relativisent non seulement le nombre d'immigrés en France, mais aussi et surtout le rôle qu'on leur prête en matière de criminalité et de délinquance.

Il oublie de rappeler que l'immigration est d'abord le résultat d'un système économique mondial déséquilibré et injuste.

Il néglige d'évoquer le rôle joué dans le développement de l'économie française par la main-d'œuvre immigrée, par ces « hommes-marchandises » recrutés très loin et acheminés dans des conditions telles qu'on a pu parler de l'existence d'une véritable « traite silencieuse ».

Il occulte enfin ce que ces hommes et ces femmes venus d'ailleurs ont apporté et qui n'a pas manqué d'enrichir le patrimoine culturel français tant il est vrai, comme le disait très bien André Gide, que « ce qui diffère de nous, plus que ce qui nous ressemble, nous instruit ».

Ce discours habituel ne retient en fait que les problèmes posés par la cohabitation entre Français et immigrés, problèmes réels, mais qui s'expliquent par la trop grande concentration de ces derniers dans certaines zones et, surtout, par les conditions de vie, souvent inhumaines, qu'ils sont obligés d'accepter.

Seulement, à force de ne souligner que les aspects négatifs de la présence d'une population immigrée en France, ce discours contribue objectivement à rendre l'opinion de plus en plus réceptive à la propagande de l'extrême-droite, laquelle a assigné une fois pour toutes aux immigrés un rôle unique et parfaitement défini dans la société française : celui de boucs émissaires.

Les voici donc, ces hommes et ces femmes, déjà si pénalisés par toutes sortes de handicaps, rendus responsables de tous les maux d'une société en crise : crise économique et sociale, bien sûr, mais aussi crise d'identité, à l'approche des grandes échéances européennes.

Les conséquences, on les connaît : c'est le développement d'un courant de racisme et de xénophobie qui s'affirme de jour en jour et qui est générateur de violences de plus en plus graves, dont les médias ne nous rapportent que les plus dramatiques.

Les immigrés ne sont d'ailleurs pas les seuls concernés.

Pour ceux qu'aveuglent la peur de l'autre et la haine, il suffit simplement d'être différent ; ce peut être par le faciès, l'épiderme, la langue, la culture, la religion, peu importe... Il suffit d'être différent pour relever d'une sorte de culpabilité diffuse, quasi surnaturelle, et pour laquelle il faut payer.

C'est dire combien la situation des originaires des départements et territoires d'outre-mer devient difficile sur le territoire métropolitain.

Tous les handicaps dont nombre d'entre eux souffrent déjà énormément, notamment en matière d'emploi et en matière de logement, s'en trouvent considérablement aggravés.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, je partage pleinement le point de vue d'un certain nombre d'élus des départements et territoires d'outre-mer qui considèrent que des originaires d'outre-mer devraient être systématiquement représentés dans tous les organismes ayant pour vocation de s'occuper des problèmes d'immigration je pense, par exemple, au haut comité à l'intégration.

M. Jacques Toubon. Quel paradoxe !

M. Richard Cazenave. Et quel mélange !

M. Claude Lise. Nous y avons des intérêts à défendre, qui se confondent souvent avec ceux des immigrés, et aussi une certaine expérience à apporter.

Mes chers collègues, dans une telle situation, les ambiguïtés, les faux-fuyants, les compromis douteux ne sont plus de mise.

Tous les responsables politiques qui veulent sincèrement participer à l'effort d'intégration des immigrés doivent utiliser un langage clair, n'offrant aucune prise aux thèses racistes de l'extrême-droite.

Ils doivent s'appliquer à expliquer les problèmes qui se posent au lieu simplement de les recenser et, souvent, de leur donner un relief exagéré.

Ils doivent surtout contribuer à faire comprendre à l'opinion publique que, à terme, les immigrés et tous ceux qui leur sont assimilés ne seront pas les seuls à faire les frais d'une fuite en avant dans la voie que veulent tracer les tenants de la haine, de l'exclusion et de la violence ; que c'est le peuple français tout entier qui court un risque, un risque beaucoup plus terrible que ceux évoqués quotidiennement par la propagande du Front national : celui de perdre tout simplement son âme, s'il accepte de se détacher des valeurs qu'il a toujours portées très haut et dans lesquelles se reconnaissent des millions d'hommes partout dans le monde.

A ceux à qui l'on essaie de faire peur à l'aide d'une propagande mensongère, ils doivent dire avec force : non, le peuple français n'est en rien menacé par ceux qui, dans les fantasmes de M. le Pen et quelques autres, semble-t-il, prennent l'apparence de nouvelles hordes sauvages, de nouvelles hordes barbares.

M. Rudy Salles. Disant cela, vous lui donnez encore des voix !

M. Claude Lise. Ce dont il est menacé, c'est de voir surgir en son sein la barbarie, la barbarie suprême, celle que l'on n'a déjà que trop connue il y a une cinquantaine d'années en Europe, et qui vient toujours, si l'on n'y prend garde, résumer et couronner, comme l'écrivait Almé Césaire, « la quotidienneté des barbaries ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Nous vous avons demandé un débat sur l'immigration, monsieur le Premier ministre. Nous l'avons obtenu, mais pas exactement celui que nous souhaitons, puisqu'il n'aboutira, hélas, à aucune décision concrète dans ce domaine. Aucun vote ne venant sanctionner ce débat, aucun texte sur l'immigration n'étant aujourd'hui à l'ordre du

jour de l'Assemblée nationale, la procédure que vous nous proposez n'a donc qu'un double avantage à mes yeux, celui de comparer nos analyses et nos propositions sur l'immigration et, par la publicité qui est faite à nos travaux et par leur publication au *Journal officiel*, celui de les faire connaître clairement à l'opinion publique.

Je ne reviendrai pas, pour ma part, sur les propositions de l'opposition en général et du groupe I.J.D.F. en particulier, auxquelles je souscris totalement. Je voudrais simplement formuler quelques remarques qui situent les responsabilités de chacun en ce domaine.

Pendant son septennat, le Président Giscard d'Estaing avait décidé de suspendre les flux migratoires et d'inciter les immigrés au retour dans leur pays. Parallèlement, les conditions d'entrée sur le territoire national étaient rendues plus difficiles et le pouvoir des autorités administratives en matière d'expulsion était renforcé.

Le Gouvernement de l'époque était-il animé de pulsions xénophobes ? Vous savez bien que non, messieurs les socialistes, je dirai même bien au contraire. Dans un monde où les sociétés évoluent rapidement, où la crise économique remet en question la prospérité des grandes nations et génère du chômage, il était sage, d'une part, d'éviter de dépasser les seuils de tolérance, d'autre part, d'empêcher l'arrivée permanente de chômeurs étrangers.

Vous aviez critiqué ces mesures qui, pourtant, étaient positives et approuvées par les Français et par les Etats d'origine.

Dès l'arrivée de la gauche aux affaires, en 1981, vous avez rompu avec cette politique en allégeant le régime des expulsions et en mettant en œuvre une politique de régularisation des étrangers en situation irrégulière. L'effet conjugué de votre attitude bienveillante à l'égard des étrangers clandestins et des textes laxistes que vous faisiez adopter par le Parlement a constitué un appel d'air pour de nombreux nouveaux immigrants. Depuis presque dix ans que la gauche est au pouvoir, le pays compte un million d'étrangers nouveaux. Dans la même période, la France compte un million de chômeurs supplémentaires. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Bêche. Quel amalgame !

M. Rudy Salles. Le rapprochement de ces chiffres suffirait à susciter, chez nos concitoyens, des réactions qui se traduiraient par des votes extrêmes que vous feignez de condamner, mais que votre politique favorise. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Bœumler. Et vos alliances ?

M. Rudy Salles. La période de transition du gouvernement Chirac, avec Charles Pasqua comme ministre de l'intérieur, a permis, en deux ans, de redresser la courbe de l'immigration et de rassurer les Français. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Hélas ! Les lois Joxe de 1989 et 1990 - je devrais dire les lois Joxe-Harlem Désir - ont désamorcé le processus précédent et donné un nouveau coup d'accélération à l'immigration.

Parallèlement, n'oublions pas de citer votre proposition, constamment reprise depuis le programme commun de la gauche, de donner le droit de vote aux étrangers. C'est là une proposition parfaitement contraire à la Constitution, vous le savez, mais qui demeure, dans vos esprits et dans vos projets, comme un moyen d'obtenir un jour des voix que les Français de plus en plus nombreux vous refusent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

En dix ans, vous avez réussi à déchirer la société française sur ce sujet sensible.

M. Guy Bêche. C'est vous, avec vos discours !

M. Rudy Salles. Vous avez favorisé l'émergence de partis contestataires et extrêmes. Vous laissez se développer l'idée que les Français sont devenus racistes et, devant une situation difficile à gérer aujourd'hui et qui vous échappe, vous vous transformez en pompiers, alors que vous avez été pyromanes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes. Qui a conclu des alliances avec le Front national ?

M. Rudy Salles. Votre politique a favorisé l'intolérance et l'amalgame, notamment à l'égard des Français d'origine étrangère qui souhaitent s'intégrer. Il vous arrive, monsieur le Premier ministre, de parler de boîtes aux lettres, de cages d'escalier et d'ascenseurs en panne dans les immeubles à loyer modéré. Elu d'une circonscription qui compte de nombreux logements sociaux, je peux vous dire que la population vous exhorte à vous occuper aussi de régler les problèmes d'immigration.

Il m'est arrivé par exemple, la semaine dernière, d'inaugurer un foyer pour jeunes Français d'origine étrangère. Après le discours sur l'immigration ferme et sans complaisance que j'avais prononcé, les étrangers ou Français de fraîche date présents sont venus me remercier en me disant : « Nous aussi nous demandons des règles du jeu qui soient claires afin de mettre fin à l'amalgame qui nous pénalise. »

M. Daniel Collin. C'est vrai !

M. Rudy Salles. A cause de vous, messieurs, nous avons pris dix ans de retard. Il eût fallu régler les problèmes de l'immigration dans les années 80 pour se consacrer aujourd'hui aux problèmes démographiques et d'appauvrissement du continent africain.

Plus de 600 millions d'Africains, aujourd'hui, 1,6 milliard dans une trentaine d'années : ces chiffres effrayants sont de nature à nous inquiéter quand on sait que ces populations sont déjà, et cela ira en s'aggravant, dans un état de pauvreté extrême. La montée de l'intégrisme islamique en Afrique du Nord, avec ses conséquences sur l'émigration, est également un sujet de préoccupation supplémentaire.

En 1990, nous sommes confrontés aux problèmes intérieurs posés par l'immigration, ceux que vous avez laissés s'installer, et aux problèmes de sous-développement endémique d'une Afrique qui explose sur le plan démographique.

La France doit faire face à ce double défi. En avez-vous la volonté ? En avez-vous encore les moyens ?

Enfin, cessez de faire croire à l'opinion que la France est devenue raciste. Les Français ne savent d'ailleurs même plus ce que ce mot veut dire. (*Oh ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Ne les condamnez pas à avoir honte de ce qu'ils sont. Cultivez plutôt les richesses de notre identité afin que les naturalisés aient envie de faire leurs ces qualités et d'aimer la France comme nous l'aimons.

Méditez sur cette citation de Claude Lévi Strauss : « Si on dénonce comme raciste un attachement à certaines valeurs ou un manque de goût pour d'autres - attitudes excusables ou blâmables - on aboutit à ceci : les gens à qui le reproche s'adresse se disent : "Si c'est ça le racisme, alors moi, je dois être raciste." Et on fabrique ainsi des racistes. »

François Mitterrand, pendant sa campagne électorale, s'est volontiers porté garant de la paix civile. Celle-ci est aujourd'hui en danger. Alors, monsieur le Premier ministre, nous vous demandons de faire jouer cette garantie en menant enfin la politique qui convient dans ce domaine. Et même si vos alliés communistes - il en reste un ce soir dans l'hémicycle - devaient vous accuser de reculade, l'intérêt majeur de la France vaut bien quelques concessions idéologiques. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Yvette Roudy.

Mme Yvette Roudy. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous voici donc placés aujourd'hui devant une responsabilité particulière.

M. Hervé de Charette. Non, puisqu'il n'y aura pas de vote !

Mme Yvette Roudy. S'agissant de l'intégration, et notamment celle des immigrés, il faut avoir le courage politique de parler net et de regarder la réalité en face.

M. Daniel Collin et M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Enfin !

Mme Yvette Roudy. Ceux qui se retranchent derrière le discours qui fait la part belle aux fantasmes ouvrent la porte à tous les extrémismes.

Plusieurs députés socialistes. Eh oui !

Mme Yvette Roudy. Ainsi donc, quand on écrit, comme l'a récemment fait le responsable d'un mouvement politique, que c'est l'« identité de la France » qu'il s'agit de préserver, quand on écrit également que l'on « comprend l'exaspération grandissante devant la montée de l'immigration », on ne résoud rien, bien au contraire, on ne fait qu'entretenir le mal. La déshérence, la désespérance appellent plus que des discours complaisants. Il faut des mesures concrètes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est ce qu'on attend ! Cessons de parler, proposons !

M. Gérard Gouzes. C'est justement l'objet du rapport Marchand !

Mme Yvette Roudy. Il convient donc que le débat de ce soir marque une rupture.

Je dirai d'abord, reprenant les termes de M. Jean-Claude Barreau, président de l'Office des migrations internationales : « On peut ralentir, on doit ralentir les flux migratoires. Mais on ne peut les arrêter. » On ne le peut, à mon avis, pour la simple raison que nous avons fait venir cette main-d'œuvre, que nous avons besoin d'elle. Alors, foin d'hypocrisie !

Et M. Barreau poursuivait : « La notion d'arrêt absolu de l'immigration est un mythe. En faisant passer l'immigration de 300 000 à 100 000, l'Etat a déjà beaucoup fait. Nous devons simplement essayer de ne pas accueillir plus de personnes que nous ne pouvons en recevoir. »

M. Richard Cazenave. C'est-à-dire zéro !

Mme Yvette Roudy. Mais la France a été et sera toujours un pays d'immigration et une terre. S'il est possible de maîtriser en partie les flux migratoires, il ne saurait y avoir arrêt complet de l'immigration, ne serait-ce que parce qu'elle est une conséquence de la pauvreté du Sud, pauvreté qui engage aussi notre responsabilité de pays riche, ne l'oublions pas.

Pour ma part, je me félicite, et je sais que ce sentiment est largement partagé, du ton très pragmatique et très concret du rapport présenté par M. Marchand au nom de la commission d'information sur l'intégration.

M. Gérard Gouzes. Très bon rapport !

Mme Yvette Roudy. Fruit d'un travail approfondi, il présente 41 propositions qui sont le résultat d'une large concertation avec des associations et des personnalités, et qui sont autant de chances de réajuster le pari de l'intégration.

Ces mesures, certes, ont un coût, mais ne pas les prendre pourrait aussi nous coûter fort cher.

En l'occurrence, notre mission première est d'offrir à tous ceux qui vivent sur notre territoire, qu'il s'agisse des immigrés de l'extérieur ou de l'intérieur - je veux dire ceux du tiers monde comme ceux du quart monde - d'offrir à tous ceux qui se sentent exclus, à tous ceux qui ont le sentiment de ne pas faire partie de la communauté sociale, un toit, une école, un emploi.

Ce sont là les trois priorités qui ont été sans cesse mises en avant par la plupart de ceux que nous avons entendus. C'est pourquoi l'intégration des populations qui se sentent et qui sont exclues doit être l'œuvre des pouvoirs publics, certes, mais aussi l'œuvre de tous.

Je ne sais pas s'il faut ou non un ministère particulier. Mais je sais qu'il faut une puissante volonté politique - vous l'avez assurément, monsieur le Premier ministre - et qu'il faut aussi pas mal d'argent.

En effet, si l'intégration des populations immigrées appelle un certain nombre de mesures spécifiques, c'est à travers une politique globale de lutte contre toutes les exclusions et toutes les formes de marginalisation que nous devons agir.

C'est contre tous les phénomènes de « ghettoïsation » qu'il nous faut nous mobiliser, car la « ghettoïsation » porte en elle le ferment raciste. C'est du maintien de cette spirale écrasante qui reproduit, de génération en génération, les inégalités, qui fait des plus démunis d'aujourd'hui les exclus de demain, que nous devons aujourd'hui discuter.

Un toit, une école, un emploi, telles sont donc les trois priorités.

Un toit tout d'abord.

Le droit à la ville est inséparable d'une politique de l'intégration réussie. Le Gouvernement l'a bien compris en déposant sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi sur le droit au logement. Il est étonnant, en ce sens, que ce texte n'ait pas recueilli l'unanimité de notre assemblée.

M. Jacques Toubon. C'est le contraire qui eût été étonnant !

Mme Yvette Roudy. Mais nous voyons là, peut-être, la différence entre ceux qui parlent et ceux qui agissent.

M. Pierre Mezeaud et M. Jacques Toubon. C'est vous qui parlez et n'agissez pas !

Mme Yvette Roudy. C'est en effet vers le logement social que doit se porter l'effort. Il s'agit d'une priorité.

Nous savons que c'est dans les centres urbains, à la périphérie des grandes capitales, que sont cantonnées pour une bonne part les populations immigrées et que c'est dans certains quartiers bien connus des élus locaux que se retrouvent les familles les plus défavorisées. C'est cette logique de mise à l'écart qu'il faut casser.

De même, l'école a un rôle considérable à jouer dans la lutte contre le racisme et contre l'exclusion. Le rapport Marchand consacre à ce rôle de longs développements. Il doit être souligné avec force : les événements de ces dernières semaines nous le rappellent avec brutalité.

J'insisterai pour ma part sur un point qui me semble particulièrement important. Je ne suis pas sûre que notre école soit absolument adaptée aux enfants souffrant d'un retard scolaire, qu'il soient issus de l'immigration ou pas. En la matière, c'est l'avenir qui est en jeu. Nous ne pouvons donc faire l'économie d'un effort dans ce domaine considérable. Si la relance des zones d'éducation prioritaire est à mettre au crédit du Gouvernement, elles ne sont pas suffisamment nombreuses. J'ai pu le constater comme bien des élus dans leur municipalité.

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas la solution !

Mme Yvette Roudy. Yves Dauge, délégué national interministériel à la ville, a souligné devant la mission d'information que « toute politique de développement social urbain, de reconstitution de la trame sociale, culturelle, économique, toute la politique d'intégration, de lutte contre les exclusions, impose d'urgence que l'Etat se transforme fondamentalement. Au-delà de la déconcentration, il faut des hommes de synthèse, au plus près des terrains. »

La passation de conventions entre l'Etat et les communes pour la réhabilitation ou la reconstruction de logements sociaux, proposition inscrite dans le rapport, la multiplication des zones d'éducation prioritaire, proposition qui y figure également, participent de cette action décentralisatrice. C'est une dynamique de l'intégration qu'il nous faut accélérer.

Dans le domaine de l'emploi, enfin, le rapport propose un certain nombre de mesures. Je ne m'y attarderai pas, d'autres y ont insisté. Il convient de réglementer de manière plus cohérente l'accès aux emplois du secteur public et nationalisé notamment. De façon plus générale, il importe d'intensifier encore l'effort en matière de formation.

Au-delà, un certain nombre de mesures spécifiques doivent encore être privilégiées. « L'intégration, disait M. Marceau Long à un grand quotidien, ne peut que résulter d'un mouvement réciproque. »

M. Pierre Mezeaud. Alors, reprenez ses propositions !

Mme Yvette Roudy. Améliorer l'accueil des étrangers dans les administrations, alléger et déconcentrer les procédures de naturalisation, lutter contre les réseaux d'introduction des travailleurs étrangers clandestins : toutes ces mesures, et d'autres, tendent à prendre le problème à bras-le-corps.

Vouloir l'intégration, c'est certainement vouloir pacifier le climat dangereux qui est entretenu dans notre pays, c'est aussi défendre une certaine conception de la société, c'est surtout rejeter la tentation du repli sur soi.

A cet égard, l'égalité des droits qu'il nous faut rechercher suppose également l'égalité des devoirs, et je dirai un mot sur les droits de la femme et sur les efforts spécifiques qu'il nous faut poursuivre quant au statut de la femme issue de l'immigration. Il faut établir qu'en cette matière seule la loi de la République doit être respectée et appliquée.

Le rapport fait, à ce sujet, plusieurs propositions concrètes. Je soulignerai en particulier l'extraordinaire vide juridique dans lequel peuvent se trouver certaines femmes immigrées dès le moment où leur mari, dont elles tenaient tous les droits, les abandonne.

M. Jacques Toubon. Ce n'est guère mieux pour celles qui ne sont pas immigrées.

Mme Yvette Roudy. Démunies de ressources, sans contrat de travail, elles ne peuvent bénéficier du R.M.I., n'étant pas titulaires de la carte de séjour temporaire au titre de salarié, minimum exigé pour son attribution. Le Gouvernement, me semble-t-il, peut statuer rapidement sur ce point.

De même, il faut revoir certaines conventions bilatérales, telle la convention franco-marocaine signée en 1981 qui prévoit, en son article 9, que le divorce d'époux marocains sur notre sol sera régi par le droit marocain. Cette convention est en contradiction avec nos lois.

M. Hervé de Charette. Très bonne proposition !

Mme Yvette Roudy. Enfin, il faut privilégier l'information des femmes sur leurs droits dans la société française comme sur les principes qui fondent notre République. Ainsi, il convient de prévoir pour les primo-arrivants, à leur entrée en France, une information écrite, en leur langue si possible, les renseignant sur leurs droits et devoirs, sur la question de l'égalité des droits entre hommes et femmes, et aussi, très précisément, sur l'interdiction de certaines pratiques telles l'excision, la polygamie, la répudiation.

M. Hervé de Charette. Très bien !

Mme Yvette Roudy. Au-delà de l'accueil, cet effort gagnerait à être poursuivi de manière permanente, en facilitant dans les communes l'implantation d'un réseau associatif fort, en favorisant la multiplication des lieux de rencontre, en impliquant davantage le personnel administratif appelé à être en contact avec les étrangers.

Enfin, et de façon plus générale, il serait très souhaitable que des actions de formation et d'insertion spécifiques en faveur des femmes immigrées soient mises en place et multipliées. Le rapport, sur ce point, est également très précis : c'est la dimension « relationnelle » qui crée les conditions de l'intégration ; c'est elle qui doit être privilégiée grâce à ce type de mesures.

C'est de notre capacité à ne laisser personne sur le bord du chemin qu'il est question aujourd'hui. L'intégration des femmes est à cet égard prioritaire, si l'on veut créer une véritable dynamique. C'est également notre capacité à traiter du problème de l'immigration dans sa globalité qui est en jeu, c'est-à-dire sans oublier qu'aucune politique d'intégration ne saurait être complète si elle ne s'accompagne de la prise de conscience que c'est au déséquilibre Nord-Sud qu'il faut aussi s'attaquer.

Nous avons là nombre de pistes de travail et de réflexion. Relever le défi, maintenant, est question de volonté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Hervé de Charette. C'est vrai !

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, dans ce débat, nous abordons deux séries de thèmes : des thèmes de philosophie générale et des thèmes de politique concrète. Je commencerai par les thèmes de philosophie générale.

M. Toubon nous a tenu un discours émouvant sur la France, mais le problème, c'est que notre pratique s'arrête là où il a tenu ses propos. En effet, monsieur Toubon, la France à un moment donné n'est qu'une idée. Lequel est plus français, Manouchian, qui sait tout juste parler notre langue mais qui se bat pour la liberté, ou M. Bousquet, qui déporte les enfants juifs ? A ce moment-là, la France, ce n'est pas simplement le droit du sol, c'est d'abord une idée et des valeurs. *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Yves Chamard. Provocation !

M. Christian Estrosi. Expliquez-vous !

M. Franck Borotra. Il n'a pas de réponse !

M. Julien Dray. Il s'agit donc de valeurs et il devrait, normalement, y avoir, sur les bancs de cette assemblée, des parlementaires qui partagent ces mêmes valeurs et qui cherchent aujourd'hui, dans le cadre de ce débat, à les rendre encore plus vivantes pour la communauté nationale que nous formons.

M. Alain Juppé. Vous donnez des voix à Le Pen en parlant ainsi !

M. Rudy Salles. Les voix de Le Pen se développent sur le fumier socialiste ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Uberschlag. Un bon fumier !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Parlez pour vous !

M. Julien Dray. Le deuxième débat de politique nationale et de philosophie générale est relatif à la nature de la société française.

La France est une terre d'immigration. Elle est née certes de son contexte géographique, mais elle est également née de son histoire. Elle restera donc terre d'immigration, car - comme l'a souligné l'un de mes collègues - elle a besoin d'une main-d'œuvre immigrée. Elle en a besoin en permanence. La seule question qui lui est posée porte sur la manière dont elle est capable de maîtriser la venue de ces flux migratoires.

Ainsi, au moment où nous parlons des populations d'origine immigrée, nous savons tous que, dans le cadre de notre système scolaire, nous avons besoin de recruter des enseignants. Or, dans les universités françaises, ce sont des enseignants tunisiens, marocains, qui vont se porter candidats pour éduquer nos propres enfants. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Yves Chamard. Il n'y a qu'à mieux payer les enseignants et le problème sera réglé !

M. Jean-Pierre Beaumier. Y a qu'à !

M. Julien Dray. Nous avons bien besoin de pallier ce manque d'enseignants.

M. Charles Millon. Restez calme, monsieur Dray !

M. Julien Dray. De la même manière, la société française a aujourd'hui besoin d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée pour nombre de technologies. Il faut donc un flux migratoire pour subvenir à cette demande, parce que, si nous ne sommes pas capables de combler les postes vacants dans les entreprises, ces dernières ne seront pas compétitives et elles seront obligées de licencier, pénalisant en définitive des travailleurs français !

M. Jean-Yves Chamard. N'importe quoi !

M. Jean Uberschlag. Quel galimatias !

M. Julien Dray. Voilà pourquoi la France est et restera une terre d'immigration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Vous gênez le Premier ministre !

M. Julien Dray. Mais non, monsieur Mazeaud, au contraire !

M. Richard Cazenave. Vous fabriquez des racistes tous les jours !

M. le président. Laissez parler M. Dray !

M. Julien Dray. Dans ce débat de philosophie générale, le dossier sur l'immigration ne peut pas être écarté d'un revers de main.

M. Rudy Salles. Ce débat ne sert à rien !

M. Jacques Godfrain. Il va casser le consensus !

M. Julien Dray. Il ne s'agit pas d'une simple question technique, parce que nous savons tous que les problèmes d'immigration sont non derrière nous, mais devant nous, car les déséquilibres entre le Nord et le Sud produiront inévitablement de nouveaux flux migratoires.

M. Jacques Toubon. On le sait !

M. Pierre Mazeaud. Et le seuil de tolérance du Président de la République ?

M. Julien Dray. Les déséquilibres survenus à la suite des bouleversements à l'Est produiront, eux aussi, de nouveaux flux migratoires.

Voilà pourquoi le problème de l'immigration n'est pas un simple dossier technique. Il est un défi permanent, un défi de la fin de ce siècle que nous serons amenés à relever.

M. Pierre Mazeaud. Proposez des solutions, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Nous en arrivons effectivement, monsieur Mazeaud, aux questions de politique concrète.

Le rapport Marchand reprend et approfondit diverses propositions formulées dans d'autres rapports. Il est trois questions particulières que je veux aborder ce soir.

La première est celle de l'autorité politique qui doit conduire la politique d'intégration. Je comprends le souci légitime qui a conduit le Gouvernement à éviter de « ghettoïser » les problèmes de l'immigration dans un ministère particulier.

M. Pierre Mazeaud et M. Jacques Godfrain. De... quoi ?

M. Julien Dray. Cependant, nous connaissons aujourd'hui un problème inverse, car les structures interministérielles ont leurs limites dans l'efficacité sur le terrain.

Nous savons, par exemple, que la délégation à la ville, lorsqu'elle veut agir concrètement, est amenée à intervenir à travers divers ministères. Or les différentes administrations entrent souvent en compétition, paralysant l'action sur le terrain.

Nous savons, par exemple, qu'à Chanteloup-les-Vignes les problèmes qui sont survenus récemment renvoient à la question d'un animateur de quartier qui n'était pas rémunéré et à des difficultés administratives.

Nous savons, par exemple, que la maison de vie commune qui a été créée au Luc connaît des difficultés de fonctionnement parce que les crédits de subvention devant permettre aux permanents bénévoles de passer à un stade professionnel n'arrivent pas.

M. Richard Cazenave. Votre Gouvernement a diminué les subventions pour les animateurs !

M. Jacques Godfrain. Il a supprimé les contrats bleus !

M. Julien Dray. Voilà pourquoi nous arrivons aujourd'hui, sur le plan technique, aux limites d'une volonté qui était partagée par tout le monde : ne pas marginaliser les problèmes d'immigration. Ces derniers nécessitent désormais une intervention volontaire.

Avant de prendre des décisions définitives, quant à la structure politique qui conduira cette politique d'intégration, nous pouvons prendre le temps de réaliser un véritable audit de l'efficacité tant des politiques menées jusqu'à maintenant que des structures administratives qui ont eu la responsabilité de les construire. Sur cette base, nous pourrions mieux déterminer le type de structures politiques qui devra les conduire. Toutefois, à l'étape actuelle, nous avons besoin d'une autorité qui guide les administrations, Je crois, et je suis même convaincu après le rapport Marchand, qu'il faudra en venir à la création d'un ministère.

M. Pierre Mazeaud. M. Rocard est malade d'entendre cela !

M. Rudy Salles. Chacun sa croix !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le Premier ministre, je partage votre douleur !

M. le Premier ministre. Vous l'inventez !

M. Julien Dray. La deuxième question est celle qu'un cliché systématisa dans une émission télévisée : la nécessité de repeindre les cages d'ascenseur. Comme toutes les formules cliché, elle a donné un moment d'émotion forte parce qu'elle a permis de saisir les problèmes. Néanmoins, nous savons qu'en la matière il ne s'agit pas simplement d'acheter des pots de peinture pour repeindre les cages d'ascenseur.

En effet, l'on peut réparer les cages d'ascenseur, mais si les enfants qui les ont détériorées continuent à vivre dans les mêmes conditions, les cages d'ascenseur seront à nouveau détériorées et ceux qui auront assisté aux réparations seront encore plus sujets à l'énervement et aux attitudes de rejet.

Voilà pourquoi repeindre les cages d'ascenseur était une formule cliché. La question essentielle, aujourd'hui, est plutôt de savoir comment recréer un cadre convivial de vie collective dans les cités.

M. Guy Bêche. Très bien !

M. Julien Dray. La principale mesure en la matière serait la mise en place d'un corps d'animateurs sociaux de quartier.

M. Jacques Toubon. Mais non !

M. Rudy Salles. Des gauchistes à la pelle !

M. Julien Dray. Ils seraient chargés de mélanger les différentes populations, d'apprendre à chacune ce qu'est la société, ce qu'est la vie conviviale dans cette société.

M. Jacques Toubon. Bonne analyse, mais solutions nulles !

M. Julien Dray. Ils favoriseraient une prise en charge collective des jeunes sortis des écoles à partir de six heures, et la mise en place de structures d'accueil et d'accompagnement dans ce que l'on appelle le travail périscolaire.

M. Jean-Yves Chamard. Des clichés !

M. Jacques Godfrain. C'est cela Dray et pas autre chose !

M. Julien Dray. Voilà pourquoi l'une des mesures importantes qui pourra faire l'objet d'une discussion dans le cadre de la table ronde serait la création d'un corps d'animateurs sociaux de quartier...

M. Richard Cazenave. Cela ne marche pas !

M. Julien Dray. ... qui permettrait de favoriser cette insertion.

M. Christian Estrosi. Ce n'est pas ainsi que l'on va régler la question de l'immigration ! Ne sortez pas du sujet !

M. Julien Dray. Nous savons ainsi de manière concrète dans ma circonscription où nous avons conduit, au travers de « Banlieue 89 », une politique volontariste de réfection de cités que celle-ci a atteint ses limites. Il faut recommencer beaucoup de travaux parce que les opérations de rénovation n'avaient pas été conçues de manière globale en tenant compte du cadre de vie des gens qui vivent dans ces cités.

Le troisième domaine que je veux aborder de manière concrète a trait au droit de vote.

En ce domaine, nous pouvons avoir des discussions philosophiques, et je comprends qu'un débat sérieux puisse être ouvert sur le problème de la citoyenneté.

M. Hervé de Charette. Très bien !

M. Julien Dray. Que nos collègues ne croient pas escamoter ce débat...

M. Jacques Godfrain. C'est vous qui le faites !

M. Julien Dray. ... en abandonnant une position que M. Jacques Chirac défendait lui-même en 1979, lorsqu'il s'était prononcé pour le droit de vote des immigrés. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Godfrain. Mais non !

M. Alain Juppé. Ce sont des mensonges !

M. Jean Ueberschlag. Vous dites n'importe quoi !

M. Pierre Mazeaud. Si c'était vrai, vous auriez adhéré au R.P.R. !

M. Franck Borotra. Dieu nous en garde !

M. Julien Dray. Vous avez la mémoire courte quand cela vous arrange. Je n'y peux rien !

M. Jacques Toubon. C'est du révisionnisme !

M. Julien Dray. La question de la citoyenneté se posera de la même manière en 1993 lorsque nous ouvrirons les frontières de l'Europe. Il en ira de même de celle relative au droit de vote.

M. Richard Cazenave. On vous répondra de la même manière !

M. Franck Borotra. Référendum !

M. Julien Dray. Il ne faut donc pas chercher à passionner un débat qui doit être maîtrisé et serein.

M. Jacques Godfrain. Etes-vous pour ou contre le peuple ?

M. Julien Dray. Il existe effectivement des positions contradictoires sur cette question et il appartiendra aux Françaises et aux Français de décider.

M. Jean Ueberschlag. Référendum !

M. Julien Dray. Pour qu'ils puissent le faire, encore faut-il qu'ils aient les éléments pour trancher et qu'ils ne raisonnent pas simplement à travers divers fantasmes. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Yves Chamard. Ils ne sont pas plus bêtes que vous !

M. Richard Cazenave. Ils sont capables de trancher ! Ne les prenez pas pour des imbéciles ! Le peuple est contre vous !

M. Julien Dray. Nous pouvons collectivement les y aider. Dans le cadre de la table ronde, nous pouvons accepter ce défi.

Pourquoi ne pas mettre en place dans certaines communes tests, dirigées soit par la majorité, soit par l'opposition, des conseils communaux associés ?

M. Rudy Salles. Des soviets !

M. Julien Dray. Cela permettrait au Parlement de dresser, dans deux ans par exemple, un bilan de l'apport de ces conseils communaux associés.

M. Richard Cazenave. Ce n'est pas le problème !

M. Jean Ueberschlag. Vous ne serez plus là !

M. Julien Dray. Nous pourrions alors juger sur pièces, sur la base d'une expérience concrète, de la valeur de la présence de conseillers d'origine étrangère dans le fonctionnement de nos municipalités. A ce moment-là chacun assumera son bilan.

M. Christian Estrosi. C'est une atteinte aux règles de la République !

M. Julien Dray. Cette formule a d'ailleurs été assumée, puisque le maire d'Amiens, élu en 1989,...

M. Rudy Salles. En battant un communiste !

M. Julien Dray. ... qui a effectivement battu un communiste,...

M. Jacques Godfrain. Et ses alliés socialistes !

M. Julien Dray. ... lorsqu'il a pris ses fonctions, n'a pas renvoyé les conseillers municipaux associés d'origine étrangère qui avaient été élus sous la responsabilité d'un maire communiste.

M. Daniel Colin. Il avait autre chose à faire !

M. Rudy Salles. Il y avait beaucoup à faire !

M. Julien Dray. Il a prolongé l'expérience. Cela prouve bien que, au-delà de certaines théories politiciennes, on peut faire avancer les choses lorsqu'on veut mener réellement une politique concrète d'insertion, même quand nos philosophies sont divergentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Richard Cazenave. On ne vous a pas attendu pour cela !

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Mesdames, messieurs, après le travail de notre mission et surtout après l'excellent rapport de notre collègue M. Marchand sur l'intégration des immigrés, ce débat était attendu par l'opinion publique. Tellement d'événements, et d'une telle gravité, se sont produits depuis, qu'il était indispensable que la représentation nationale clarifie les points de vue et propose des solutions de nature à ramener le calme dans les esprits et dans les cœurs.

M. le Premier ministre a proposé une démarche, une méthode, mais le débat et les réponses ont été décevants. Je pensais que tous les démocrates, dans cette assemblée, auraient compris l'enjeu. Or, d'une manière générale, les monologues se sont poursuivis comme si rien ne s'était passé.

Pour tenter de résumer la situation, je dirai que si l'histoire passe, la mémoire flanche parfois, et il n'est pas inutile de rappeler que si nous nous informons des meilleurs moyens d'intégrer à la communauté nationale des immigrés, c'est parce que le racisme rôde désormais de manière suffisamment visible pour que chacun s'en inquiète.

M. Richard Cazenave. Vous auriez dû vous en inquiéter depuis longtemps.

M. Gérard Gouzes. Si les questions de l'immigration et de l'intégration sont devenues des thèmes majeurs, c'est principalement par référence à la population d'origine maghrébine ou musulmane, qu'elle soit d'ailleurs française ou pas, ce qui réduit la portée de certains débats.

Et pourtant, à l'exception de quelques fanatiques - et il n'y en a pas ici -, tout le monde est aujourd'hui convaincu que le racisme n'est pas une théorie scientifique. Ce n'est même pas une opinion ; c'est bien au contraire l'alibi d'attitudes et d'actes motivés par la peur de l'autre, avec le désir de l'agresser pour se rassurer et d'affirmer tout simplement son identité.

Ainsi la conduite raciste, qui est rejet d'intégration, se traduit toujours par deux mouvements complémentaires : le refus de l'autre et l'affirmation de soi-même. Fût-ce au prix d'une injustice, d'une lâcheté, voire pour certains d'un délit ou d'un crime, le racisme permet d'affirmer un moi individuel ou collectif avec une telle violence que la morale s'incline et le mythe triomphe.

Comment agir en conséquence tous ensemble contre cette tendance naturelle dont on peut craindre, malgré nos lois répressives, qu'elle se perpétue encore longtemps ?

Le contexte de cette fin de siècle ne se prêt-t-il pas à la montée de l'irrationnel, de la peur et de l'intolérance ? Prises dans l'affrontement démographique et économique entre le nord et le sud de la méditerranée, la France et l'Europe affrontent en même temps la construction européenne et la libre circulation imposée par le marché unique de 1993. Dans le même temps, notre société devient de plus en plus complexe et se fragilise. Il est difficile de se loger, de trouver du travail, de participer à la vie associative, culturelle ou éducative. Dans le même temps, certains cristallisent ces soucis, sèment le vent et espèrent bien récolter la tempête !

Ne soyons pas naïfs devant ce qui se passe, car les fondements du racisme cachent toutes les autres formes d'exclusion : l'anti-sémitisme, le racisme anti-noirs, anti-gitans, anti-jeunes, anti-vieux, anti-handicapés, anti-siècle.

M. Jean-Claude Lefort. Anti-communiste !

M. Jean-Jacques Godfrain. Anti-aveyronnais ! (*Sourires.*)

M. Gérard Gouzes. Il est temps que nous réagissions ensemble contre cela et sans calcul politique, sans se faire de procès d'intention, sans se traiter de laxistes d'un côté, ou de racistes de l'autre. Oui, il est grand temps de mettre ses actes en accord avec ses paroles et de rechercher ensemble, majorité et opposition, des solutions communes.

Dans cette optique, il convient de considérer notamment que l'intégration des communautés issues de l'immigration est une réalité incontournable.

M. Alain Juppé. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Gérard Gouzes. Comment imaginer une France dynamique, forte et rayonnante dans le monde sans une logique d'intégration ?

M. Richard Cazenave. Qui est contre ça ?

M. Gérard Gouzes. Tant mieux si vous êtes de cet avis ! Les immigrés doivent devenir des Français à part entière avec leurs apports culturels, économiques ou sportifs. Qui oserait dire que Mimoun ou Isabelle Adjani ne sont pas Français ?

M. Alain Juppé. Nous sommes d'accord !

M. Jacques Godfrain. Mimoun cotise au R.P.R. car il sait que nous ne sommes pas racistes !

M. Gérard Gouzes. L'intégration, mes chers collègues - vous serez d'accord, j'en suis sûr -, n'est pas l'assimilation. Là réside justement toute la difficulté du débat.

Aussi, qu'il me soit permis, monsieur le Premier ministre, de vous remercier d'avoir accepté de retarder la table ronde qui avait été programmée avant ce débat...

M. Jacques Toubon. Tout ce discours pour en venir là ! C'est nul !

M. Gérard Gouzes. ... afin que nul ne soit accusé de chercher un mauvais prétexte pour ne pas y participer.

M. Alain Juppé. Les raisons ne nous manquent pas !

M. Gérard Gouzes. Toute la classe politique confondue sera jugée à cette occasion. Sachons nous montrer, mes chers collègues, dignes des responsabilités qui nous incombent.

Dans l'excellent rapport qu'il vient de nous présenter, M. Philippe Marchand a eu raison de souligner, dans ses propositions 40 et 41, l'aspect international du problème de l'intégration des immigrés : maîtrise des flux d'immigration, aide au développement des pays d'origine, harmonisation des politiques d'immigration dans le cadre de la Communauté.

En effet, compte tenu de sa structure démographique, l'Europe devra toujours gérer ses besoins de main-d'œuvre, et il ne suffira pas de décréter illégale l'entrée des travailleurs clandestins pour voir ce phénomène disparaître.

L'historien Emile Temine de l'École des hautes études en sciences sociales de Marseille déclarait fort justement : « Les clandestins sont fabriqués par l'économie, surtout s'il existe une importante économie informelle, comme en Italie, car pour fabriquer à bon marché il faut recourir à une main-d'œuvre qui n'a aucune garantie. »

Ainsi apparaît, plus que jamais, la nécessité de l'Europe sociale. Mais cette Europe - nous pouvons légitimement nous interroger - va-t-elle pouvoir concilier immigration, intégration et ouverture des frontières intérieures en 1993 ? N'y a-t-il pas incohérence à maintenir le caractère national des politiques d'immigration et libre circulation ?

La France doit de toute urgence, monsieur le Premier ministre, relancer ce débat auprès de ses partenaires européens.

L'intégration des populations immigrées concerne aussi les équipements, l'alphabetisation, l'école et, surtout, le logement. Il n'est pas sans importance que M. Marchand ait consacré près du quart de ses propositions à ce secteur en souhaitant notamment que soit accrue l'offre de logement social.

A ce propos, monsieur le Premier ministre, je tiens à donner acte au Gouvernement du fait que, cette année, le budget du logement social a augmenté de 28 p. 100.

M. Richard Cazenave. C'est faux ! Quel baratinneur !

M. Jacques Toubon. C'est l'inverse !

M. Gérard Gouzes. Jamais aucun Gouvernement n'en n'avait fait autant. Il faut le dire et l'applaudir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Richard Cazenave. N'importe quoi ! Ils applaudissent la baisse des P.L.A. !

M. Gérard Gouzes. On entend dire couramment que la localisation et le type de logements déterminent largement les rapports des immigrés avec la société française. Cela est tout à fait vrai, et j'ajoute même « et réciproquement », mais il en a toujours été ainsi. Il s'agissait autrefois des quartiers italiens ou espagnols mais, dans tous les cas, il s'est agi des quartiers pauvres. Les immigrés aisés n'habitent pas les ghettos et leur intégration s'est toujours faite plus facilement.

Mes chers collègues, n'oublions pas que, par rapport à la population française, les immigrés occupent aujourd'hui sept fois plus souvent des logements précaires, six fois plus souvent des logements surpeuplés, deux fois plus souvent des logements inconfortables. A l'exclusion par la culture, la langue, la religion et les mœurs se surajoute l'exclusion par la pauvreté et le logement.

Aussi nous devons encourager et approuver la mise en place des plans départementaux d'action pour le logement, prévus dans la loi visant la mise en œuvre du droit au logement. Ces plans concernent tous les défavorisés, y compris, bien entendu, les immigrés.

Mais si j'interviens à cette tribune, c'est aussi pour dire, monsieur le Premier ministre, que la façon la plus juste de faciliter l'intégration, outre l'amélioration de la procédure de naturalisation, c'est l'application sans faille de nos principes laïques, que la façon la plus injuste de rejeter l'intégration, outre la complaisance à l'égard de l'intégrisme religieux, c'est le versement différencié des prestations sociales.

Je n'évoquerai pas le vote des immigrés, car je n'ai pour ma part - je le dis franchement - jamais pensé qu'il suffirait à réussir l'intégration sans lui ajouter le service national, l'impôt et la participation à la vie associative locale. Modernisations nos procédures de naturalisation, cela sera mieux compris.

Par contre, ce n'est pas en portant atteinte aux principes d'égalité des prestations que nous gagnerons en dignité et en efficacité. Le but recherché, que je sache, n'a jamais été de laisser encore plus démunis ceux qui le sont déjà ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Sapin. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Mais l'application de la laïcité, de l'avis retrouvé du plus grand nombre, serait un élément très fort d'intégration. Faut-il en rappeler les principes ?

La séparation des églises, des religions et de l'Etat en demeure le premier qu'il serait aussi inconscient de considérer comme une règle d'indifférence de l'Etat au spirituel.

Je sais, certains considèrent parfois que la laïcité serait démodée. Née pour faire barrage à une église catholique, longtemps hégémonique, elle serait aujourd'hui inadaptée au contexte de l'immigration. Neutralité, tolérance, respect des autres, ce serait additionner les différences, côte à côte ; je dirais, pour bien me faire comprendre, ghetto à côté de ghetto. Il ne faudrait surtout pas réduire la culture arabo-islamique à une foi religieuse privée, entend-on parfois. Mais cette laïcité-là n'est pas la nôtre. Elle se prétend peut-être « nouvelle », mais elle tient davantage des conceptions de l'apartheid anglo-saxon, que nos traditions françaises n'ont jamais acceptées.

Dans nos sociétés modernes où la mobilité est la règle, où les communautés tendent à devenir multiraciales et multiculturelles, seule la laïcité renouvelée, je dirais active, permettra l'ouverture des esprits à toutes les cultures, à toutes les philosophies, à la tolérance avec cette relativité de toute chose et de toute croyance.

Aussi, les questions de M. le rapporteur Marchand sur les modes de financements de la construction des édifices religieux, les autorisations d'absence pendant les fêtes religieuses, ou l'aménagement de carrés religieux dans les cimetières m'ont un peu surpris.

Ne risque-t-on pas - je pose un problème dans ce débat - de créer de nouveaux ghettos : ceux de l'esprit, si prompts à être utilisés par les intégristes religieux ? En quoi serait-il choquant dans nos cimetières de voir cohabiter, côte à côte et indifféremment, croix, étoiles de David, croissants ou pierres tombales sans aucune référence religieuse ? Nous qui refusons de distinguer parmi les vivants, nous devrions séparer les morts ? Je ne crois pas que c'est ce que M. Marchand a voulu dire, mais j'appelle notre assemblée.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Il y a des fêtes catholiques qui donnent lieu, c'est vrai, à des jours fériés. L'idée qu'il en soit de même pour les fêtes juives ou musulmanes ne me choque pas outre mesure.

M. Hervé de Charette. Ça ferait des jours de congé supplémentaires !

M. Gérard Gouzes. Mais il faudrait alors, monsieur le Premier ministre, revoir cette pratique, car je crains qu'il faille accorder le même régime à toutes les religions. Par contre, je comprendrais que chacun puisse choisir ses congés en fonction de ses convictions religieuses s'il le désire.

De la même façon, monsieur le rapporteur, lorsque vous écrivez dans votre rapport qu'il sera peut-être nécessaire de déroger au principe de séparation des églises et de l'Etat pour faciliter la construction d'édifices religieux, même si je comprends votre souci de tolérance et de compréhension, ne peut-on craindre de relancer ainsi une nouvelle querelle qui finalement alimenterait un racisme que, par ailleurs, vous condamnez ?

La laïcité et son corollaire, la non-confessionnalité de l'Etat et des collectivités locales, me paraissent des principes d'intégration sur lesquels il convient de méditer encore.

Si vous voulez que les musulmans, comme les protestants, les catholiques ou les juifs ne soient pas contestés dans la pratique de leur foi, il faut qu'ils l'assument au sein d'une instance consultative nationale de l'Islam en France, à l'instar des autres religions, comme vous le suggérez dans votre pro-

position n° 37, monsieur Marchand, mais il faut que l'Etat n'adhère à aucune religion ni ne professe non plus l'irreligion !

Pour conclure, monsieur le président, ...

M. le président. D'un mot seulement !

M. Gérard Gouzes. ... je dirai que nous pouvons, à l'occasion de ce débat, rendre hommage à tous ceux qui ont essayé de tenir un discours responsable, et ils ont été nombreux sur tous ces bancs. Je crois que le débat sur l'intégration ne fait que commencer ; hélas ! celui sur le racisme risque de continuer !

Pour lutter efficacement contre le racisme, l'indignation morale et la simple persuasion ne sauraient suffire. Il faut tenir compte de la peur, de l'ignorance, de l'exploitation qui en est faite, des tendances à l'agression et à la domination qui persistent.

M. Richard Cozèneve. Il faut agir pour éviter de les augmenter !

M. Gérard Gouzes. La responsabilité de tous ici, de tous les hommes politiques, sera jugée à la mesure de nos principes. Voilà ce qu'attendent les Français. Voilà ce qu'attendent aussi les immigrés qui écoutent ce débat et qui refusent, comme tous les Français, les amalgames, les intégrismes religieux ou politiques, car ils savent que la caractéristique de tout fanatisme est d'être simpliste. Ce qu'ils attendent de nous, ce sont les vraies réponses aux vraies questions que nous aurons trouvées ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le Premier ministre, M. Gouzes disait à l'instant que ce débat était quelque peu décevant. Personnellement, je le trouve totalement irrisé et je ne comprends pas encore pourquoi le Gouvernement ne fait aucune proposition, car, que je sache, il conduit la politique de ce pays que le Parlement est chargé de contrôler. Or, dans ce débat, il n'y a aucun projet du Gouvernement et nous ne pouvons donc nullement le sanctionner. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Gouzes. C'est une démarche !

M. Pierre Mazeaud. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque s'adresse également à vous, monsieur le Premier ministre.

Je vous ai souvent entendu dire que vous recherchiez un consensus. Même si je n'aime pas particulièrement ce mot, je sais ce qu'il signifie. Mais je me demande si, dans votre esprit, le consensus n'est pas à sens unique : le Gouvernement recherche le consensus quand c'est lui qui propose alors que, lorsque c'est l'opposition qui le fait, il refuse de retenir et de discuter les propositions de celle-ci. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Gouzes. Il y a d'autres groupes !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le Premier ministre, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt le rapporteur M. Philippe Marchand...

M. Edmond Vacant. Pour une fois !

M. Pierre Mazeaud. ... qui, à la fin de son propos, déclarait : « Aux députés de faire des propositions. » Je ne crois pas qu'il puisse me démentir, car il a employé rigoureusement ces termes.

Nous répondons favorablement, monsieur le Premier ministre, à cette demande parfaitement justifiée de M. le rapporteur, car nous sommes les seuls - je parle de l'opposition nationale - à avoir fait des propositions. Par conséquent, nous souhaiterions, monsieur le Premier ministre, que vous nous annonciez non pas que vous les rejetez, mais que vous en acceptez la discussion. Vous prouveriez ainsi ce que vous avez toujours soutenu, à savoir qu'en aucun cas vous ne méprisez le Parlement. Il faut laisser aux parlementaires le droit non seulement de s'exprimer, mais également de proposer. On respecterait ainsi la Constitution.

Alain Juppé a formulé cet après-midi un certain nombre de propositions et vous a posé, monsieur le Premier ministre, des questions auxquelles nous attendons des réponses que nous souhaitons totalement positives.

Il vous a notamment fait savoir que nous tenons à certaines dispositions que nous avons déposées depuis fort longtemps sur le bureau de l'Assemblée nationale : je veux parler du code de la nationalité. Certes, je sais que vous n'aimez pas beaucoup le terme de code ; je vous l'avoue, moi non plus. C'est sans doute la raison pour laquelle, si vous lisez de près cette proposition, vous constaterez que nous entendons intégrer les dispositions nouvelles sur la nationalité dans le droit civil interne, car la nationalité, monsieur le Premier ministre, vous ne l'ignorez pas, fait partie du statut des personnes.

M. Michel Sapin. Il faudrait mettre les veilleuses sur le code ! (Sourires.)

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le Premier ministre, nous savons que vous êtes sans doute quelque peu gêné vis-à-vis de vos propres amis ou tout au moins de ceux qui vous soutiennent (« Pas du tout ! » sur les bancs du groupe socialiste), mais nous ne comprenons pas que, alors que M. Marceau Long présidait une commission qui comprenait des personnalités de notre pays de toutes philosophies, vous vous obstiniez à refuser l'examen de ce texte qui est important, car, vous l'avez dit vous-même et c'est vrai : le but ou la finalité de toute intégration, c'est la nationalité.

M. Gérard Gouzes. Pourquoi n'avez-vous pas appliqué, ce principe, monsieur Mazeaud ?

M. Pierre Mazeaud. Nous avons appliqué les dispositions de 1973, mon cher collègue ; je le dis d'autant plus volontiers que c'est un texte que je connais bien puisque j'en étais l'auteur.

M. Gérard Gouzes. Le rapporteur !

M. Pierre Mazeaud. Il a été appliqué, et je ne regrette qu'une chose : que nous n'ayons pas été suffisamment loin à cette époque, car les problèmes seraient aujourd'hui réglés et nous ne nous retrouverions pas en face d'une difficulté à laquelle vous ne savez répondre que par des naturalisations excessives, ce qui revient, en quelque sorte, il faut le dire ici, à un vote déguisé des étrangers. Voilà ce que vous cherchez ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gérard Gouzes. A qui en incombe la responsabilité aujourd'hui, sinon à vous ?

M. Pierre Mazeaud. Je me réjouis de la présence de M. le ministre de l'intérieur car je me rappelle qu'il y a un an, nous avons débattu d'un texte dont la discussion ne devait prendre, selon lui, que quelques heures, alors qu'elle nous a pris une semaine entière !

Il s'agissait des dispositions relatives au séjour des étrangers en France. Permettez-moi de vous rappeler que vous les aviez vous-même reconnues insuffisantes et que certaines ont d'ailleurs été sanctionnées par le Conseil constitutionnel. Voilà la raison pour laquelle il nous importe de revenir aux dispositions qui ont pris le nom de leur auteur, votre prédécesseur, Charles Pasqua.

Il est d'autres dispositions, car nous avons, monsieur le Premier ministre, et vous le savez, réfléchi et travaillé sur ces sujets. C'est ainsi que tout un train législatif vous est proposé. Je ne retiendrai qu'une mesure, compte tenu du peu de temps de parole qui m'est imparti, mesure qui concerne les communes, sans doute les plus défavorisées, qui veulent réussir l'insertion, comme celle de notre collègue Charles Millon, Bellev, que je connais bien, et qui, grâce à des efforts budgétaires importants, a réussi à faciliter au mieux cette intégration.

M. Charles Millon. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Toutes les communes n'ont sans doute pas un tel maire, en tout cas n'ont pas les mêmes moyens budgétaires. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de réfléchir à une dotation complémentaire d'insertion pour ces communes. Par là même, vous permettriez certains équilibres et vous faciliteriez la réalisation de logements sociaux, de crèches, de collèges, voire de terrains de sport et de jeux.

Monsieur le Premier ministre, puisqu'il me faut conclure, je vous dirai simplement que nous souhaitons que vous teniez compte de ces propositions. Oh ! nous n'allons pas jusqu'à vous demander, trop respectueux de la liberté du Gouvernement, de les adopter, mais nous souhaiterions que vous en acceptiez la discussion. Nous sommes les seuls à avoir proposé des textes sur lesquels, je suis sûr, monsieur le Premier ministre, quitte à y apporter un certain nombre de modifications, il y aurait ce que vous recherchez vous-même : consensus. Mais vous préférez des tables rondes, c'est-à-dire discuter ces véritables problèmes et - du moins c'est ce que vous nous laissez entendre - apporter des solutions consensuelles, chez vous, à l'Hôtel Matignon plutôt qu'au Parlement, ici, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Monsieur le Premier ministre, permettez-moi de vous dire, avec tout le respect que je dois au chef du Gouvernement, que ça n'est guère sérieux car s'il y a une enceinte dans laquelle on doit débattre de textes, où l'on doit contrôler l'action du Gouvernement, c'est bien celle-ci. Or, encore une fois, comme le disait mon cher collègue de Charette, nous n'avons pas la possibilité de vous sanctionner parce que c'est un simple débat d'orientation et que vous ne voulez pas de vote pour le conclure.

Pourquoi vous ne voulez pas de vote ? Parce que vous n'avez pas de propositions, monsieur le Premier ministre.

J'espère que vous allez me démentir et que, tout à l'heure, en répondant favorablement aux questions qui ont été posées par mon collègue Alain Juppé, vous nous ferez connaître les différents projets que vous allez déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale. A ce moment-là, et grâce à M. le président de la commission des lois, nous réglerons le problème, dans la mesure où nous pourrions sans aucun doute confondre à la fois nos propositions et vos projets. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Marie Bockel. Beaucoup a déjà été dit ce soir dans ce débat. Adhérant à la logique du rapport Marchand et persuadé de la volonté forte qui anime, monsieur le Premier ministre, votre gouvernement, je ne manierai plus à cette heure les concepts.

Je m'en tiendrai à une remarque d'ensemble : deux logiques sont aujourd'hui possibles dans les villes : la première - le mot n'est pas très bon mais je n'en ai pas trouvé d'autres et je l'ai emprunté à un journaliste qui l'a utilisé récemment - est celle de l'apartheid ; la seconde est celle de l'insertion.

Echouer sur l'insertion, c'est risquer de voir un certain nombre d'élus, par découragement, par lâcheté ou les deux à la fois, accepter la logique des ghettos. Or la tradition de la France qui a fait et qui fait sa force et que plusieurs collègues ont évoquée sur ces bancs, c'est bien la logique non seulement de l'intégration mais aussi, à terme, pour l'immigré, de l'assimilation au sens le plus noble de ce mot et le plus conforme à notre histoire, et qu'on peut aussi employer de temps en temps.

Plusieurs de nos collègues de l'opposition regrettent l'absence de décision, de sanction. Certes, il n'y aura pas de vote ce soir, mais le travail a déjà commencé. Vous avez, monsieur le Premier ministre, il y a quelque temps, présenté toute une série de propositions que vous mettez en œuvre.

Sur le terrain, les élus de droite ou de gauche, qui sont convaincus qu'il y a là un pari à réussir, eux aussi travaillent et traduisent dans les faits un certain nombre de principes. C'est aussi d'ailleurs l'utilité de ce débat que de faire, sans vote et sans sanction, le point avec, en toile de fond, la réflexion de la commission Marchand.

Les choses se font. Je peux témoigner que les élus qui sont confrontés à ces questions se sentent davantage compris et soutenus dans leur action, ce qui, psychologiquement, est très important car ces sujets sont difficiles.

Certes, des obstacles subsistent et c'est aussi l'intérêt de ce débat que de les évoquer. Oui, il faut renforcer les moyens publics dans le domaine social, dans ceux du logement et de la scolarité, notamment avec une action spécifique en faveur des Z.E.P. qui sont très utiles, mais également par le dégagement de moyens hors Z.E.P. qui, dans certains quartiers ghettos, sera la réponse la mieux adaptée. Il faut donc ren-

forcer les moyens publics. Vous le savez, monsieur le Premier ministre, vous en êtes convaincu, vous y travaillez et cela se voit sur le terrain.

M. Hervé de Charette. Non, ça ne se voit pas !

M. Jean-Marie Bockel. On a parlé du logement. Moi, je puis témoigner que le nombre de constructions ou de réhabilitations de logements, souvent au cœur de notre débat, augmentera à la suite d'un certain nombre de mesures qui ont été prises.

Oui, il faut aussi renforcer les solidarités entre collectivités, surmonter des égoïsmes qui sont des freins à leur progression.

Oui, il faut davantage de souplesse et de motivation de la part de certaines administrations mais, là aussi, les choses progressent.

Le pari de la maîtrise des flux n'est pas encore gagné. La question n'est pas simple. Nous la résoudrons en particulier par la négociation internationale, par des initiatives concernant les rapports entre le Nord et le Sud. Mais, là encore, les choses progressent.

Des élus de villes proches des frontières, qui sont plus directement confrontés à ces questions et qui voient presque jour après jour les évolutions, peuvent témoigner qu'un certain nombre de mesures portent aujourd'hui leurs fruits.

De même, personne ne peut nier que la question du détournement du droit d'asile politique est aujourd'hui virtuellement maîtrisée. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Les décisions sont prises. Elles sont appliquées. On en voit déjà les effets.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Marie Bockel. Moi, je les vois en tout cas !

M. Jean-Yves Chamart. Mais non !

M. Jacques Toubon. N'importe quoi !

M. Jean-Marie Bockel. Je ne le pense pas !

Il y aura encore des phasages à réussir et je vais vous donner simplement un exemple, celui de la mise en place, il y a quelque temps, de contrats de ville pilote pour l'intégration.

Cela n'a pas été simple parce qu'il y a évidemment là un effet d'annonce qui n'a pas toujours été bien compris. Ville pilote, intégration, immigration, ce sont des sujets sur lesquels il est parfois difficile de se faire comprendre. Certains ont pu croire qu'il s'agissait encore de favoriser une immigration. Il faut beaucoup de pédagogie !

Evidemment, les villes qui ont accepté un tel processus attendaient des moyens supplémentaires. Ils sont peu à peu dégagés, mais nous avons été confrontés à des problèmes de phasage.

Si je parle de cela c'est parce que je pense que nous devons prendre ce genre de risque maîtrisé. Aujourd'hui - et je rends hommage au travail de M. Prévot, auprès de vous, monsieur le Premier ministre - nous avons dépassé certaines hésitations, surmonté des difficultés et mis en œuvre les moyens nécessaires pour obtenir des résultats concrets et positifs.

Je termine très rapidement, monsieur le président.

M. le président. Oui, en deux phrases !

M. Jean-Marie Bockel. Tout à fait !

On peut se faire comprendre de nos concitoyens dans le domaine extrêmement délicat qu'est la lutte contre les ghettos. Ce n'est pas simple mais, là aussi, c'est possible. Ensemble, des citoyens français et des citoyens d'origine immigrée luttent dans des associations, avec l'appui des pouvoirs publics, contre ce phénomène. On crée là aussi, grâce à une approche lucide et constructive, un autre état d'esprit.

Enfin, dernier point : c'est la question de l'islam.

Face au mythe de l'invasion que certains ont évoqué, je dis que l'islam modéré peut l'emporter en France sur l'intégrisme.

Nous y travaillons. Nous obtenons là aussi des résultats. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Estrosi. Lesquels ?

M. Jean-Marie Bockel. La preuve en est que les intégristes ne le supportent pas et le font savoir. Par ailleurs, le climat entre les citoyens issus des différentes communautés s'améliore.

La bataille sur ce point est peut être gagnée, dans l'esprit de laïcité qui nous caractérise. Il faut en témoigner.

M. Jacques Toubon. Bravo ! C'est le mot de la fin.

M. Jean-Marie Bockel. Cette dynamique positive est en marche dans de nombreuses collectivités.

M. Jacques Godfrain. Vous ne croyez même pas ce que vous dites !

M. Jean-Marie Bockel. Un tel débat est utile, avec ses contradictions, avec ses limites, mais, s'il peut nous permettre de démythifier un certain nombre de problèmes...

M. Rudy Solles. Au lieu de les démythifier, réglez les problèmes !

M. Jean-Marie Bockel. ... de renforcer un certain nombre de dynamiques, et je suis certain que nous y parviendrons, nous serons, mes chers collègues, collectivement gagnants.

Merci, monsieur le Premier ministre, d'avoir permis ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je souhaite commencer en évoquant un incident qui m'a mis mal à l'aise et relatif à une formule malheureuse de M. Paecht.

Le cimetière de Carpentras est parfaitement français, au moins depuis Clovis, sinon avant. Il est juif, ou considéré comme tel depuis un demi-millénaire, mais il est tellement français que le fait même d'avoir à le mentionner pourrait avoir laissé passer le doute.

J'ai préféré réagir après une phrase que je crois dangereuse - vous vous relirez au *Journal officiel*.

Je peux, monsieur Paecht, sans être d'accord avec tout ce que vous avez dit, saluer au moins la générosité de votre intervention.

Votre intervention d'ailleurs et un certain nombre d'autres venant de tous les bancs m'amènent à répéter ce que j'ai dit dans mon intervention initiale en insistant sur la façon dont je sens mon pays, la France, sur ces problèmes.

Vous avez eu, monsieur Paecht, cette phrase terrible : « On entend peu parler de la France dans ce débat. » Je pensais pourtant que vous m'aviez écouté. Avec une modestie voulue, j'ai tenu à rappeler les valeurs qui nous sont communes, qui furent fondées, consolidées, exprimées par la République, succédant à une longue histoire. Mais je vais essayer d'être un peu plus précis.

La France n'est pas une abstraction. C'est une communauté d'hommes et de femmes farouchement décidés à vivre ensemble et qui ont en commun une mémoire en même temps qu'une volonté.

M. Jacques Toubon. M. Dray a dit que c'était une idée !

M. Julien Dray. C'est de Gaulle qui a dit que c'était une idée.

M. Jacques Toubon. Il a dit qu'il en avait une certaine idée. Ce n'est pas pareil !

M. le Premier ministre. Vous comprendrez que chacun a avec la France une relation directe et personnelle, puisqu'elle n'est pas une abstraction. Chacun a sa manière d'en parler. Je vous dirai la mienne.

Je suis protestant. Mes ancêtres sont devenus pleinement citoyens en 1789 à la faveur d'une promotion assez étonnante et que je vous rappelle : ont accédé à quelques semaines d'intervalle à la citoyenneté, les juifs, les protestants, les gens de couleur et les comédiens. Cela explique que ma filiation républicaine soit un peu plus marquée que mes rapports avec l'histoire des quarante rois qui ont contribué à notre histoire. Je pense que cela peut se comprendre !

Mais j'ajouterai autre chose. Si je déteste la polémique et toutes les occasions d'incidents, si je déteste tout ce qui, à mon sens, pollue la démocratie, y compris parfois quelques incidents de votre assemblée, le souci de clarté auquel vous m'avez tous convié m'amené à rappeler certains points, et je

tiens à remercier le groupe socialiste d'avoir à cette tribune approuvé largement et défendu la politique que j'entends proposer au pays tout entier. Elle est en marche, et sa définition remonte au mois de juin 1988.

Je suis devenu socialiste...

M. Jean Uberschlag. Nul n'est parfait !

M. le Premier ministre. ... par refus des guerres coloniales que menait mon pays. Ce n'est pas que je me sois senti vietnamien ou algérien, mais j'avais l'impression que mon pays y perdait son honneur. Je suis devenu de gauche par fidélité à l'honneur de mon pays.

M. Franck Borotra. On n'a pas la même idée de la France !

M. le Premier ministre. On peut ne pas avoir tout à fait la même idée de la France, mais il est symptomatique que nous posions cette question à l'occasion de ce débat, moins de quarante-huit heures après mon retour de Polynésie.

Un article du journal *L'Economiste* de cette semaine décrit le retour d'influence et l'actuel rayonnement de la France dans le Pacifique. Si nos relations avec l'Australie, avec l'ensemble des petits Etats de cette zone du Pacifique Sud sont aujourd'hui rayonnantes...

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas le problème !

M. le Premier ministre. Attendez quinze secondes !

... si les six ambassadeurs qui étaient au Conseil du Pacifique Sud avaient plaisir à dire à quel point aujourd'hui notre pays, là-bas, est respecté, cela tient sans doute à ce que, en Nouvelle-Calédonie, j'ai mené une politique différente de celle de mes prédécesseurs (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Or si, mesdames et messieurs les députés, cette politique n'est pas la même, c'est bien parce que, dans le rapport avec l'autre, dans le rapport avec celui qui est différent de nous, nous avons une autre attitude ! J'ai tenu à le rappeler car cela fait partie de la politique que nous conduisons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Richard Cazenave. Avant, la France était respectée !

M. Jacques Godfrain. C'est de la provocation !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et *Greenpeace* ?

M. Richard Cazenave. Vous polluez le débat, monsieur le Premier ministre. Ce n'est pas beau !

M. le Premier ministre. Il y a encore une autre raison pour laquelle je suis fier d'être français. Pratiquement la totalité des pays développés ont une immigration importante. Et ce que je sais de la manière dont le problème est traité, soit aux Etats-Unis, soit en Grande-Bretagne, soit dans d'autres pays que je ne citerai pas, me paraît plus dangereux pour l'équilibre social interne et pour la paix civile de ces pays que la manière dont nous le traitons chez nous.

Oh, c'est difficile ! Rien n'est réglé ! Mais nous avons tout de même un certain nombre d'instruments utiles et de valeurs de référence.

Les références à la solidarité, formulation actuelle de l'idéal de fraternité inscrite dans la devise de la République, et à la laïcité dont parlait à l'instant M. Gouzes avec précision et talent, ont produit ensemble ce concept d'intégration, qui n'est pas l'assimilation - on ne demande à personne de renoncer à respecter son histoire, à reconnaître ses ancêtres ou à pratiquer son culte - mais qui n'est pas non plus l'acceptation des ghettos, de la juxtaposition de communautés qui s'ignorent. L'intégration suppose en effet un double effort, celui de la communauté accueillante pour proposer des conditions égalitaires et dignes d'accueil et celui des accueillis pour accepter et respecter toutes les lois de la République jusqu'à celles qui, en matière de laïcité, concernent la vie privée, le mariage, l'éducation des enfants, les problèmes de la polygamie, de l'excision, etc., qui ont été précisés ici. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Nous avons été fiers d'être français, lorsque, à l'automne dernier, lors d'une importante conférence internationale sur la prévention de la délinquance tenue à Montréal...

M. Richard Cazenave. Il faudrait poser un peu les valises !

M. le Premier ministre. ... innombrables ont été les délégations étrangères qui nous ont demandé ce qui était notre politique de la ville, des quartiers dégradés, quel était le travail de la mission de la ville et du secrétariat à l'immigration.

M. Jacques Toubon. Pour les discours, on est bon !

M. le Premier ministre. Et nous avons eu la fierté de pouvoir répondre et de nous sentir engagés dans une voie efficace. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est dans ce contexte et avec cette fierté de défendre les traditions de mon pays et de conduire la politique qui garantira son équilibre social que nous abordons ce débat.

Ce débat, vous l'avez demandé. Est sur la table, pour votre appréciation, tout ce qui est déjà fait depuis deux ans. Je veux le rappeler, puisque certains semblent l'avoir oublié ou même ne pas le savoir.

M. Rudy Salles et M. Richard Cazenave. Il n'y a pas grand-chose !

M. Gérard Gouzes. Ils n'écoutent rien parce qu'ils ne veulent rien entendre !

M. le Premier ministre. Des propositions nouvelles sont à venir. Pourquoi récuseriez-vous l'idée que nous puissions en discuter ensemble, à partir notamment du très utile et très intéressant rapport de la commission présidée par M. Marchand ?

M. Jacques Toubon. Discutez des nôtres !

M. Jean-Yves Chamard. Que venez-vous faire ici si ce n'est pas pour proposer quelque chose ?

M. le Premier ministre. J'ai en tout cas écouté attentivement chacun des orateurs qui sont intervenus dans ce débat. Naturellement, et vu l'heure, je ne saurais répondre à tous. Je vous prie de m'en excuser.

M. Pierre Mazeaud. On a le temps !

M. le Premier ministre. Ce débat a provoqué chez moi des sentiments mélangés dans la mesure où il y a eu des propos convenus, des propos parfois inexacts, mais parfois heureusement aussi des propos plus constructifs.

M. Richard Cazenave. Et des propositions aussi !

M. le Premier ministre. J'appelle propos convenus ceux qui consistent à demander au Gouvernement de gouverner. Merci. Il ne vous a pas attendu pour cela !

M. Jean-Yves Chamard. On voit les effets !

M. le Premier ministre. Mais je reconnais qu'il est plus facile de dénoncer une abstention prétendue que de contester des mesures nombreuses et efficaces.

M. Jacques Toubon. Personne ne s'en est aperçu !

M. le Premier ministre. Vous n'avez que modérément parlé du problème des demandeurs d'asile. C'est sans doute parce que, grâce aux mesures énergiques que nous avons prises, tant au plan administratif qu'au plan financier, sa gravité diminue et qu'il y a même sans doute des résultats spectaculaires. Ceux qui suivent ces questions savent probablement que le flux mensuel des demandeurs d'asile est déjà réduit d'un tiers par rapport à ce qu'il était au printemps dernier...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très juste !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Mais non !

M. Jean Uberschlag. Il y a une accélération du rythme des arrivées !

M. le Premier ministre. ... grâce au travail que nous avons fait à l'O.F.P.R.A. Vous auriez pu en faire état.

M. Pierre Mazeaud. Vous auriez dû venir au débat d'hier !

M. le Premier ministre. Vous n'avez pas pu nier non plus que, grâce aux efforts des services de police et aux moyens que nous leur avons donnés, il y a eu, pour ne prendre que cet exemple, plus de 10 000 interpellations aux frontières

en 1989, ce qui représente un doublement par rapport à 1987. J'ai une satisfaction particulière à en informer M. Estrosi qui, visiblement, ne le savait pas.

M. Gérard Gouzes. Il ne veut rien entendre !

M. Christian Estrosi. Tout va bien ! Il n'y a pas de problèmes !

M. le Premier ministre. Je connais la cadence que M. Pierre Joxe impose à ses services. Je ne doute pas que la fréquence de ces interpellations va encore augmenter. Nous en avons d'ailleurs besoin car le problème est lourd.

Vous n'avez pas évoqué non plus la politique des villes dont certains d'entre vous pourtant savent fort bien qu'elle donne des résultats tangibles qui se traduisent au demeurant par une chute du Front national dans les lieux mêmes où il avait pris son essor.

M. Alain Juppé. Mais non !

M. le Premier ministre. Un hebdomadaire français, il y a moins de trois mois, faisait un reportage sur un des quartiers les plus brûlants il y a cinq ans, qui fut traité en priorité et où, aujourd'hui, on vit en paix. La délinquance y a baissé, le chômage a diminué.

M. Jacques Godfrain. Tout va bien !

M. le Premier ministre. On s'y est réconcilié. On y vit mieux.

M. Jean-Pierre Beaumier. C'est du concret !

M. le Premier ministre. Si je ne cite pas de nom, c'est uniquement pour ne pas attirer à nouveau sur lui une attention médiatique qui dramatise tout et fragilise les situations.

M. Jacques Godfrain. C'est la faute de la presse !

M. le Premier ministre. Mais cet article, vous l'avez lu, comme nous tous, et vous connaissez ce quartier.

M. Christian Estrosi. Tout va bien ! Il n'y a pas de problème !

M. le Premier ministre. Mais non ! Ne vous faites pas plus sot que vous n'êtes !

M. Jean-Yves Chamard. Depuis un quart d'heure, vous nous expliquez que tout va bien !

M. le Premier ministre. Lorsque je propose qu'on parvienne à une unité de diagnostic, on me répond qu'elle est déjà faite. Eh bien, non, monsieur Juppé, et vous savez bien que quiconque avance un chiffre, une statistique, les voit aussitôt contestés, et ce n'est ni à vous ni à nous que cela profite, mais à ceux qui peuvent raconter n'importe quoi en jouant sur le doute créé par nos querelles inutiles.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. le Premier ministre. Bref, il y a là bien des propos convenus dont nous aurions pu faire l'économie sans grands inconvénients.

J'ai également entendu des propos inexacts. Je cite en vrac et en évitant par courtoisie de mettre en cause leurs auteurs.

Non, nous n'avons pas diminué l'aide au développement. Ce problème est important. Si l'on prend les chiffres de l'O.C.D.E., chiffres qui ne sont pas ceux de notre gouvernement et qui ne sont pas suspects, ces aides représentaient en pourcentage du produit intérieur brut 0,54 p. 100 en 1985, 0,48 p. 100 en 1986, vous avez fait une réduction drastique dès votre arrivée...

M. Jacques Toubon. C'est faux !

M. Alain Juppé. C'est incroyable !

M. le Premier ministre. ... 0,51 p. 100 en 1987, 0,50 p. 100 en 1988 - votre budget - pour remonter à 0,54 p. 100, soit 34,6 milliards, en 1990.

Je dis cela notamment à M. Claude Lise.

M. Alain Juppé. Ces chiffres sont incroyables !

M. le Premier ministre. Ce sont ceux de l'O.C.D.E. Tous ses annuaires sont connus !

M. Alain Juppé. C'est inexact ! C'est un maquillage scandaleux ! C'est vous qui avez préparé la loi de finances pour 1986. C'est à partir du budget de 1987 que les chiffres

ont remonté. Vous racontez n'importe quoi ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le Premier ministre. Je comprends, monsieur Juppé, que vous soyez quelque peu gêné aux entournures, car ces chiffres-là sont ceux de l'O.C.D.E., tirés de votre propre budget !

M. Pierre Mazeaud. C'est M. Fabius qui avait préparé le budget de 1986 !

M. Richard Cazenave. Vous alimentez la polémique, monsieur le Premier ministre.

M. Gérard Gouzes. Vous êtes touchés, messieurs !

Admettez donc la vérité ! Vous n'avez pas toujours raison et nous n'avons pas toujours tort !

M. Alain Juppé. C'était le budget de M. Fabius, pas celui de M. Chirac !

M. le Premier ministre. Nous ne sommes pas non plus restés inactifs en matière de logement, puisque le budget consacré au logement aidé a progressé de 28 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. Je le dis notamment à l'intention de M. Rossinot, l'un des nombreux orateurs à être intervenus sur ce problème, l'un des plus aigus.

Il va de soi que je reste fidèle aux engagements pris - qui vous avaient fait sourire alors, messieurs de l'opposition - en ce qui concerne la réhabilitation des H.L.M., c'est-à-dire aussi des cages d'escalier et des boîtes à lettres. C'est un problème général de la vie quotidienne, mais il faut quelquefois imaginer ! Le programme de réhabilitation totale du parc H.L.M. en cinq ans suit normalement son cours depuis deux ans, à raison de 200 000 réhabilitations financées chaque année.

M. Gérard Gouzes. Cela aussi, c'est du concret !

M. le Premier ministre. Nous sommes parfaitement dans le concret, comme vous me l'aviez demandé. Ce que je viens de dire, vous le saviez, mais j'ai plaisir à vous le rappeler !

M. Jean-Yves Chamard. Quelles mesures nouvelles annoncez-vous ? Aucune !

M. Henri Emmanuelli. Démagogie !

M. Jean-Yves Chamard. L'opinion attendait quelque chose. Vous n'avez rien apporté !

M. Rudy Salles. C'est un faux débat !

M. le Premier ministre. C'est un débat que vous avez demandé, que j'ai eu la courtoisie d'accepter. Le calendrier gouvernemental n'est pas tout à fait à votre discrétion.

M. Alain Juppé. Ça, c'est extraordinaire !

M. le Premier ministre. Les textes et les lois se préparent à leur rythme, et nous n'improviserons pas.

La procédure que vous avez choisie me donne l'occasion de vous proposer qu'à l'occasion du rapport de la commission présidée par M. Marchand nous examinions ensemble - quitte à ne pas tomber d'accord, je le sais fort bien, mais je préfère les cas où l'on tombe d'accord - ce sur quoi nous pouvons élaborer des projets ou des propositions de loi.

M. Richard Cazenave. Nous avons fait des propositions. Vous, que proposez-vous ?

M. Alain Juppé. Le Gouvernement n'a rien à proposer !

M. le Premier ministre. J'en étais au logement social. J'ai noté qu'il y a eu des applaudissements systématiques pour tous les intervenants qui disaient demander des mesures concrètes. Or, en ce qui concerne précisément le logement social, les députés qui applaudissaient si puissamment ont voté contre les mesures concrètes du projet de loi visant à la mise en œuvre du droit au logement...

M. Gérard Gouzes. Eh oui !

M. le Premier ministre. ... et le groupe R.P.R. du Sénat a demandé au Conseil constitutionnel de censurer ce texte, précisément pour ce qui concerne ces mesures dont nous avons un urgent besoin pour mettre en œuvre la politique de logement social qui a été presque unanimement demandée à cette tribune. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Puisque vous en parlez, donnez-nous les moyens !

Nous ne sommes pas restés inertes non plus dans la lutte contre les ghettos, et je réponds là notamment à M. Virapoullé. La loi sur le logement social, récemment adoptée ici même à une fort large majorité, dépassant largement les clivages des groupes, est venue couronner le processus que vous appelez de vos vœux.

D'abord, des moyens budgétaires pour aider la construction, ensuite des moyens juridiques pour maîtriser et équilibrer les attributions : vous le voyez, nous ne sommes pas restés inactifs. Et nous aurons sans doute, à l'automne prochain, à délibérer plus précisément sur ces problèmes de logement, de foncier et de maîtrise de l'attribution dans la région Ile-de-France.

Autre déclaration inexacte : non, monsieur Juppé, les instances européennes ne peuvent pas juridiquement nous imposer le vote des étrangers...

M. Alain Juppé. Je n'ai pas dit cela ! C'est incroyable !

M. le Premier ministre. ... et la question d'un référendum dans une telle hypothèse est sans objet.

M. Alain Juppé. Monsieur le Premier ministre, vous déformez ma pensée !

M. le Premier ministre. Je pourrais continuer ainsi un bon moment, pour répondre par exemple à M. Colin. Je me bornerai à vous renvoyer aux détails qui figurent dans les documents qui vous ont été adressés pour préparer la table ronde.

Des propos convenus, des propos inexacts, mais aussi des propos constructifs.

Un mot, d'abord, pour lever tout malentendu : le Gouvernement, je l'ai dit, n'a pas attendu vos objurgations feintes pour travailler. Si nous ne parvenons à aucun accord, cela ne l'empêchera pas de continuer à faire son travail patiemment, opiniâtrement et avec une détermination constante ; ce n'est pas le spectaculaire qui est efficace sur ces problèmes.

Si j'ai accepté et même souhaité de débat, si je souhaite que nous nous rencontrions, ce n'est pas pour vous demander un soutien dont je n'ai pas particulièrement besoin, mais...

M. Pierre Mazeaud. C'est consternant, monsieur le Premier ministre ! Si vous ne voulez pas de notre soutien, nous pouvons nous en aller !

M. Alain Juppé. Si vous imaginez que nous allons aller à Matignon après une phrase comme celle-là !

M. le Premier ministre. ... c'est parce que je crois que les politiques que nous suivrons dans l'intérêt de la France seront d'autant plus efficaces qu'elles seront largement approuvées...

M. Richard Cazenave. Vous ne risquez pas de les voir approuver !

M. le Premier ministre. ... parce que les messages que nous délivrerons à l'opinion seront d'autant plus convainquants qu'ils nous seront, au moins en partie, communs, parce que les signes que nous délivrerons aux pays d'émigration seront d'autant plus forts que ces pays les sauront intangibles quels que soient, je l'ai dit, le moment ou le gouvernement.

Je commencerai par la connaissance des phénomènes que nous évoquons.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué, comme je l'ai fait moi-même, la question des statistiques et l'idée d'en confier le contrôle et la publication à une autorité indépendante, qu'on l'appelle observatoire ou autre. Je dis tout de suite et sans hésiter : oui ! Je proposerai que ce rôle soit confié au Haut conseil à l'intégration, mais si de bons arguments sont avancés pour préférer une autre instance, je suis tout disposé à les entendre.

Sur la maîtrise des flux, je suis tout à fait favorable aux propositions contenues dans le rapport et reprises par plusieurs orateurs.

D'abord, sur la limitation des entrées, je vous informe que j'ai déjà décidé la création, la semaine dernière, de 250 postes de fonctionnaires supplémentaires qui seront principalement affectés à la police de l'air et des frontières, ce qui, à soi seul, doit nous permettre de doubler le nombre des reconduites à la frontière, déjà double en 1989 de ce qu'il était en 1987, je l'ai dit tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Baemler. Très bien !

M. le Premier ministre. Sur les détournements de procédure, je ne reviens pas sur ce qui a déjà été fait au profit de l'O.F.P.R.A. En revanche, je suis tout disposé à prendre les moyens nécessaires pour garantir que seront strictement contrôlées les conditions de regroupement familial, mais aussi de visites.

M. Jean-Pierre Baemler. Voilà du concret !

M. le Premier ministre. Sur le travail clandestin - et je réponds là notamment à M. Lajoinie - le nombre des infractions constatées a triplé au cours des trois dernières années.

M. Richard Cazenave. Et le nombre des clandestins ?

M. le Premier ministre. Cela ne signifie pas que le phénomène s'aggrave, mais plutôt qu'il est désormais plus sérieusement combattu, et les mesures législatives prises en fin d'année dernière sont en train de commencer à produire les effets escomptés.

M. Jacques Toubon. Sophisme !

M. le Premier ministre. S'agissant de l'intégration, je prends, comme vous me l'avez tous demandé à juste titre, l'engagement de faire réexaminer très rapidement celles des conventions bilatérales qui emportent des conséquences inacceptables sur notre territoire. Je songe, notamment, à la répudiation des femmes et à la polygamie. M. Colcombet qui connaît très bien le sujet, a fait de cette question une analyse extrêmement détaillée. Il a raison.

M. Jacques Toubon. Il serait temps d'agir !

M. le Premier ministre. Vous avez tous mis l'accent sur le rôle de l'école et sur celui du logement.

Nous avons déjà fait dans ces domaines des efforts sans précédent. Je ne demande qu'à les poursuivre et, dans toute la mesure possible, à les amplifier dans l'esprit que j'ai indiqué et que, je crois, vous approuvez, c'est-à-dire au profit de toutes les populations en difficulté, y compris françaises. M. Claude Gaits a insisté sur la similitude de situation de tous les exclus de notre société, qu'ils soient français ou étrangers. C'est bien à quoi entend répondre notre politique, qui vise notamment les zones d'éducation prioritaire.

J'ai eu beaucoup de satisfaction à entendre un si grand nombre d'orateurs, sur tous les bancs, évoquer les zones d'éducation prioritaire pour en demander l'intensification. Puis-je rappeler que leur création remonte à 1982 et que, à ma connaissance - ne bondissez pas - ni un emploi nouveau, ni une circulaire, ni une instruction ne les ont touchées ou concernées entre 1986 et 1988 ? Elles étaient à l'époque complètement ignorées !

M. Jean-Pierre Baemler. C'est la réalité !

M. le Premier ministre. Il nous a fallu rétablir cette politique rapidement. Dès juin 1988, nous accordions 20 millions de francs dans le cadre du collectif budgétaire. Dans la loi de finances pour 1989, ce sont 60 millions de francs supplémentaires qui ont été affectés spécialement aux Z.E.P. et, dans la loi de finances pour 1990, nous avons reconduit plus de 300 postes.

M. Jean Uberschlag. Pour en arriver à quoi ?

M. le Premier ministre. Nous sommes maintenant à environ 600 zones d'éducation prioritaires, dont beaucoup n'ont qu'un seul établissement.

M. Jacques Toubon. Et il y a quoi dedans ?

M. le Premier ministre. Un renforcement des effectifs d'enseignants, vous le savez !

M. Jean-Yves Chamard. Non ! On diminue les postes, je peux vous le dire !

M. le Premier ministre. Tout cela vous gêne, je le sais. Nous travaillons et cela se voit !

Dans le même esprit, le dernier comité interministériel consacré au sujet a décidé de doubler, par rapport à 1988, les crédits de la délégation interministérielle à la ville et d'accélérer ainsi le traitement des quartiers les plus en difficulté.

M. Hervé de Charette. C'est l'empire de la médiocrité !

M. le Premier ministre. Cela m'amène à dire que j'ai accordé une très grande attention à l'analyse détaillée que Mme Denise Cacheux a faite des problèmes des femmes dans ces zones-là.

M. Rudy Salles. Chut ! Ne la réveillez pas, elle dort !

M. Pierre Mazeaud. Au dodo, les petits ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ah ! Vous l'avez réveillée !

M. le Premier ministre. Nous sommes à l'Assemblée nationale de France, messieurs !

Le rôle des femmes dans l'intégration des collectivités immigrées me paraît très important. C'est un des points sur lesquels la politique de la ville doit savoir s'appuyer.

Les moyens de cette politique sont importants. La question d'une meilleure solidarité avec les villes les plus chargées en immigrés a été posée. Il faut réfléchir aux dotations qui peuvent y pourvoir et, peut-être, à un réexamen dans ce sens des coefficients de calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Je rappelle que c'est en 1984 que la politique de développement social des quartiers a été inscrite dans les contrats de plan Etat-région. Elle doit sa création à Hubert Dubedout, puis à Gilbert Bonnemaison. Il y a eu, sur ce point, convergences.

Les contrats de plan ont été respectés par le gouvernement de mon prédécesseur pour ce qui concerne les crédits de réhabilitation et d'accompagnement social, mais ce n'est pas le cas pour les autres aspects de la politique de la ville qui étaient financés par le fonds social urbain, dont nous avons immensément besoin et dont vous êtes nombreux à avoir regretté l'insuffisance des dotations. Les crédits du fonds social urbain autres que ceux résultant des contrats de plan ont, en effet, été totalement annulés dès mars 1986 et supprimés dans les budgets des années 1987 et 1988.

M. Jean-Pierre Baoumier et M. Gérard Gouzeu. Eh oui !

M. le Premier ministre. Les crédits du fonds social urbain ont été considérablement augmentés à partir de mai 1988, pour atteindre 265 millions de francs en 1989 et 338 millions de francs en 1990. Je suis heureux d'être interrogé sur l'exigence de concret. En voici !

M. Alain Juppé. C'est une rétrospective !

M. le Premier ministre. En ce qui concerne les naturalisations, j'ai observé avec intérêt le choix de ses mots par M. Mazeaud. Il n'a pas mis en avant la référence rituelle à la réforme du code de la nationalité mais, comme M. Rossinot, d'ailleurs, il a parlé plus modestement, et selon moi plus pragmatiquement, d'une meilleure approche du droit de la nationalité, ce qui renvoie aussi à l'amélioration des procédures, que je crois effectivement indispensable, dans le sens préconisé par la commission présidée par M. Long et par la mission Marchand.

Je retiens l'idée de mieux assurer sur le fond et dans les délais les requêtes départementales. L'objet n'est pas, comme il a été dit, de naturaliser à tour de bras - que n'a-t-on entendu ? - mais de traiter plus vite celles des demandes qui appellent une décision positive.

M. Pierre Mazeaud. Vous devez avoir les chiffres dans un rapport !

M. le Premier ministre. Cette célérité nous est demandée, d'ailleurs, sur tous les bancs de cette assemblée.

Au-delà, j'ai déjà, vous le savez, reçu des propositions concernant cette charte minimale dont j'ai avancé l'idée, qui peut être baptisée autrement et qui est le corps de principes sur lequel il semble qu'un accord majoritaire puisse exister dans notre société.

M. Jean-Yves Chamard. L'adjectif « minimale » n'est quand même pas très convenable !

M. le Premier ministre. Je vois ce soir au moins trois principes majeurs qui, me semble-t-il, font accord entre nous et mériteraient à ce titre d'être formalisés, d'abord, précisés, ensuite :

Premièrement, une maîtrise accrue des flux migratoires, tant par l'action extérieure que par le contrôle aux frontières françaises et européennes ;

Deuxièmement, une volonté d'intégration des étrangers en situation régulière dans le respect attentif des valeurs de la République.

M. Jacques Godfrain. D'accord !

M. le Premier ministre. Troisièmement, la reconnaissance, dans ce cadre strictement défini, du bénéficiaire, pour tous les exclus, de droits identiques.

M. Jacques Godfrain. Voilà du concret !

M. le Premier ministre. Je suis convaincu que nous pouvons aller plus loin encore, pour peu que nous le voulions réellement. Sans doute pourrez-vous en juger plus précisément à la lecture du document que, dans ma première intervention, je me suis engagé à vous envoyer dans les quarante-huit ou soixante-douze heures, et en tout cas très vite.

J'ai dit sur le reste ce que j'avais à dire. Sur le droit de vote, notamment, je pense avoir été tout à l'heure clair et net, et je n'ai donc pas à y revenir. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Charles Favre. C'est du clair-obscur !

M. le Premier ministre. Je m'engage par ce que je dis à cette tribune. Il me semble inutile de me répéter !

M. Pierre Mazeaud. Il ne s'agit pas de vous répéter, mais d'être plus clair !

M. Rudy Salles. Allumez le décodeur !

M. le Premier ministre. Si nous parvenons à progresser, et je souhaite le faire rapidement, la publication annuelle du rapport du Haut conseil à l'intégration, sur laquelle je m'engage aussi naturellement, nous permettra non seulement de mesurer les effets tangibles de ces politiques, mais aussi, si tel est le souhait du Parlement, d'en débattre ici, même périodiquement.

Ainsi pourrions-nous donner à nos compatriotes l'assurance que leurs problèmes sont compris et que, si l'intégration est une œuvre de longue haleine, ses progrès, encourageants par définition, peuvent être mesurés pas à pas dans le cadre d'un calendrier qui lie les responsables politiques et la société.

Je termine, mesdames et messieurs les députés, par où j'ai commencé. La démarche que j'ai entreprise ne vise pas à vous demander votre soutien, à solliciter votre aide. Elle vous invite à la mise au point de principes d'action suffisamment débattus et suffisamment conjoints pour que leur efficacité soit largement renforcée dans le souci qui seul m'anime : l'intérêt supérieur de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Chamard. Discours minimal !

M. le président. Le débat est clos.

4

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Charles Metzinger un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la réunion des musées nationaux (n° 1336).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1367 et distribué.

J'ai reçu de Mme Hélène Mignon un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux fondations et aux fondations d'entreprise et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat (n° 1304).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1368 et distribué.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion des conclusions du rapport n° 1342 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition

de résolution n° 1185 de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques (M. François Massot, rapporteur) :

Discussion des conclusions du rapport n° 1300 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution n° 1126 de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission de contrôle de la gestion du fonds d'action sociale (M. François Massot, rapporteur).

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 23 mai 1990, à deux heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

ORDRE DU JOUR ÉTABLI PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 22 mai 1990)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 15 juin 1990 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 22 mai 1990, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite du débat sur l'immigration et l'intégration et déclaration du Gouvernement.

Mercredi 23 mai 1990, l'après-midi, à *quinze heures* :

Questions au Gouvernement.

Discussion des conclusions des rapports sur les propositions de résolution :

- de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques (n°s 1185, 1342) ;
- de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission de contrôle de la gestion du Fonds d'action sociale (n°s 1126, 1300).

Lundi 28 mai 1990, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la réunion des musées nationaux (n°s 1336, 1367).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux fondations et aux fondations d'entreprise et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat (n°s 1304, 1368).

Mardi 29 mai 1990, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Déclaration du Gouvernement sur l'aménagement du territoire et débat sur cette déclaration.

Mercredi 30 mai 1990, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (n° 1322).

Jeudi 31 mai 1990, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions posées à M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (n° 1322).

Discussion du projet de loi et de la lettre rectificative favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (n°s 1077, 1332) et de la proposition de loi de M. Louis Mermaz tendant à modifier les dispositions du code du travail relatives aux contrats à durée déterminée, au travail temporaire et à la sous-traitance (n° 960).

Vendredi 1^{er} juin 1990 :

Le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie Législative) et complétant la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (n° 1329).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (n°s 1325, 1357).

L'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 31 mai 1990.

Mardi 5 juin 1990, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (n° 1364).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants (n° 1347).

Mercredi 6 juin 1990, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires bruts ou transformés (n° 1337).

Jeudi 7 juin 1990, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions posées à M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (n° 1338).

Vendredi 8 juin 1990, le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi présentée par M. Jean Oehler relatif aux zones *non aedificandi* de la ville de Strasbourg (n° 1248).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (n° 1330).

Lundi 11 juin 1990, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres, et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la propriété industrielle (n° 1290) et des conclusions du rapport sur la proposition présentée par M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service (n°s 1314, 1301).

Mardi 12 juin 1990 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1988 (n° 1169).

L'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Déclaration du Gouvernement sur l'égalité sociale et le développement économique dans les départements d'outre-mer, et débat sur cette déclaration.

Mercredi 13 juin 1990 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (n° 1365).

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant (n° 1350) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (n° 1286).

Jeudi 14 juin 1990, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions posées à M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion :

- du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 1210) ;
 - du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (n° 1211) ;
- ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Vendredi 15 juin 1990, le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 14 juin 1990.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	francs	
				<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
				<p>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS</p>
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	88	
83	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
85	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
04	Un an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)